

# Charles de Gaulle, Jacques Chirac et Nicolas Sarkozy

Analyse de l'évolution du gaullisme en politique étrangère française  
au travers de la théorie du réalisme néoclassique en relations internationales

Mémoire réalisé par

**Farchakh Antoine**

Promoteur(s)

**Elena Aoun**

Lecteur

Année académique 2014-2015

**Master en Sciences politiques/Administration publique**

## Table des matières

|   |    |
|---|----|
| Introduction .....  | 4  |
| 1. La question de recherche .....   | 5  |
| 2. Les hypothèses explicatives à notre recherche.....   | 6  |
| 3. Jacques Chirac et Nicolas Sarkozy, gaullistes ?.....   | 7  |
| Chapitre 1. Cadre méthodologique et théorique.....  | 10 |
| 1.1. La méthodologie appliquée .....  | 10 |
| 1.1.1. Le modèle hypothético-déductif.....  | 10 |
| 1.1.2. Une analyse par thématiques contextualisées .....  | 11 |
| 1.1.3. Les acteurs analysés .....   | 12 |
| 1.1.4. Les sources primaires et secondaires.....  | 13 |
| 1.2. Le réalisme néoclassique .....   | 14 |
| 1.2.1. Généralités du réalisme néoclassique, distinctions, épistémologie et variables. 14   |    |
| 1.2.2. Le réalisme néoclassique de Ripsman, Taliaferro et Lobell .....  | 18 |
| 1.2.3. Les variables indépendantes .....  | 19 |
| 1.2.4. Les variables intervenantes .....  | 20 |
| 1.2.5. Les variables dépendantes .....  | 22 |
| 1.2.6. Conclusion.....  | 22 |
| Chapitre 2. Définition du Gaullisme en relations internationales .....  | 24 |
| 2.1. Une refondation institutionnelle et constitutionnelle nécessaire .....   | 24 |
| 2.2. L'influence du contexte international.....   | 25 |
| 2.3. La place de la France dans le monde et l'acquisition de l'arme atomique .....  | 26 |
| 2.4. L'indépendance, l'intérêt national français et la coopération des nations souveraines<br>pour une multipolarité internationale ..... | 29 |
| 2.5. Conclusion intermédiaire.....  | 31 |
| Chapitre 3. La politique étrangère française sous le Général de Gaulle, sous Jacques Chirac et<br>sous Nicolas Sarkozy .....              | 32 |
| 3.1. Le continent Africain et le Maghreb.....   | 32 |
| 3.1.1. L'Algérie et la décolonisation sous la présidence de de Gaulle.....  | 32 |
| 3.1.2. Contexte historique des mandats de Jacques Chirac et Nicolas Sarkozy.....  | 36 |
| 3.1.3. Sous la présidence de Jacques Chirac .....   | 38 |
| 3.1.4. Sous la présidence de Nicolas Sarkozy .....  | 41 |
| 3.1.5. Conclusion intermédiaire .....   | 44 |
| 3.2. La question européenne .....   | 46 |

|                                       |   |    |
|---------------------------------------|---|----|
| 3.2.1.                                | L'Europe européenne de Charles de Gaulle.....                             | 46 |
| 3.2.2.                                | Contexte historique des mandats de Jacques Chirac et Nicolas Sarkozy..... | 50 |
| 3.2.3.                                | Sous la présidence de Jacques Chirac .....                                | 51 |
| 3.2.4.                                | Sous la présidence de Nicolas Sarkozy .....                               | 56 |
| 3.2.5.                                | Conclusion intermédiaire .....  | 60 |
| 3.3.                                  | Les relations de la France avec l'OTAN et les Etats-Unis .....            | 62 |
| 3.3.1.                                | Le non-alignement américain de de Gaulle.....                             | 62 |
| 3.3.2.                                | Contexte historique des mandats de Jacques Chirac et Nicolas Sarkozy..... | 64 |
| 3.3.3.                                | Sous la présidence de Jacques Chirac .....                                | 65 |
| 3.3.4.                                | Sous la présidence de Nicolas Sarkozy .....                               | 68 |
| 3.3.5.                                | Conclusion intermédiaire .....  | 70 |
| 3.4.                                  | Ouverture de la France au monde.....                                      | 72 |
| 3.4.1.                                | La Détente avec l'Est, l'Amérique Latine et le conflit israélo-arabe..... | 72 |
| 3.4.2.                                | Contexte historique des mandats de Jacques Chirac et Nicolas Sarkozy..... | 75 |
| 3.4.3.                                | Sous la présidence de Jacques Chirac .....                                | 76 |
| 3.4.4.                                | Sous la présidence de Nicolas Sarkozy .....                               | 79 |
| 3.4.5.                                | Conclusion intermédiaire .....  | 81 |
| Chapitre 4. Conclusion générale ..... |   | 83 |
| Bibliographie.....                    |   | 87 |
| Introduction .....                    |   | 87 |
| Chapitre 1.....                       |   | 87 |
| Chapitre 2.....                       |   | 88 |
| 2.1                                   | Sur le gaullisme en relations internationales.....                        | 88 |
| 2.2.                                  | Sur le continent Africain et le Maghreb .....                             | 89 |
| 2.3.                                  | Sur l'Europe .....  | 91 |
| 2.4.                                  | Sur les Etats-Unis et l'OTAN.....   | 93 |
| 2.5.                                  | Sur l'ouverture au monde.....   | 94 |

## Introduction

Pourquoi réaliser un mémoire sur la politique étrangère de la France ? S'intéresser à la politique étrangère de la France revient à s'intéresser aux actions internationales d'une puissance incontournable dans les relations internationales. La France est la première puissance agricole en Europe. Elle est la quatrième puissance économique mondiale. Elle dispose d'un siège au Conseil de Sécurité des Nations-Unies, organisation suprême de régulation et de promotion de la paix et de la sécurité dans le concert des nations. Sa diplomatie est une des plus présentes et actives auprès des chancelleries. Aussi, la France n'est pas une puissance quelconque. Son identité historique millénaire, son roman national tant glorieux qu'illustre, ses apports culturels et civilisationnels, sa géographie, ses aspirations et sa destinée ont façonné sa conduite singulière dans la politique internationale.

Plus spécifiquement, nombreux sont les articles de journaux, les débats politiques ou encore les éditorialistes et politologues qui s'interrogent sur l'aspect gaullien de la politique étrangère de la France, ce qu'il en reste, selon les présidents et les gouvernements qui se succèdent à la tête de l'Etat français. En effet, régulièrement à chaque mandat, la comparaison entre tel président et son action extérieure avec celle de de Gaulle est commentée dans la presse, les émissions politiques ou les enceintes universitaires. Le premier président de la Ve République reste, à ce titre, une référence inévitable dans le domaine des relations internationales.

Ainsi, tous les successeurs du Général ont fait l'objet de cette comparaison. La continuité des principes et des fondements du gaullisme en politique étrangère ressurgit nécessairement entre les différents présidents de la République française. C'est ainsi qu'il est nous parut pertinent d'appréhender l'évolution de la politique étrangère française au regard de celle qu'a élaboré celui qui a fondé la 5<sup>e</sup> République. Car de Gaulle, auquel nombreux réclame une certaine filiation politique (tant sur le plan intérieur qu'extérieur), a constitué en France non seulement un régime nouveau, mais a aussi contribué à former l'essence d'une politique étrangère française qui demeure à la postérité un cadre de référence pour ceux qui l'ont succédé. Ainsi, notre contribution consistera à porter la réflexion sur le gaullisme en relations internationales. Nous tenterons d'expliquer l'évolution du gaullisme en politique étrangère au travers de l'action concrète des politiques étrangères des mandats de Jacques Chirac (2002-2007) et de Nicolas Sarkozy (2007-2012) en utilisant pour ce faire les théories réalistes néoclassiques de l'étude des relations internationales.

## 1. La question de recherche

Notre question de recherche est la suivante : « *Comment le réalisme néoclassique en relations internationales permet-il de comprendre l'évolution du gaullisme en politique étrangère française au 21<sup>e</sup> siècle durant les quinquennats successifs de Jacques Chirac (2002-2007) et de Nicolas Sarkozy (2007-2012) ?* »

L'idée centrale de notre recherche est de constater que le gaullisme en relations internationales, au fil de décennies, a pu évoluer dans certains domaines et champs d'actions traditionnels de la politique étrangère française (le rapport à la construction européenne, les relations avec les Etats-Unis et l'OTAN etc.) face à des contextes historiques différents. Le gaullisme en relations internationales a dû, en réalité, s'adapter, se transformer, se moderniser ou encore s'ajuster par rapport à ce qu'auparavant le Général de Gaulle, initiateur de la politique étrangère de la France sous la Ve République, avait réalisé dans ces mêmes domaines des relations internationales et de la diplomatie. Le Général avait donné la direction, la vision et les ambitions que la politique étrangère de la France devait adopter en la matière. Face à cette évolution, donc, nous ferons l'état des lieux de celle-ci, et nous essayerons, à l'aide du réalisme néoclassique et des variables analytiques qui lui sont rattachées, d'appréhender cette évolution et de l'expliquer.

Nous procéderons tout d'abord à une explication de fond et détaillée du gaullisme. Qu'est-ce que le gaullisme en politique étrangère ? Qu'est-ce qui le définit ? Quelles sont les principes et les critères qui permettent de voir que telle politique extérieure est dite gaulliste ? Se caractérise-t-elle comme réaliste d'un point de vue des relations internationales ? En somme, nous reprendrons ce que de Gaulle lui-même définit comme nécessaire pour la politique étrangère de la France, sa conception, sa vision, le destin vers lequel il pense que la France doit se diriger. Pour cela, deux conditions préalables. D'abord, nous verrons quelles sont, pour le Général, les trois principes indispensables à la politique extérieure de la France. Ensuite, nous verrons comme il l'a concrétisé « matériellement », comment les actions extérieures de la France sous sa présidence se sont réalisées en conformité avec cette vision de la France et les principes qui les guident. Nous ferons alors ressortir des grands « thèmes » de la politique extérieure du Général et comment il s'est comporté par rapport à ceux-ci (Europe, Etats-Unis, URSS...) et nous les détaillerons pour qu'ils nous permettent d'en un autre temps de les utiliser dans notre recherche. Une fois que ces principes et ces thèmes auront été retracés,

nous en dégagerons des points clefs de comparaisons pour les mandats de Chirac et Sarkozy et nous mettrons en évidence leurs propres actions sur ces mêmes points clefs ce qui nous permettra de voir, en dernière instance, comment nous pouvons expliquer l'évolution gaullisme compris comme vision des relations internationales au 21<sup>e</sup> siècle.

## **2. Les hypothèses explicatives à notre recherche**

Ainsi, nous avons établi 3 hypothèses centrales que nous testerons au cours de notre recherche. Ces hypothèses tentent de répondre à notre questionnement à savoir comment le réalisme néoclassique peut expliquer l'évolution du gaullisme en relations internationales. Trois hypothèses distinctes ont été élaborées.

- a) L'hégémonie américaine (fin de la guerre froide), donc la modification profonde de l'équilibre et de la structure internationale (polarité) a contraint, d'une certaine manière, à redéfinir la politique étrangère de la France et à renouveler la conception gaullienne/gaulliste des relations au regard de celle-ci. Nous revenons, ici, sur l'aspect théorique du réalisme néoclassique qui fait prédominer l'aspect structurelle des rapports interétatique et de la polarité internationale sur la politique étrangère d'un Etat donné.
- b) L'affaiblissement de la puissance française a aussi pu jouer un rôle dans la modification de sa politique étrangère. Bien qu'elle reste une puissance parmi les puissances, la France a connu une diminution de sa capacité matérielle aux regards des défis mondiaux, de l'émergence de nouvelles puissances et des crises globales, ce qui a, d'une certaine manière, fait évoluer sa politique étrangère. Le réalisme néoclassique insiste sur la distribution relative de la puissance et la lutte pour la puissance comme facteurs prépondérant à la prise de décision de la politique étrangère d'un Etat.
- c) La conception gaullienne des relations internationales et de la politique étrangère est avant tout personnelle, liée aux perceptions et à l'appréhension idéologique des présidents, qui ont réagi de manière contrastée sur des dossiers similaires. De même, cette idéologie s'ancre elle-même sur une histoire, un héritage propre à un pays dans sa relation historique avec un autre. Nous revenons, ici, sur l'aspect théorique du réalisme néoclassique qui met en avant que les convictions profondes et la personnalité des leaders ainsi que le passé qui anime la relation entre les nations (culture stratégique) interviennent à chaque étape de la prise de décision de la politique étrangère.

### 3. Jacques Chirac et Nicolas Sarkozy, gaullistes ?

Ici, se pose la question de la pertinence du gaullisme comme référent de comparaisons entre les deux présidents. Sont-ils gaullistes ? A cette question, beaucoup d'auteurs et politologues se sont demandés, en effet, si les deux derniers présidents de la République française, pourtant de droite républicaine, sont pour autant gaullistes. La question mérite d'être posée. Car le gaullisme reste une idéologie singulière dans l'histoire de la philosophie politique. Humblement, rappelons simplement que tous deux s'inscrivent dans la filiation politique dite gaulliste et que tous deux s'en sont revendiqués comme appartenance politique et héritiers politiques. Le premier ayant créé le RPR (Rassemblement pour le République faisait référence au RPF du Général) où sont mis en lumière la croix de Lorraine et des affiches géantes du portrait du Général, évoquant cette filiation. L'autre ayant été le candidat de l'UMP (Union pour un Mouvement Populaire) -successeur du RPR- qui visait à rassembler les gaullistes et les centristes de droite. Tous deux se sont présentés aux élections présidentielles avec l'étiquette claire qu'ils représentaient le courant gaulliste dans ces élections. Leur filiation gaulliste sur le plan politique (partis politiques, héritages historiques et politiques, programmes politiques) et partisan ne fait donc pas de doute. Cependant, le gaullisme en relations internationales ne se limite pas à une quelconque appartenance politique. En effet, rappelons qu'il existe au sein de partis de gauche français (Parti Socialiste) un consensus qui se traduisait autrefois par l'appellation « gaullo-mitterrandisme » que Jean-Pierre Chevènement ou Hubert Védrine ont pu incarner.<sup>1</sup> De même, de l'autre côté de l'échiquier politique, des personnalités de l'extrême droite française ou populiste se réfèrent à la période gaulliste et à son héritage, Nicolas Dupont-Aignan, Florian Philippot ou encore Marine le Pen.<sup>2</sup>

Alors pourquoi avoir délibérément choisi Nicolas Sarkozy et Jacques Chirac ? D'abord, parce qu'ils ont été chargés de la magistrature suprême de la France, et qu'à ce titre, ils ont été responsables de la conduite des affaires extérieures de la France. Or, dans la V République, le chef de l'Etat est le garant de l'indépendance nationale de la France et de la poursuite des

---

<sup>1</sup> BOZO, Frédéric, « François Mitterrand et la fin de la guerre froide : 1981-1991 », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, n° 101-102, 2011, pp. 39-45

<sup>2</sup> MESTRE-ABEL, Monnot Carol, *Les réseaux du Front National, Les faux-semblants du Front national*, sous la direction de Crépon Sylvain, Dézé Alexandre, Mayer Nonna. Paris, Presses de Sciences Po (P.F.N.S.P.), Académique, 2015, p. 51-76

relations avec les nations du monde en vertu de la constitution. Ensuite, parce qu'ils se revendiquent, tous deux, appartenir à la grande famille gaulliste que ce soit lors des campagnes ou lors de discours présidentiels que tous les deux ont pu tenir lors de leurs mandats respectifs. A ce titre, tous deux ont justifié leurs actions extérieures, comme nous le verrons ci-après, en utilisant des références gaullistes ou des accents gaullistes. Enfin, d'un point de vue pratique, parce que ces deux présidents se sont succédés au pouvoir l'un après l'autre dans un cadre temporel continu. Ainsi, nous avons trouvé intéressant de voir comment deux présidents d'un même parti, dans un cadre temporel proche, s'étant appropriés tous deux le gaullisme, ont pu agir différemment.

Cette différenciation dans les actes n'empêche pas une base idéologique commune. C'est l'appréhension de l'idéologie gaulliste au regard de leur époque, leur propre conception de celle-ci et la matérialisation qu'ils en ont produit en termes de politique étrangère qui expliquent cette différenciation. Le gaullisme, historiquement, est facilement définissable. Il s'agit d'une idéologie née suite à la seconde guerre mondiale où le monde est fracturé en deux camps (guerre froide et confrontation bipolaire) dans lequel la France a un rôle singulier en tant que puissance historique, économique et politique. Il s'agit pour de Gaulle de cette fameuse « *certaine idée de la France* ». <sup>3</sup>

Parce que le gaullisme est une idéologie, il est nous parut pertinent d'utiliser le réalisme néoclassique. Nous détaillerons cette théorie en long et en large. Elle nous parait appropriée dans la mesure où elle intègre à la fois des variables structurelles et idéelle. Soit la structure internationale et les contraintes domestiques (idéologie, culture stratégique,). En effet, il est nous apparu comme logique que le gaullisme sous le Général diffère naturellement du gaullisme sous Chirac ou Sarkozy dans le sens où l'époque a changé, que les rapports internationaux aussi et que la conception que ceux-ci peuvent avoir du gaullisme est forcément influencée par ces changements internationaux. Dès lors, une politique étrangère gaulliste sous Chirac ou sous Sarkozy différa nécessairement au regard d'une structure internationale changeante, d'une appropriation idéologique différente et de contraintes domestiques spécifiques à leurs mandats. En ce sens, les variables mises en évidence par le réalisme néoclassique -qui mêlent réalisme classique, constructivisme et structuralisme- nous parait un outil théorique adéquat pour notre recherche.

---

<sup>3</sup> DOLEZ, Bernard, & LAURENT, Annie, « Quand les militants du RPR élisent leur président (20 novembre-4 décembre 1999), *Revue française de science politique*, vol. 50, 2000, pp. 125-146

Dès lors, après avoir défini ce qu'est le gaullisme en relations internationales, après avoir montré ses points de cristallisations essentiels, après avoir montré l'évolution sur ces mêmes points les politiques étrangères de Jacques Chirac et Nicolas Sarkozy, nous tenterons d'expliquer grâce au réalisme néoclassique comment le gaullisme, depuis lors, a évolué et a pu se matérialiser sous des formes différentes durant les présidences de ceux-ci. Tel est l'ambition de ce travail, aborder l'évolution du gaullisme au 21<sup>e</sup> siècle.

Notre recherche se divisera donc en quatre grandes parties. D'abord, nous allons aborder le contenu purement méthodologique et théorique de notre recherche. Dans cette perspective, nous établirons le cadre méthodologique de notre recherche, à savoir, qui nous analyserons, comment nous analyserons et par quelles données nous le ferons. De même, nous reviendrons, toujours dans cette même partie, sur le cadre théorique que nous allons utiliser dans notre analyse, à savoir, le réalisme néoclassique et les variables nécessaires à celle-ci. Dans un second temps, nous mettrons en perspective les principes et valeurs qui soutiennent le gaullisme en relations internationales afin d'en connaître les bases idéologiques qui fixent la politique étrangère française. Dans un troisième temps, nous reviendrons sur la matérialisation effective du gaullisme d'abord en retraçant concrètement l'action extérieure du Général, ensuite de celle de Jacques Chirac et de Nicolas Sarkozy, au travers de thématiques similaires en politique étrangère similaires. A chaque fois, nous noterons les évolutions que nous constaterons et nous l'expliquerons en les confrontant à notre cadre théorique. Enfin, nous tenterons de répondre à notre question de recherche qui consiste à expliquer comment le réalisme néoclassique peut expliquer l'évolution du gaullisme au 21<sup>e</sup> siècle au travers des mandats J. Chirac et N. Sarkozy. Nous montrerons, dès lors, quelles sont les grandes différences ou similitudes et comment elles s'expliquent selon notre cadre théorique et les variables utilisées du courant réaliste néoclassique.

# Chapitre 1. Cadre méthodologique et théorique

## 1.1. La méthodologie appliquée

Dans cette partie, nous élaborons la méthode par laquelle nous tenterons de mener notre recherche. Entre autres, nous formulerons la méthodologie au travers de laquelle s'articule notre analyse. Cette méthodologie début tout d'abord sur l'utilisation du modèle hypothético-déductif. Ensuite, par l'analyse des thématiques et des contextes. Troisièmement, par les acteurs que nous étudierons. Enfin, par les sources que nous exploiterons

### 1.1.1. Le modèle hypothético-déductif

La méthodologie que nous allons appliquer découle du modèle hypothético-déductif. Le modèle hypothético-déductif de la recherche scientifique suppose 3 éléments essentiels. Une problématique, un cadre théorique et des hypothèses explicatives. Notre recherche tend à démontrer quelque chose, à prouver et établir une certaine vérité scientifiquement valable. Notre recherche s'établit sur une méthodologie démonstrative. Partant d'une problématique, nous souhaitons, au fil de notre construction, faire convenir une conclusion valide par la démonstration logique à l'aide de notre cadre théorique. Le modèle hypothético-déductif semble le plus pertinent à réaliser celle-ci.<sup>4</sup>

L'établissement d'une problématique doit être clair et faisable. Ici, notre question de recherche : « *Comment le réalisme néoclassique en relations internationales permet-il de comprendre l'évolution du gaullisme en politique étrangère française au 21<sup>e</sup> siècle durant les quinquennats successifs de Jacques Chirac (2002-2007) et de Nicolas Sarkozy (2007-2012) ?* ». Cette problématique va faire l'objet d'une exploration dans la littérature scientifique de la politique étrangère française qui nous fournira des éléments factuels et descriptifs afin de donner du corps à l'analyse de cette problématique. Pour traiter de l'évolution du gaullisme, il faut faire le constat de celle-ci au travers des réalisations concrètes des mandats que nous allons étudier. Ainsi, notre méthodologie procédera du constat de l'évolution du gaullisme en politique étrangère française.

---

<sup>4</sup> SAGAUT, Pierre, *Introduction à la pensée scientifique moderne*, Institut Jean Le Rond d'Alembert, Université Paris 6, 2008, pp. 114-115

Ensuite, cette évolution fera l'objet d'une analyse par notre cadre théorique. Notre cadre théorique qu'est le réalisme néoclassique en relations internationales aiguillera l'analyse que nous mènerons, éclaircira notre problématique, et indiquera la validité ou non des hypothèses que nous avons formulées. Pour vérifier ces hypothèses, il est nécessaire d'entreprendre la relation logique entre les hypothèses et la question de recherche ou la problématique par des variables issues du cadre théorique solidement valide et légitimement reconnu comme scientifique. Ici l'utilisation -et l'explication ultérieure- du réalisme néoclassique et des variables que nous utiliserons. Les variables d'analyses sont, ici, essentielles à l'établissement d'une conclusion logique, cohérente et surtout scientifiquement validée.<sup>5</sup>

Enfin, notre méthodologie validera les hypothèses explicatives. Celles-ci permettent de faire les liens causaux éventuels entre la problématique et sa résolution potentielle. Le rôle des hypothèses explicatives, par définition, tend par leur nature à poursuivre l'explication logique et vérifiable entre la problématique initiale et la conclusion qui en est déduit. Dès lors, la finalité de notre recherche consiste à entreprendre la vérification ou non de telle ou telle hypothèse suivant la problématique qui nous est amenée à répondre dans notre conclusion générale. Ici, nous en avons souligné, ci-avant, 3 principales hypothèses explicatives au regard de nos recherches préliminaires.

### **1.1.2. Une analyse par thématiques contextualisées**

Vu la spécificité de notre recherche et de l'analyse que nous voulons produire, il nous est paru de préférence de conduire notre construction analytique au travers d'une analyse par thématiques qui seront contextualisées. Dès lors, l'analyse par thématique ou thématisation contextualisée nous a semblé mieux en phase avec ce que nous tentions de prouver. De quoi s'agit-il ?

Il s'agira simplement, après avoir montré ce qu'est le gaullisme en relations internationales et les thématiques en termes de politiques étrangères qui lui sont inhérentes, de reprendre ces dites thématiques en référence. Ensuite, l'idée sera de confronter ces mêmes thématiques abordées antérieurement aux présidences de Jacques Chirac et Nicolas Sarkozy. Ainsi, l'analyse se fera exclusivement par thématiques en termes de politiques étrangères. Par exemple, la construction européenne, les relations avec l'Alliance Nord Atlantique etc. Mais

---

<sup>5</sup> WILETT, Gilles, *Paradigme, théorie, modèle, schéma : qu'est-ce donc ?* Communication et Organisation, Numéro 10, 1996, pp. 54-56

plus encore, pour ne pas tomber dans un certain anachronisme analytique, il est nécessaire dans cette même analyse de recontextualiser les thématiques abordées. Car, par exemple, la construction européenne au temps du Général de Gaulle était alors fort peu développée, alors que, élus présidents, Jacques Chirac et Nicolas Sarkozy, celle-ci s'était fortement institutionnalisée dans les années 1980 et 1990. Ainsi, il semble nécessaire de contextualiser ces thématiques plutôt que de les superposer les unes aux autres sans prendre en considération la complexité et les avancées (historiques, politiques etc.) qui ont pu émerger au sein ces thématiques au fil des années qui se sont écoulées entre la période de de Gaulle et ses successeurs.

### **1.1.3. Les acteurs analysés**

Dans notre analyse, nous nous concentrerons exclusivement sur l'acteur président de la République Française. Pour deux raisons. D'abord, parce qu'il est le chef des armées, de la diplomatie, de la politique étrangère et garant de l'indépendance nationale en vertu de la constitution de 1958 qui établit son rôle institutionnel. Ensuite, parce qu'il paraît plus pertinent au regard du courant réaliste que nous utilisons et qui concentre l'attention sur l'acteur étatique, donc, le chef d'Etat.<sup>6</sup>

Ce chef d'Etat, comme Raymond Aron le souligne, ainsi que les dirigeants politiques, plus largement, possèdent, parmi les autres catégories de dirigeants possibles, des spécificités essentielles. En effet, ils disposent des particularités qui font d'eux des acteurs uniques. Trois particularités prédominantes. Tout d'abord, leur légitimité. Nous nous inscrivons, ici, dans une perspective démocratique où les dirigeants publics sont les représentants de leurs populations, élus par des modalités constitutionnelles et légales, en conséquence légitimes dans les actions qu'ils posent. Ensuite, leurs moyens d'actions. A la différence d'un PDG, d'un juge ou d'autres, le dirigeant politique est détenteur de l'autorité politique sur la société. En ce sens, ses moyens sont prévus et limités par des textes fondateurs et fixent ses compétences. Enfin, les actions. Le dirigeant politique sert à une finalité, doit réaliser son contrat, posent des actes qui ont des conséquences sur sa population, et servent à accomplir ce pour quoi il a été choisi. En ce sens, Aron affirme sa conviction que la sphère politique est autonome et influence les autres sphères de la vie publique car c'est ce dernier qui prend les

---

<sup>6</sup> ALLISON, Graham & ZELIKOWV, Philip, « L'essence de la décision : le modèle de l'acteur rationnel », *Culture & Conflits*, vol. 36, 2000, pp. 2-45

décisions et fixe les objectifs à réaliser.<sup>7</sup> Marie-Christine Kessler note, à ce titre, le poids de la *path dependence* dans la politique étrangère française surtout depuis la 5<sup>e</sup> République qui a concentré le rôle et les prérogatives du président. Autant les choix en termes de politique étrangère que les institutions politiques de la France, deux réalités qui ont été façonnées par le Général au cours de ses mandats à la tête de l'Etat, provoquent une prégnance inhérente auprès de ses successeurs, prégnance qui naturellement affecte leurs actions futures. Ce phénomène de *path dependence* est intrinsèque à la 5<sup>e</sup> République et justifie notre focalisation méthodologique exclusive sur l'acteur que sont les chefs de l'Etat.<sup>8</sup>

La vision d'Aron du politique et celle de Kessler nous permettent, dans le cadre de notre recherche, d'appréhender la politique étrangère française depuis la Ve République. Car celle-ci, loin d'être unique, offre aux Présidents français l'exclusivité et l'appropriation complète, en vertu de la constitution de 1958, des affaires étrangères. Il en revient donc aux Présidents élus de diriger les relations internationales et la politique étrangère, ainsi que l'héritage qui leur sont intrinsèques. C'est par conséquent ces derniers que nous analyserons au cours de notre recherche. Charles De Gaulle, Jacques Chirac et Nicolas Sarkozy.

#### **1.1.4. Les sources primaires et secondaires**

Pour notre recherche, nous allons concentrer l'utilisation de sources primaires et secondaires. Premièrement, les sources primaires, dans le cadre des critères méthodologiques que nous avons mis en évidence ci-avant, se focaliseront en grandes parties sur les discours tenus par les différents présidents de la République française, les conférences de presses de ceux-ci ainsi que leurs mémoires. Ces sources reflètent la méthodologie que nous voulons appliquer tant sur le plan des acteurs étudiants (discours présidentiels, conférence de presse présidentiels...) que sur les thématiques abordées (discours sur la construction européenne, la politique vis-à-vis des Etats-Unis, par exemple). Par ailleurs, ces discours et les paroles, tenus par les Présidents sont dotés, en général de force et de légitimité car elles engagent la France et, à ce titre, font preuve à la fois de professions de foi des intentions des présidents ainsi que des moyens de poursuivre leurs politiques étrangères, et de preuve de réalisation des objectifs

---

<sup>7</sup> DRAUSS, Francizek, « Raymond Aron et la politique », *Revue Française de science politique*, vol. 34, n°6, 1984, p. 1203

<sup>8</sup> KESSLER, Marie-Christine, *La politique étrangère de la France : acteurs et processus*, Références inédites, Presses de Sciences Po, 1999, pp. 186-187

qu'ils souhaitent atteindre. Enfin, l'utilisation de ceux-ci s'intègre dans notre cadre théorique qui met l'accent sur les valeurs, pensées et convictions idéologiques subjectives des acteurs étatiques, donc, permettent aussi de rendre compte de la pensée de l'homme d'Etat sur les sujets internationaux qu'il a à traiter.

Deuxièmement, car il existe un différentiel entre les actes et les paroles, nous procéderons de l'utilisation de sources secondaires dans la littérature propre à la politique étrangère française. Qu'ils s'agissent d'analyses empiriques par des politologues, des universitaires, des institutions ou organismes internationaux, ou encore des revues spécialisées. Ces sources secondaires sont nécessaires à la fondation d'une analyse rigoureuse, par leurs lectures et leurs confrontations systématiques. Enfin, ces sources secondaires légitiment aussi notre méthodologie car elles renvoient par leurs études approfondies à la fois des thématiques et de l'action des acteurs étatiques que nous abordions.<sup>9</sup>

## **1.2. Le réalisme néoclassique**

### **1.2.1. Généralités du réalisme néoclassique, distinctions, épistémologie et variables**

Le réalisme néoclassique étudie le comportement des Etats via leurs politiques étrangères en analysant simultanément des variables internes et externes aux Etats telles que la structure internationale, la distribution des pouvoirs au sein du système international mais aussi l'impact de ce que les réalistes néoclassiques appellent « domestic ideas » qui sont les idées politiques au sein d'un Etat donné. Les réalistes néoclassiques sont réalistes parce qu'ils considèrent que la première ambition de tout Etat est dirigée à trouver sa place dans le système international. Ils sont néoclassiques parce qu'ils considèrent également que la conduite de la politique étrangère d'un Etat est faite par l'imbrication de variables complexes et indirectes.<sup>10</sup>

---

<sup>9</sup> VAN CAMPENHOUDT, Luc & QUIVY Raymond, *Manuel de recherche en sciences sociales*, 4<sup>e</sup> édition, Dunod, 2011, p. 178

<sup>10</sup> KITCHEN, Nicholas, "Systemic pressures and domestic ideas: a neoclassical realist model of grand strategy formation", *Review of international studies*, 2010, p. 117

En effet,

*Les réalistes ne comprennent pas que la politique étrangère est l'aboutissement d'un processus politique complexe, le défi pour les explications réalistes néoclassiques est de mettre en évidence les facteurs structurels tout en permettant leur médiation au travers de processus politique domestique-national, pour aller au-delà du monde relatif restreints des théories néoréalistes-structuralistes, et intégrer des facteurs au niveau de l'unité. Dans cet effort, les réalistes néoclassiques sont préparés à examiner la question du Innenpolitik, ces premières et secondes variables, incluant les politiques nationales, le pouvoir et les processus dans l'Etat, les perceptions des leaders, et l'impact des idées pour expliquer comment les Etats réagissent dans l'environnement international.*<sup>11</sup>

Le réalisme classique ainsi que le réalisme structurel se distingue du réalisme néoclassique en raison de leurs fondements épistémologiques différents, entre une vision positiviste et post-positiviste des relations internationales. Le réalisme classique-structurel se base sur une vision rationaliste du comportement et des actions des Etats alors que le réalisme néoclassique considère l'impact des idées, des normes, et des perceptions subjectives dans le processus de prise de décisions des politiques étrangères des Etats.<sup>12</sup>

En effet, le réalisme classique -qui prédomine au sein du courant réaliste- met l'accent sur l'impact de variables exogènes -l'anarchie internationale, l'équilibre des pouvoirs, la sécurité internationale- dans le comportement des Etats.<sup>13</sup> De son côté, le réalisme structurel implique davantage l'influence déterminante de la structure internationale et de la distribution de puissance inhérente à celle-ci dans l'action des Etats au sein de cette structure.<sup>14</sup>

A ceci, à partir des années 1990, les réalistes néoclassiques objectent le poids des variables endogène, dont notamment, le niveau des idées -idéologies- et le niveau des institutions -régime-. En effet, les présidents, les premiers ministres, les hommes d'Etat en général sont des individus avec une identité sociale, culturelle ou idéologique spécifique et celle-ci impacte

---

<sup>11</sup> Traduction personnelle, Ibid., p. 118

<sup>12</sup> BRIAN, Rathbun, "A Rose by Any Other Name: Neoclassical Realism as the Logical and Necessary Extension of Structural Realism", *Security Studies*, 2008, p. 314

<sup>13</sup> HANS, Morgenthau, *Politics Among Nations, The struggle for Power and Peace*, The McGraw-Hill Companies Higher Education, 7<sup>th</sup> Edition, New York, 1948, p. 3

<sup>14</sup> BATTISTELLA, Dario, *Théories des relations Internationales*, 4<sup>e</sup> édition, Sciences Po Les Presses, 2013, pp 146-159

la façon dont ils vont guider la politique extérieure d'un Etat. Dans le même ordre d'idée, les institutions d'un Etat ont leur propre communauté épistémologique d'experts, influencée par des idées communes et partagées qui ont des répercussions sur le processus de prise de décision de la politique étrangère d'un Etat. En d'autres termes, le niveau individuel et/ou institutionnel influe sur la politique étrangère par le partage d'idées, de valeurs qui elles-mêmes résultent d'une identité culturelle, sociale et normative particulière. Telle est la réelle opposition épistémologique entre ces deux courants réalistes des relations internationales.<sup>15</sup>

Mais le réalisme néoclassique ne doit pas être confondu avec le libéralisme ou le constructivisme en relations internationales. Bien que certaines conceptions épistémologiques puissent être comparables, le réalisme néoclassique reste une vision réaliste des relations internationales et adopte les mêmes vues réalistes sur l'anarchie internationale, ou encore l'influence de la structure internationale. Ils diffèrent s'agissant de l'influence des idées domestiques et des perceptions subjectives dans le processus de prise de décisions.<sup>16</sup>

En effet, comme le disait celui qui est considéré comme le père du réalisme néoclassique, Rose Gideon : *le réalisme néoclassique occupe un terrain d'entente entre les théories structurales pures et le constructiviste. L'implication précédée accepte un lien clair et direct entre les contraintes systémiques et le comportement au niveau d'unité. Ces derniers nient que les contraintes objectives du système existent, soutenant que la réalité internationale est socialement construite et que l'anarchie est ce que les Etats en font.*<sup>17</sup>

En d'autres mots, le réalisme néoclassique essaye de pallier ce qu'il considère comme les faiblesses du réalisme classique et structurel à l'aide d'une vision pluraliste des relations internationales qui incluent le rôle des idées sans ignorer les grands principes qui fondent le paradigme réaliste.<sup>18</sup>

---

<sup>15</sup> KITCHEN, Nicholas, "Systemic pressures and domestic ideas: a neoclassical realist model of grand strategy formation", *Review of international studies*, 2010, p. 131-132

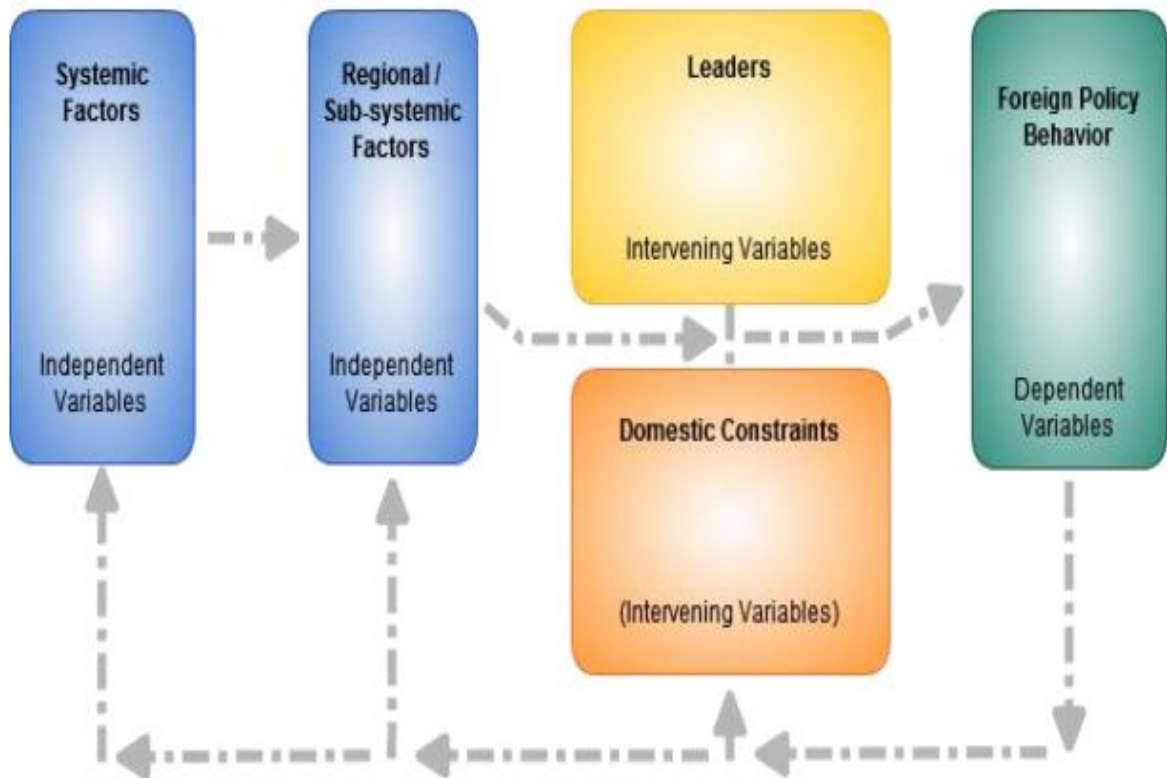
<sup>16</sup> BRIAN, Rathbun, "A Rose by Any Other Name: Neoclassical Realism as the Logical and Necessary Extension of Structural Realism", *Security Studies*, 2008, pp. 311-312

<sup>17</sup> Traduction personnelle, GIDEON, Rose, *Neoclassical realism and theories of foreign policy*, World Politics, 1998, p. 152

<sup>18</sup> RIPSAN, Norrin M., TALIAFERRO Jeffrey W., & LOBELL Steven E., *Introduction: neoclassical realism, the state, and foreign policy*, Cambridge University Press, 2009, p. 4

Ci-dessous un schéma explicatif de la vision réaliste néoclassique des relations internationales et des variables intervenantes selon Rose Gideon.<sup>19</sup>

### Decision Making - Crisis Behavior Variables in Neoclassical Realist Model



Source: Created by author using diagram in Gideon Rose, “Neoclassical Realism and Theories of Foreign Policy”, *World Politics*, Vol 51, N. 1, October 1998, p.154

L'article de Rose Gideon a été le premier à expliquer les principes fondateurs du réalisme néoclassique. Le schéma ci-dessus reflète le réalisme néoclassique de Rose Gideon. Il existe deux variables indépendantes liées aux facteurs internationaux et régionaux et deux variables intermédiaires : la perception du leader et les contraintes internes. Ces variables sont en interaction et produisent les résultats liés aux comportements et à la politique étrangère des États. Mais dans son article, Rose Gideon simplifie sa vision de la politique étrangère de l'État en mettant l'accent sur trois variables principales que nous allons résumer ici :

<sup>19</sup> ÜÇBAŞ, Umran, *Neoclassical realism in analyzing crisis management: the case of Turkish foreign policy crisis*, Istanbul University, 2014, p. 4

La première, selon lui, est la perception du décideur dans la politique internationale. En effet, l'environnement extérieur influence la politique étrangère mais il est impossible de dire comment un Etat réagira selon les pressions environnementales. Aucun des Etats ne réagira de la même manière. Cela dépend de la perception du leader et des facteurs nationaux tels que les capacités matérielles, les intérêts et les ambitions, l'histoire politique.<sup>20</sup> La seconde est les forces systémiques et le comportement de l'Etat selon sa capacité matérielle. La structure du système international influence le comportement de l'État qui est lui-même traduit et opérationnalisé par la capacité interne des États (armée, logistique, PIB).<sup>21</sup> Enfin, les forces de l'appareil d'Etat d'un pays et sa relation avec la société domestique. Notamment le fait que le comportement extérieur dépend des moyens mis à la disposition des décideurs nationaux.<sup>22</sup>

Ainsi, la pertinence de ce cadre théorique relève, d'une part, de sa continuité avec les fondements du réalisme classique et structurel, à savoir, la prise en considération, dans l'analyse de l'action des Etats, des facteurs tels que la poursuite de l'intérêt national en termes de puissance et que l'influence de la structure internationale sur le comportement des Etats, d'autre part, de ses apports nouveaux, à savoir, l'intégration de facteurs idéologiques, personnels et subjectifs des chefs d'Etats dans la conduite de la politique étrangère.

### **1.2.2. Le réalisme néoclassique de Ripsman, Taliaferro et Lobell**

Pour notre recherche, nous allons principalement nous baser sur l'ouvrage récent de Ripsman, Taliaferro et Lobell. Ces trois auteurs ont, dans leur livre *Neoclassical Realist Theory of International Politics*, synthétiser l'apport théorique de ce courant dans l'étude des relations internationales. Cet ouvrage recense l'apport théorique du réalisme néoclassique au paradigme réaliste, en donne les variables nécessaires à l'examen des politiques étrangères et la méthodologie à suivre selon celle-ci.

Bien qu'ils s'accordent tous les deux sur l'importance de l'environnement international sur le comportement de l'Etat, la pensée réaliste néoclassique exclut un déterminisme simple d'action-réaction au système international. L'Etat ne va pas mécaniquement et nécessairement répondre aux changements de celui-ci. Pourquoi ? Pour 4 raisons essentielles. Tout d'abord, le réalisme néoclassique met l'accent sur la perception ou la perception erronée des leaders de

---

<sup>20</sup> Ibid, pp. 159-160

<sup>21</sup> Ibid, p. 166

<sup>22</sup> GIDEON, Rose, *Neoclassical realism and theories of foreign policy*, World Politics, 1998, p. 163

cet environnement international. Les hommes d'Etats ne perçoivent pas toujours les stimuli systémiques. La seconde raison est liée au fait que le système international ne communique pas forcément d'informations intelligibles et perceptibles pour les Etats. Troisièmement, le problème de la rationalité. Le réalisme néoclassique constate que les leaders disposent d'une rationalité limitée, c'est-à-dire, qu'ils ne répondent pas forcément de manière rationnelle -au sens réaliste où les bénéfices supplantent les coûts- aux stimuli internationaux. Limités cognitivement, limités dans l'information, limités dans le temps, les chefs d'Etats sont faillibles. Enfin, le problème de la mobilisation des ressources. Le réalisme néoclassique montre que non les Etats agissent aussi et surtout selon leurs capacités matérielles relatives, dépendant elles-mêmes de circonstances spécifiques liées au contexte économique global et aux ressources domestiques propres.<sup>23</sup>

Le réalisme néoclassique distingue 3 types de variables. Les variables indépendantes, les variables intervenantes et les variables dépendantes. Nous allons ici étayer ces trois types de variables nécessaires à l'établissement de notre cadre théorique.

### **1.2.3. Les variables indépendantes**

Tout d'abord, le réalisme néoclassique, comme nous l'avons dit, considère que l'ambition de toute politique étrangère est guidée par la place de l'Etat dans le système international. Que revêt ce concept pour le réalisme néoclassique ? Il s'agit de manière générale d'un système interétatique qui a émergé en Europe au 17<sup>e</sup> siècle (Westphalie et l'Etat moderne), quand bien même la pluralité d'acteurs internationaux ait foisonné (OIG, ONG, ...) le système international est avant tout prédominé par les Etats -statocentrisme-. Ce système interétatique, en outre, est constitué de contraintes d'une part, mais ne dicte pas la conduite des Etats, d'autre part, étant anarchique, il génère une incertitude omniprésente. Enfin, l'aspect de système n'est pas à négliger, il revient, pour le réalisme néoclassique, à montrer l'interconnexion des parties aux systèmes et du système aux parties qui le constituent.<sup>24</sup>

Ensuite, le réalisme néoclassique envisage que des facteurs systémiques- mais non structurels- affectent et déterminent tant la capacité et la volonté des interactions entre les Etats que les types de niveaux d'interactions. Ces facteurs -ou *structural modifiers*- sont externes et

---

<sup>23</sup> RIPSAN, Norrin M., TALIAFERRO Jeffrey W., & LOBELL Steven E., *Neoclassical Realist Theory of International Politics*, Oxford University Press, 2016, pp. 19-25

<sup>24</sup> Ibid., pp. 34-38

systemiques, ils affectent les Etats de manière similaire mais se distinguent de facteurs internes. Nous noterons notamment le développement de la technologie militaire (nucléaire, aérienne, maritime), la géographie.<sup>25</sup>

Troisièmement, la distribution relative de puissance et la polarité. La lutte des Etats pour la puissance et l'influence dans le monde anarchique structurent le réalisme néoclassique. Le débat en ce qui définit et mesure ce qu'est la puissance -comme moyen d'une fin- n'a pas abouti à un consensus. Pour les néoclassiques, la puissance peut être mesurable par le PIB -puissance économique-, le niveau de dépense annuelle, la taille et la composition des forces armées, le développement et la recherche militaire, la taille de la population et du territoire ou encore, comme Morgenthau<sup>26</sup>, le moral d'une nation, la qualité de la diplomatie ou encore les qualités du Chef d'Etat. En ce qui concerne la polarité -qui renvoi à l'existence de grandes puissances dans le système internationales et qui dépend de la distribution relative de la puissance que nous venons d'expliquer- influence la politique étrangère des Etats en ce qu'elle attise la confrontation de puissance ou leur coopération.<sup>27</sup>

Quatrièmement, la clarté. Loin d'être anodine, la clarté pour les néoclassiques est essentielle. Elle renvoie au degré de discernement clair des menaces et des opportunités, à la capacité du système international de fournir ces informations, et à l'optimalité des options politiques qui en découlent. Les néoclassiques montrent que cette clarté de l'information aurait pu en tout temps de l'Histoire faire changer le cours de celle-ci.<sup>28</sup>

#### **1.2.4. Les variables intervenantes**

Le réalisme néoclassique, comme le rappelait Gideon, diffère du réalisme traditionnel en ce qu'il intègre des variables d'ordre internes ou domestiques qui conditionnent si et comment l'Etat va répondre aux pressions -stimuli- internationales.<sup>29</sup> Ici aussi, 4 variables

---

<sup>25</sup> Ibid., pp. 38-43

<sup>26</sup>HANS, Morgenthau, *Politics Among Nations, The struggle for Power and Peace*, The McGraw-Hill Companies Higher Education, 7<sup>th</sup> Edition, New York, 1948, p. 5

<sup>27</sup> Ibid., pp. 43-46

<sup>28</sup> Ibid., pp. 46-52

<sup>29</sup> GIDEON, Rose, *Neoclassical Realism and Theories of Foreign Policy*, World Politics, volume 51, n°1, pp. 144-147

intervenantes sont mises en évidence par les néoclassiques qui influencent soit la perception, soit la prise de décision soit la mise en œuvre de la politique étrangère.

Tout d'abord, une des variables essentielles est celle qui relève des croyances ou des perceptions -idéologiques- des chefs d'Etats ou de gouvernements et leurs cabinets politiques. Elles sont essentielles car elles peuvent directement toucher l'appréhension des stimuli internationaux, le processus de décisions et/ou sa mise en œuvre. De manière plus précise, ces perceptions ou croyances constituent des modèles cognitifs liés aux leçons de l'Histoire, les formes traditionnelles ou historiques de diplomatie envers un pays particulier, la domination d'un groupe de pensée au sein de l'appareil d'Etat, entre autres. Ces perceptions sont fortement personnalisées, et sont issues de pensées personnelles d'hommes d'Etats qui se matérialisent directement dans leurs actions extérieures.<sup>30</sup>

Ensuite, la culture stratégique qui influence tant la façon dont l'Etat perçoit et s'adapte aux stimuli internationaux, procède à une décision et la met en œuvre. Il s'agit de considérations et d'attentes collectives sur la façon acceptable dont l'Etat va répondre aux contraintes, aux opportunités ou aux menaces internationales. Loin d'induire un comportement totalement libre, la culture stratégique se base sur des normes ou des morales, des référents historiques d'actions qui vont restreindre ou inciter un Etat à venir en aide à un autre. Profondément liés aux histoires des Etats, aux liens qui se sont tissés entre eux, ainsi qu'à la culture nationale d'un Etat, la culture stratégique invite à considérer que les relations entretenues entre chaque Etat sont uniques et historiques. La politique étrangère alors menée se base sur cette histoire commune et sur des références communes qui influencent la façon dont un Etat va gérer sa relation avec un autre au regard de cette culture stratégique tissée dans le temps.<sup>31</sup>

Troisièmement, la relation Société et Etat. Il s'agit de définir la relation et l'interaction entre l'autorité centrale -l'Etat- et les différents groupes économiques et sociaux. Le degré d'harmonie, d'intégration ou d'exclusion de la société envers l'Etat peut en effet affecter le processus de décisions et de mise en œuvre de la politique étrangère de celui-ci. En d'autres termes, l'autonomie décisionnelle de l'Etat ou sa subordination à un groupe de la société est un facteur essentiel à la compréhension de la politique étrangère de l'Etat en question.<sup>32</sup>

---

<sup>30</sup> Ibid., pp. 61-66

<sup>31</sup> Ibid., pp. 66-70

<sup>32</sup> Ibid., pp. 70-75

Enfin, les institutions nationales (domestic institutions). Il s'agit donc des institutions étatiques et politiques nationales, souvent cristallisatrices de la relation avec la société que nous avons abordée ci-dessus. Il existe en vertu de la constitution, des procédures et des règles spécifiques. Les institutions de l'Etat nous disent qui est compétent, qui peut bloquer une décision, qui peut à chaque étape du processus intervenir, amender, ou faciliter sa survenance. Les contraintes institutionnelles permettent de connaître l'influence institutionnelle que peut subir la politique étrangère d'un Etat (partis politique, lobby, etc.) De même, au sein des institutions, il subsiste aussi des aspects informels avec des acteurs non institutionnalisés.<sup>33</sup>

### **1.2.5. Les variables dépendantes**

Les variables dépendantes, pour les néoclassiques sont donc la production -outcomes- des interactions entre variables indépendantes et intervenantes et s'inscrivent dans un temps différencié. Ces variables dépendantes seront différentes selon le temps dans lequel elles s'inscrivent. Le court terme -de jours à mois- est caractérisé par les crises et des circonstances internationales fixes (Crise de Cuba). Dans le moyen terme, les politiques stratégiques tendent à modifier le rapport futur des menaces et des opportunités. Le moyen terme -des années mais pas une décennie- est caractérisé par une politique étrangère qui repose sur la construction d'une grande stratégie, d'une vision ce qui doit advenir qui permettra à l'Etat de naviguer dans des moments attendus comme inattendus. Dans le long terme, s'appuyant sur les dimensions internationales et domestiques, le réalisme néoclassique permet de comprendre la modification de la nature du système international. Le temps est essentiel). Le long terme -année et décennies- est caractérisé par l'impact de cette grande stratégie sur l'ordre international et les pressions internationales des grandes puissances.<sup>34</sup>

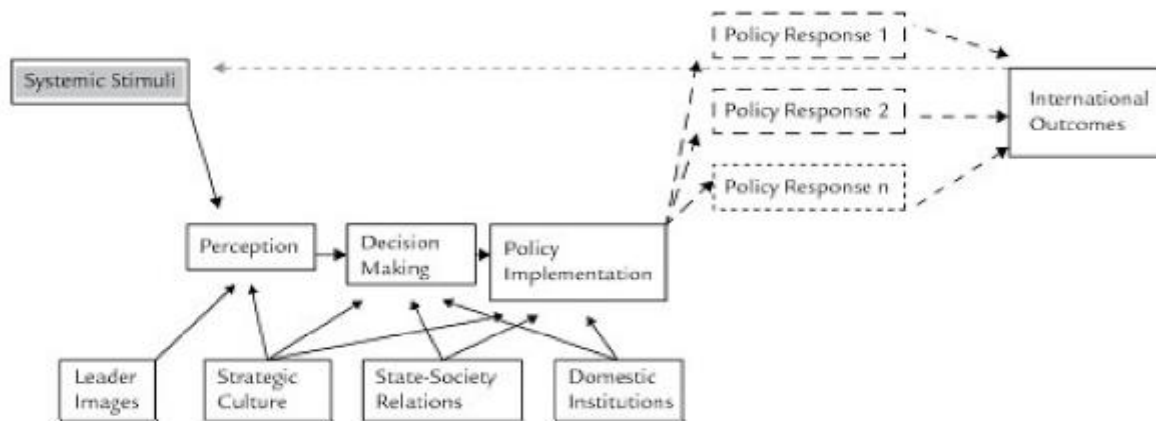
### **1.2.6. Conclusion**

Voici la pensée néoclassique comprise sous forme d'un schéma.

---

<sup>33</sup> Ibid., pp. 75-79

<sup>34</sup> Ibid., pp. 81-98



**Figure 2.1**  
Type III Neoclassical Realist Model

Dans notre recherche, nous allons utiliser les variables indépendantes et intervenantes qui expliquent la politique étrangère comme variable dépendante. Rappelons que nous souhaitons, au travers des mandats de Jacques Chirac et Nicolas Sarkozy, voir comment le réalisme néoclassique peut aider à comprendre l'évolution du gaullisme. Dès lors, les variables indépendantes que sont le système international, les facteurs systémiques, l'évolution de la distribution relative de la puissance (polarité) ainsi que la capacité matérielle relative française nous paraissent pertinente pour comprendre notre recherche. Quant aux variables intervenantes, sachant que notre recherche porte sur l'idéologie gaulliste, donc la perception des chefs d'Etats des phénomènes internationaux au travers de ce prisme idéologique, les variables intervenantes que sont la perception des leaders et la culture stratégique seront sollicitées pour appréhender l'évolution de la politique étrangère française.

Volontairement dans notre recherche, nous omettrons les variables suivantes. La relation entre Société-Etat, bien qu'elle nous parât pertinente, ne relève pas pour nous d'une nécessité primordiale, d'autant plus qu'elle est difficilement mesurable et objectivement fiable quant aux conséquences supposées qu'elle pourrait avoir ce que nous voulons étudier. La même raison est utilisée en ce qu'il s'agit de la variable de clarté, et du contreponds ou de l'intrusion des institutions nationales dans la prise de décision de l'action extérieure. Encore une fois, bien qu'elles ne soient surement pas négligeables, nous souhaitons plus concentrer notre recherche sur les facteurs externes et systémique ainsi que internes et idéologiques.

## Chapitre 2. Définition du Gaullisme en relations internationales

### 2.1. Une refondation institutionnelle et constitutionnelle nécessaire

Tout d'abord, il est nécessaire de rappeler que la politique étrangère de la France à partir de la 5<sup>e</sup> République (1958) initiée par le Général découle du constat général qu'est l'environnement géopolitique au crépuscule de la 4<sup>e</sup> République. En d'autres termes, la politique étrangère du Général de Gaulle fut déterminée d'une part par les innovations constitutionnelles et institutionnelles qu'il a lui-même mises en place, et, d'autre part, la structure internationale qu'était la guerre froide, notamment.

Brièvement, concernant le changement de régime qu'opéra le Général, il est essentiel de mettre en lumière l'importante refondation institutionnelle de la France à son retour en 1958. Comme le rappelle Jacques Vernant, la politique étrangère du Général était l'expression de la nation française, et cette expression ne pouvait s'affirmer qu'au travers d'institutions stables et d'un exécutif fort où le Président représente le peuple et sa volonté, étant directement élu par lui depuis la 5<sup>e</sup> République.<sup>35</sup>

La première préoccupation du Général -entre autres- eut été d'établir les fondements d'une nouvelle République française avec des institutions stables, a contrario de ce que la France avait connu sous tout au long du 19<sup>e</sup> siècle -Empire Napoléonien, Restauration de la Monarchie, 2<sup>e</sup> République, Second Empire, 3<sup>e</sup> République, cette dernière dominée par la centralité de l'Assemblée Nationale (pouvoir législatif), elle-même dominée par les grands partis-.<sup>36</sup> Cette nouvelle république, esquissée lors du discours de Bayeux en 1946, ne put s'installer après la seconde guerre mondiale du fait du poids des partis.

De Gaulle est rappelé au pouvoir suite à l'incapacité de la 4<sup>e</sup> République à gérer la crise algérienne. Désirant un régime où l'exécutif primerait sur le législatif, la constitution de 1958 est alors rédigée avec l'accord des grandes forces politiques françaises et adoptée par

---

<sup>35</sup> VERNANT, Jacques, « Le Général de Gaulle et la politique extérieure », *Politique étrangère*, vol. 35, numéro 6, 1970 p.620

<sup>36</sup> TURPIN, Frédéric, *Aux origines de la Ve République : Charles de Gaulle et la fonction présidentielle*, Parlements Revue d'Histoire Politique, l'Harmattan, 2007, p.3

référendum par 79% des français.<sup>37</sup> Voulant concilier l'héritage parlementaire de la Révolution Française (la Constituante, la Législative, la Convention, l'Assemblée Nationale) et la tradition monarchique incarnée par les rois de France depuis Clovis jusqu'à Louis XVI, puis par les deux Napoléons, c'est-à-dire un régime fort par l'exécutif, de Gaulle avec l'aide d'André Malraux arrive à ses fins en 1958.<sup>38</sup> Par après, le Président ne sera plus nommé par un collège d'élus mais par le peuple en 1962 accepté par référendum puis en 1965 avec la première élection du Président de la République au suffrage universel direct.

La Constitution de 58 permet donc à de Gaulle d'avoir les mains libres et une grande légitimité auprès de la population dans l'action qu'il souhaite mener puisque désormais le Président est « le premier des Français ».<sup>39</sup> La constitution de 58 permet au Président d'accéder au privilège tant désiré par le Général de la conduite des affaires étrangères qui sera désormais uniquement entre les mains du Chef d'État et du ministre des Affaires Étrangères : « *selon l'article 5 de la constitution, le Président de la République est le garant de l'indépendance national, de l'intégrité du territoire et du respect des traités* ». <sup>40</sup>

Cette modification institutionnelle et constitutionnelle s'inscrit dans la conviction profonde du Général que la France doit pouvoir être gouvernée hors de la mainmise des partis politiques au nom de l'intérêt supérieur de la patrie et d'une politique indépendante. A ce titre, elle s'inscrit dans notre cadre théorique au niveau de la perception et des croyances personnelles du chef de l'Etat de la réalité à laquelle il est confronté.

## **2.2. L'influence du contexte international**

Ensuite, concernant la structure internationale, le Général puise au travers de cet environnement géopolitique un constat. Ce constat s'articule autour de 3 axes principaux. Premièrement, la seconde guerre mondiale et la fin des velléités impérialistes européennes accouchèrent logiquement à une confrontation bipolaire des deux puissances victorieuses. Cette confrontation eut pour conséquence le regroupement politique, économique et idéologique d'Etats et le partage du monde -soit la démocratie libérale dans le libre-échange

---

<sup>37</sup> SEVILLA, Jacques, Histoire *Passionnée de la France*, Paris, Perrin, 2013 p. 447

<sup>38</sup> Ibid., p.471

<sup>39</sup> Ibid., p. 472

<sup>40</sup> Ibid., p. 41

versus la démocratie populaire dans la planification- de manière manichéenne.<sup>41</sup> Deuxièmement, et en corrélation avec ce qui a été dit précédemment, seules deux puissances sont au sommet de leurs hégémonies et sont réellement dans la capacité de leadership mondial. Ceci eut pour conséquence qu'au-delà d'un simple regroupement d'Etats en deux camps, les deux superpuissances s'imposaient sur le reste, il n'y avait donc pas la possibilité d'un troisième choix.<sup>42</sup> Enfin, le phénomène décolonisation étant intervenu au même moment, les territoires autrefois sous la coupe européenne ne sont désormais plus sous leurs influences directes et métropolitaines.<sup>43</sup> A ce titre, notre cadre théorique insiste sur l'influence du système international et de la distribution de la puissance inhérente à celui-ci sur la politique étrangère.

Ce contexte global est donc nécessaire dans l'appréhension des actions du Général. Cependant, ces actions sont avant tout déterminées par la conception qu'il l'anime du rôle historique de la France pour le monde. En d'autres termes, et en accord avec notre cadre théorique, cette idée de la France préexiste au contexte international mais est influencée par lui, et se matérialise par des actions spécifiques. En effet, ci-après, nous détaillerons quelle est cette idée de la France quels en sont les trois principes inaliénables que le Général a défendus, et comment le contexte internationale en l'influençant a matérialisée cette idée en actions, et quels sont les grands points de cristallisations de la politique étrangère française, quels sont ses grandes lignes d'actions.

### **2.3. La place de la France dans le monde et l'acquisition de l'arme atomique**

Nous allons nous interroger et mettre en perspective le concept de gaullisme en relations internationales. Il est nécessaire, en effet, d'en établir les contours conceptuels et les principes fondateurs. Finalement, qu'est-ce que le gaullisme en relations internationales ? Quels sont les principes et les valeurs, qui nécessitent d'être mobilisés pour y voir une politique étrangère « gaulliste » ? C'est de cela que nous traiterons dans cette première partie.

---

<sup>41</sup> JEANNESON, Stanislas, « Le système de guerre froide », *La découverte*, 2014, pp. 97-114

<sup>42</sup> GROSSER, Pierre, « Histoire de la guerre froide ou histoire des vainqueurs ? », *Critique internationale*, vol. 12, n°3, 2001, pp. 69-80

<sup>43</sup> VERNANT, Jacques, « Fondements et objectifs de la politique extérieure française », Paris, *Politique étrangère*, vol. 28, Numéro 6, 1963, pp. 459-466

Comprendre le gaullisme en tant qu'idéologie se distingue de la « pratique gaulliste », « des actions gaullistes » en politique étrangère déterminées par des contextes géopolitiques et socio-culturels différents. En effet, bien que le gaullisme sous de Gaulle se soit matérialisé d'une certaine manière entre 1958-69, cela n'empêche pas que nous puissions voir en dehors de cette pratique une conception idéologique de la France et de son rôle dans le monde. En d'autres termes, il en résulte que la conception idéologique du gaullisme en relations internationales se distingue de l'interprétation qui peut en être faite, et donc des actions qui en découlent. Le gaullisme est avant tout une certaine idée de la France. Et cette idée de la France peut se matérialiser –en politique étrangère- différemment bien qu'elle s'habille du costume gaulliste.<sup>44</sup>

La politique extérieure de la France sous l'égide de son Président était l'instrument d'un dessein à vocation mondiale, à savoir la France en tant que Troisième Voie face aux deux superpuissances.<sup>45</sup> Mais l'histoire de la France post-2<sup>e</sup> guerre mondiale prouva que, désormais, elle n'était plus qu'une puissance moyenne -notamment suite à la crise de Suez en 1956-<sup>46</sup>. Ainsi, le Général, de par sa culture historique, considère que la France a une mission singulière dans le monde. Il a une vision de ce qu'a été la France et de ce qu'elle doit être. A savoir qu'elle doit s'imposer parmi le concert des nations et se faire respecter comme une grande nation dont la voix singulière doit être entendue dans le monde.<sup>47</sup> La politique gaulliste en matière d'affaires étrangères se perçoit donc comme une politique de rayonnement de la France -en tant que grande nation et puissance européenne- d'abord en Europe -préalable- puis dans le monde -objectif- dans une confrontation bipolaire qui, en quelque sorte, donnait au Général la volonté de s'en dégager afin d'affirmer son projet

---

<sup>44</sup> VAÏSSE, Maurice, *La grandeur : Politique étrangère du Général de Gaulle*, Paris, CNRS Editions, 1998, p.34

<sup>45</sup> BARNAVI, Élie, & FRIENDLANDER, Saul, *La politique étrangère du général de Gaulle*, Paris, Presses Universitaires de France, 1985, p. 909

<sup>46</sup> KEITH, Kyle, « La Grande-Bretagne, la France et la crise de Suez », *Histoire, économie et société*, vol. 13, n°1, 1994, pp. 79-100

<sup>47</sup> TENZER, Nicolas, *La face cachée du gaullisme : De Gaulle ou l'introuvable tradition politique*, Hachette Edition, 1998, p. 216

politique. Raison pour laquelle il rejette tant l'atlantisme de la 4<sup>e</sup> République<sup>48</sup> que l'emprisonnement de la guerre froide et de la bipolarité.<sup>49</sup>

Nous le percevons, la France de De Gaulle est avant tout une France de grandeur et de puissance. Elle ne peut en être autrement au regard de son histoire, de sa culture, et de son apport immense à l'humanité en tant que civilisation historique millénaire. Cette idée de la France a profondément marqué la politique étrangère de la France. Cette idée de la France fait partie des perceptions idéologiques du Général qu'il est nécessaire de prendre en compte dans sa conduite des affaires extérieures. Cette conception, de Gaulle la résume lui-même dans ses mémoires de Guerres :

*« Toute ma vie, je me suis fait une certaine idée de la France... Le sentiment me l'inspire aussi bien que la raison. Ce qu'il y a, en moi, d'affectif imagine naturellement la France, telle la princesse des contes ou la madone aux fresques des murs, comme vouée à une destinée éminente et exceptionnelle. J'ai, d'instinct, l'impression que la Providence l'a créée pour des succès achevés ou des malheurs exemplaires. S'il advient que la médiocrité marque, pourtant, ses faits et gestes, j'en éprouve la sensation d'une absurde anomalie, imputable aux fautes des Français, non au génie de la patrie. Mais aussi, le côté positif de mon esprit me convainc que la France n'est réellement elle-même qu'au premier rang ; que, seules, de vastes entreprises sont susceptibles de compenser les ferments de dispersion que son peuple porte en lui-même ; que notre pays, tel qu'il est, parmi les autres, tels qu'ils sont, doit, sous peine de danger mortel, viser haut et se tenir droit. Bref, à mon sens, la France ne peut être la France sans grandeur. »<sup>50</sup>*

Mais, au-delà de cette poursuite idéale, le Général reste un pragmatique. Un triple impératif s'impose à lui. La structure internationale bipolarisée qui détermine le contexte international, la capacité matérielle française devenue une puissance moyenne, et sa volonté légitimée, au regard de son appropriation historique et culturelle, de voir la France telle un phare parmi les nations du monde. Comment se faire entendre par les autres puissances détentrices du feu

---

<sup>48</sup> ESHET, André, *Aspects stratégiques de la politique étrangère gaullienne*, Publications de l'Institut de hautes études internationales, Genève, Presses universitaires de France, 1985, p. 40

<sup>49</sup> GROSSER, Pierre, « Histoire de la guerre froide ou histoire des vainqueurs ? », *Critique internationale*, vol. 3, n°12, 2001, p. 69-80.

<sup>50</sup> DE GAULLE, Charles, *Mémoires de guerre – L'Appel : 1940-1942*, (tome I), éd. Plon, 1954, rééd. Pocket, 2007, p. 440

atomique ? Ce système bipolaire est caractérisé par la construction, la consolidation et l'augmentation des forces nucléaires, facteur désormais de puissance des différents Etats de la scène internationale.<sup>51</sup> La France doit d'abord, pour le Général, se doter des moyens qu'il estime nécessaire pour œuvrer dans le sens de l'indépendance nationale et la poursuite des intérêts nationaux français. Pour lui, il s'agit d'arriver à ce que la France soit réellement indépendante raison pour laquelle il poursuit d'entreprendre l'acquisition de l'arme atomique. En effet, pour ce dernier, le feu nucléaire constituait la condition sine qua non pour que, d'une part, la France rentre dans le concert des grandes puissances nucléaires et, donc, ait son mot à dire dans les situations internationales qui la toucheraient directement, d'autre part, pour qu'elle initie sa propre diplomatie indépendante de l'hégémon américain et de l'OTAN.<sup>52</sup>

En somme, le Général -par sa culture, son histoire, son expérience et sa vie- concevait un certain rôle et une certaine idée dans la France dans le monde. Celle d'une France puissante et grande hors des blocs, indépendante et singulière dans ses missions et dans sa voix. Acquérir le nucléaire, pour le Général, était un des préalables nécessaires qui permette à la France -devenue une puissance moyenne depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale- d'obtenir un poids sur la scène internationale afin que sa voix puisse se faire entendre avec plus de force et de reprendre son destin historique en main.

#### **2.4. L'indépendance, l'intérêt national français et la coopération des nations souveraines pour une multipolarité internationale**

De Gaulle a une vision réaliste des relations internationales. D'une part, parce qu'il a un réel pessimisme/pragmatisme sur la nature et le comportement de l'Homme, qu'il constate la permanence de la guerre structurante dans l'Histoire des Hommes et de la vie internationale, et que celle-ci est le lieu de la lutte d'intérêts nationaux contradictoires. Le Général le répétera encore : « *Pour pouvoir aboutir à des solutions valables, il faut tenir compte de la réalité. La politique n'est rien d'autre que l'art des réalités* ».<sup>53</sup>

---

<sup>51</sup> ANTHONY, Ian, Texte traduit de l'anglais (Royaume-Uni) par Richard Thomas, « L'OTAN et les armes nucléaires », *Politique étrangère*, vol. hiver, n°4, 2009, pp. 883-895.

<sup>52</sup> Ibid., p. 11

<sup>53</sup> Conférence de presse du 23 février 1953, retranscription complète en ligne sur le site officiel de la Fondation Charles de Gaulle, <http://www.charles-de-gaulle.org/pages/l-homme/dossiers-thematiques/de-gaulle-et-le-monde/de-gaulle-et-lrsquoeeurope/documents/citations-du-general-de-gaulle-sur-l-europe-ii.php>

Malgré ce pragmatisme, réside une ambition pour le Général, celle du retour de la France comme grande puissance incontournable dans la vie internationale. Cette ambition repose sur une volonté d'indépendance nationale comme poursuite de l'intérêt national français. Mais que revêtent ces deux termes dans la pensée du Général ? En réalité, l'indépendance nationale et l'intérêt national peuvent se confondre dans l'esprit gaullien. En effet, la France ne peut poursuivre ses intérêts nationaux sans indépendance -sans être libre d'une quelconque ingérence- de même qu'un des intérêts nationaux vitaux de la France réside à poursuivre plus que toute son indépendance nationale. En grande partie, il s'agit pour lui du refus d'ingérence des deux hégémons, du refus de l'intégration par les deux blocs, du refus de toute supranationalité qui viserait à déposséder l'Etat français de ses compétences régaliennes, en dernière instance, il s'agit d'être libre de ses actions en matière de politique étrangère.<sup>54</sup>

Parallèlement, la politique étrangère gaullienne a ceci de particulier qu'elle se focalise exclusivement sur les relations mutuelles qu'entretiennent les Etats-Nations. A ce titre, de Gaulle considère que la réalité internationale se crée, se transforme et se mue au gré des rapports entre nations, puissantes ou faibles, et que c'est cette réalité nationale qui façonne les enjeux, les divergences ainsi que les guerres entre Etats. Pour réduire ces divergences nationales, de Gaulle a une profonde conviction que c'est par la coopération entre nations libres et souveraines que les défis internationaux pourront se négocier et se solutionner. Selon le fameux triptyque gaullien, détente-entente-coopération. Celle-ci figure comme moyen politique et diplomatique en vue de poursuivre à la fois le rôle historique de la France dans le concert des nations comme voix indépendante, et d'engager ses actions diplomatiques dans le sens de ses intérêts nationaux de manière pacifique.

Finalement, de Gaulle aspire à ce que cette coopération libre et souveraine amène à ce que des pôles d'Etats suffisamment puissants puissent émerger et faire contrebalancer la bipolarité issue de la guerre froide vers la multipolarité internationale, selon lui, nécessaire au dessein français et facteur de stabilité internationale.<sup>55</sup> En somme, nous voyons apparaître les trois angles de la politique extérieure du Général. Une ambition de grandeur et de puissance reposant sur une action libre, souveraine et indépendante poursuivant ses intérêts nationaux et

---

<sup>54</sup> VAÏSSE, Maurice, *La grandeur : Politique étrangère du Général de Gaulle* Paris, CNRS Editions, 1998, pp.34-36.

<sup>55</sup> BOZO, Frédéric, « Deux stratégies pour l'Europe : de Gaulle, les Etats-Unis et l'Alliance atlantique 1958-1969 », *Politique étrangère*, vol. 61, n°1, 1996, 215-219

privilégiant les relations entre nations par la coopération comme moyen d'action international en vue d'une multipolarité internationale.

## **2.5. Conclusion intermédiaire**

Ainsi que voit-on se dégager de la politique étrangère gaulliste au vu de ses 11 ans à la présidence de la République ? Comment, au regard de ce que nous venons de détailler, pouvons-nous définir ce qu'est une politique étrangère gaulliste ?

De prime abord, il s'agit d'une volonté énergique à ce que la France reste ce qu'elle a toujours été, c'est-à-dire, une puissance incontournable, historiquement, politiquement, militairement et économiquement. Ensuite, il en résulte les principes inaliénables, qui devront être défendus en toutes circonstances, d'une part, l'indépendance nationale (1) sur laquelle doit se baser toute politique extérieure. D'autre part, la défense de l'intérêt supérieur de la nation comprise comme étant une politique de puissance intrinsèque à la France (2) guidant cette politique extérieure. Troisièmes, l'idée que les rapports internationaux se forment uniquement sur les rapports entre Etats-nations libre et souverains (3). Enfin, la France aspire à la multipolarité internationale favorisant la stabilité internationale et la puissance française (4). En d'autres termes, et si nous reprenons notre cadre théorique, le Général opère dans une structure internationale bipolarisée qui façonne l'environnement internationale et qui par sa confrontation suggère 2 blocs antinomiques qu'il souhaite dépasser. Dans cet environnement, ayant la conviction personnelle et idéologique que la France a une singularité naturelle comme nation dans le monde, de Gaulle opéra à une politique étrangère d'indépendance et de puissance dans l'intérêt national français sur la base de rapports entre Etats-Nations.

## Chapitre 3. La politique étrangère française sous le Général de Gaulle, sous Jacques Chirac et sous Nicolas Sarkozy

Nous allons maintenant voir les grandes lignes d'actions au cours de la présidence du Général et leurs évolutions durant les mandats de ses successeurs. Nous nous concentrerons sur ce que nous considérons comme être les grands thèmes de sa politique étrangère. Chronologiquement, nous avons repéré -schématiquement et volontairement- 4 grandes sphères/champs d'action du Général en matière de politique étrangère. D'abord, l'achèvement de la décolonisation (1958-1963), ensuite la politique européenne (1963-65), et le refus de l'alignement américain et à l'atlantisme (1965-66), enfin l'ouverture de la France au monde (1966-1969).

### **3.1. Le continent Africain et le Maghreb**

#### **3.1.1. L'Algérie et la décolonisation sous la présidence de de Gaulle**

Le conflit algérien et la décolonisation sont au cœur de ce premier thème. Concernant le conflit algérien, notons simplement que son règlement -malgré la fameuse phrase à Alger « *Je vous ai compris* »<sup>56</sup>- vers son indépendance a dû se faire rapidement pour permettre à la politique étrangère de de Gaulle de s'atteler vers d'autres affaires. En effet, en grande partie, la guerre d'Algérie décredibilisait la voix de la France sur la scène internationale car la situation s'enlisait et ne trouvait de solution politique et diplomatique définitive. Pour des raisons démographiques, financières et politiques, de Gaulle et le FLN -par voie référendaire- convinrent à l'autodétermination algérienne par les accords d'Evian en 1962. En contrepartie, le désert algérien du Sahara et son sol riche en pétrole restaient entre les mains de la Métropole.<sup>57</sup> Au regard de notre cadre théorique, le mouvement générale et internationale des anciennes colonies à l'indépendance, la conviction profonde du Général que l'Algérie et la

---

<sup>56</sup> *Discours du Forum d'Alger*, 4 juin 1958, par le Président de la 5<sup>e</sup> République, Charles de Gaulle (1958-1969), sur le site de référence par la Fondation Charles De Gaulle, <http://www.charles-de-gaulle.org/pages/l-homme/accueil/discours/le-president-de-la-cinquieme-republique-1958-1969/discours-du-forum-d-alger-4-juin-1958.php>

<sup>57</sup> DROZ, Bernard, « Le cas très particulier de la guerre d'Algérie », *Vingtième Siècle, revue d'histoire*, vol. 5, n°1, 1985, pp. 81-90

France sont deux peuples, deux pays distincts ainsi que les intérêts matériels de la France en Algérie expliquent pourquoi de Gaulle abandonna l'Algérie française.

Ensuite, le référendum de 1958 avait mis en place la création d'une nouvelle communauté entre la France et ses colonies, celle de la Communauté Française des colonies françaises. Il s'agissait de maintenir l'Empire colonial tout en cédant de manière significative une part de liberté et d'autonomie aux colonies dont l'aspiration à l'indépendance se faisait grandissante.<sup>58</sup> Elle consistait en grand parti à conserver la souveraineté de la France sur son Empire colonial tout en les associant autour de construction fédérative. Cette communauté ne dura en réalité qu'un an (1959), puisque dès 1960 presque tous les Etats de celle-ci déclarèrent leur indépendance avec le consentement du gouvernement français. Dès lors, il a été nécessaire, pour le Général, d'amener sereinement à la décolonisation de l'Empire français tout en préservant des liens privilégiés avec les anciennes colonies.<sup>59</sup> Charles de Gaulle l'expliqua lui-même lors de son discours à Brazzaville (qui a été la capitale de la France Libre lors de la Seconde Guerre Mondiale) le 21 août 1958 :

*Il s'est trouvé aussi, et c'était naturel, légitime, que c'est à Brazzaville que la France, par ma voix, a ouvert aux territoires africains la route qui les a conduits à la libre disposition d'eux-mêmes, (...) Pourquoi la France renierait-elle son œuvre africaine en dépit de certaines démagogues, qui ne font que couvrir divers impérialismes ? Non cette œuvre, elle ne la renie pas, et elle est prête aujourd'hui à la poursuivre, quoique certainement dans des conditions tout à fait nouvelles qui sont imposées par l'évolution des peuples et par le mouvement général du monde. Quelles conditions ? En voici deux, La première c'est qu'il est naturel et légitime que les peuples africains accèdent à ce degré politique où ils auront la responsabilité entière de leurs affaires intérieures, où ils leur appartiendront d'en décider eux-mêmes, bref, de se gouverner eux-mêmes. Et la deuxième condition c'est cette règle, qui s'impose à tous les esprits de bon sens, que dans le monde tel qu'il va, il est nécessaire que s'établissent de grands ensembles économiques, politiques, culturels et, au besoin, de grands ensembles de défense. C'est le deuxième principe que le Gouvernement de la République, sous ma*

---

<sup>58</sup> TURPIN, Frédéric, « 1958, la Communauté franco-africaine : un projet de puissance entre héritage de la IV<sup>e</sup> République et conceptions gaulliennes », *Outre-mer*, n°358, 2008, pp.45-58

<sup>59</sup> DOZON, Jean-Pierre, « L'état franco-africain », *Les Temps Modernes*, n° 620-621, 2002, pp. 261-288.

*direction, met à la base des propositions qu'il va soumettre dans peu de temps au suffrage de tous les citoyens des territoires d'Afrique et des citoyens de la métropole.*<sup>60</sup>

Nous allons ici principalement nous intéresser à ces liens après la décolonisation. Quelle a été la politique étrangère de la France vis-à-vis de ces anciennes colonies africaines, notamment ? Celle-ci se basait sur trois objectifs. Tout d'abord maintenir un lien monétaire institutionnel par la Zone Franc (Franc CFA). Ensuite, poursuivre le développement économique et social ainsi que la construction d'infrastructures au bénéfice de ces pays africains. Enfin, le maintien d'une présence militaire française sur la base d'une coopération avec les gouvernements locaux par des accords bilatéraux.<sup>61</sup> Au regard de notre cadre théorique, de Gaulle désirait endiguer le bipolarisme internationale en intégrant le continent africain dans une grande confédération euro-africaine dont la France serait la voie centrale à suivre. Cela s'inscrit dans son souhait de puissance française. Nous voyons bien, ici, dès lors, l'influence de la structure internationale issue de la guerre froide sur la perception du rôle de la France en tant que voie indépendante dont le souhait est de devenir une puissance parmi les puissances pour favoriser l'indépendance des nations face aux deux blocs, gage d'une multipolarité internationale.

En effet, les accords bi ou multilatéraux entre la France et l'Afrique accrurent durant cette période. La puissance française dépendait en large parti des liens postcoloniaux qu'elle réussirait à tisser avec ses anciennes colonies. Mais le rapport de force était largement en faveur de la Métropole française face à de pays nouvellement indépendants mais encore dépendants de la Métropole sur les plans économiques et administratifs.<sup>62</sup> Ces accords se sont faits sous l'égide du moyen privilégié par la politique étrangère globale du Général à savoir la Coopération franco-africaine. Dans sa conférence de presse du 05 septembre 1960, de Gaulle :

*Je considère comme absurde et comme ruineux une tendance qui consisterait, et parfois, consiste, pour eux, à marquer leur nouvel essor par la rupture des liens qui les unissaient avec les pays qui les ont précédés dans la civilisation, et notamment avec ceux qui*

---

<sup>60</sup> Discours prononcé par le Général de Gaulle à Brazzaville le 21 août 1958, retranscription complète en ligne sur le site de la Fondation Charles de Gaulle, <http://www.charles-de-gaulle.org/pages/l-homme/dossiers-thematiques/de-gaulle-et-le-monde/de-gaulle-et-lrsquoafrique-vers-l-independance-1944-1960/documents/discours-de-brazzaville-le-21-aout-1958.php>

<sup>61</sup> GOUTTERBRUNE, François, « la France et l'Afrique : le crépuscule d'une ambition stratégique ? », *Politique étrangère*, vol. 67, n° 4, 2002, pp. 1033-1047.

<sup>62</sup> DOZON, Jean-Pierre, « Frères et sujets. La France et l'Afrique en perspective », Paris, Flammarion, *Politique africaine*, n° 98, 2005, p. 181-196.

*la leur ont ouverte. Et c'est ce que je crois en particulier depuis toujours pour ceux des Etats qui sont venus de l'Union française. (...) Autrement dit, est-ce que les nouvelles souverainetés, les jeunes souverainetés doivent être acquises et exercées contre l'ancien colonisateur, et en le maudissant, par surcroît, ou bien, au contraire, d'accord amicalement avec lui et en usant de son concours ? La réponse me paraît être commandée par le bon sens. Je répète qu'à quatorze républiques africaines et à la république malgache, qui sont venues de l'Union française, et auxquelles ont été reconnu leurs libres choix et leur libre disposition d'eux-mêmes, et bien, la France a proposé sa coopération.* <sup>63</sup>

Le maintien de la France en Afrique se comprend donc au regard du Gaullisme tel que nous l'avons examiné antérieurement en la conservation des liens nécessaires à la France en termes de puissance, d'économie, de stratégie et de géopolitique. La préservation des relations franco-africaines était vitale à la puissance française voulue par le Général. Il s'agissait pour de Gaulle de conserver les liens historiques, culturels, politiques et économiques en Afrique face aux deux blocs. Une sorte de pax gallica (au sens de Gaulle), où en échange de coopération militaire, les Etats indépendants africains préserveraient des relations avec la France qu'elle considère comme étant son pré-carré au regard de ce qu'elle a pu contribuer en tant que civilisation à ses pays historiquement et culturellement. <sup>64</sup> Pour de Gaulle, la décolonisation ne signifiait en aucune façon une rupture de la France avec l'Afrique. Au contraire. L'Etat français centralisait en quelque sorte les politiques en Afrique. Elle agissait comme un gendarme et intervenait sur le terrain de la décision politique des « amis de la France ». <sup>65</sup> Nous n'avons pas la prétention, ici, de déterminer et de caractériser la politique française en Afrique de néo-colonialisme -même si en grande partie sous de Gaulle, elle y ressemblait- ou simplement des nécessités de la France à conserver sa puissance dans un contexte internationale lui étant défavorable, de son point de vue. Notre point, ici, est de montrer à quel point l'Afrique restait un invariant de la politique étrangère française et qu'elle s'était caractérisée sous la présidence de de Gaulle comme la condition pour la France de préserver sa stature de grande puissance. En effet, comme le résume si bien Frédéric Turpin la politique gaulliste en Afrique peut se définir comme : « *l'ensemble des formules empiriques*

---

<sup>63</sup> Conférence de presse du 05 septembre 1960, retranscription complète en ligne sur le site de l'Institut National de l'Audiovisuel dans la rubrique Charles de Gaulle Paroles Publiques, <http://fresques.ina.fr/de-gaulle/fiche-media/Gaule00061/conference-de-presse-du-5-septembre-1960.html>

<sup>64</sup> GOUNIN, Yves, & BAT, Jean-Pierre, « Le Syndrome Foccart. La politique française en Afrique, de 1959 à nos jours », *Afrique contemporaine*, n° 247, 2013 pp. 151-153

<sup>65</sup> Ibid., pp. 171-181.

*d'aide et d'assistance bilatérales né de la conjonction des immenses besoins africains et de la volonté gaullienne de maintenir une sphère d'influence traditionnelle de la France sur cette partie du monde* ». <sup>66</sup>

De Gaulle souhaitait une coopération basée sur la primauté de l'Etat Français pour briser l'affrontement bipolaire. Cela consistait en définitive pour la France d'attester de sa puissance continentale en Europe et maritime grâce à ces territoires hors Métropole avec accès sur la Méditerranée -enjeu géostratégique par des liens culturels -Francophonie-, économiques -et monétaire-, militaires et administratifs. Ainsi, les enjeux africains sont de l'ordre de la puissance pour la France dans le contexte de guerre froide. <sup>67</sup>

### **3.1.2. Contexte historique des mandats de Jacques Chirac et Nicolas Sarkozy**

Le continent africain n'a pas été insensible aux bouleversements internationaux. La fin de la guerre froide, la prédominance du modèle libéral et démocratique de l'Etat de droit, l'émergence de nouvelles puissances régionales africaines sont autant de nouvelles données dans ce contexte historique changeant. Car, à la différence des années 60 où l'Afrique représentait pour les dirigeants français un pré-carré politique, économique et géopolitique exclusif, depuis la fin de la guerre froide, l'Afrique devient un enjeu pour d'autres puissances. La fin de la guerre froide coïncide historiquement avec la multiplication de conflits armés en Afrique, dans les années 1990 et 2000. Soudan, Ethiopie, Angola, Mozambique, Ouganda, Liberia, Sierra Leone, Burundi, Rwanda et Congo. Le chiffre de 4 à 7 millions de morts durant ces années montrent comment le continent africain a basculé et est devenu le lieu d'enjeux politiques, géopolitiques et économiques. <sup>68</sup>

L'Afrique est une préoccupation majeure pour la France de la fin du 20<sup>e</sup> siècle comme sous la présidence de de Gaulle. La tradition gaulliste suppose une importante préoccupation vis-à-vis de ce continent pour des raisons de puissance. Cependant, les années 1990 ont aussi marqué un certain « lâchage » de la France de l'Afrique. L'élargissement et l'approfondissement de

---

<sup>66</sup> TURPIN, Frédéric, « De Gaulle, Pompidou et l'Afrique (1958-1974). Décoloniser et coopérer », Paris, *Les Indes savantes*, 2010 p. 336

<sup>67</sup> GERBET, Pierre, *L'échec de la Communauté européenne de défense (1953-1954)*, La construction de l'Europe Pierre, Paris, Armand Colin, 2007, pp. 99-133

<sup>68</sup> HUGON, Philippe, « L'économie des conflits en Afrique », *Revue internationale et stratégique*, vol. 43, n°3, 2001, pp. 152-169

l'Europe, le discours de François Mitterrand à la Baule en 1990 (*un vent de liberté qui a soufflé à l'Est devra inévitablement souffler un jour en direction du sud (...) il n'y a pas de développement sans démocratie et il n'y a pas de démocratie sans développement*)<sup>69</sup>, la doctrine Balladur<sup>70</sup>(qui visent à conditionner l'aide à l'Afrique selon des normes fixées et les politiques d'ajustement structurel par des institutions internationales -FMI, BM- et non pas par la France) et la normalisation des relations franco-africaines voulue depuis 1990 sont autant de faits qui ont permis à un certain retrait de son ancien protecteur Français vis-à-vis du continent Africain. En outre, le ministère de la Coopération disparaît, et les bases militaires françaises au Sahara se réduisent considérablement. L'Afrique est invitée à l'auto-détermination et à la liberté. La France depuis la fin de la guerre froide a engagé des politiques visant à ouvrir le continent africain, à multilatéraliser les gestions de crises, les champs d'actions, et, elle-même, à quitter son pré-carré francophone traditionnel.<sup>71</sup>

Enfin, les attentats du 11 septembre ont révélé la nature latente d'un terrorisme qui depuis n'a cessé de croître. La préoccupation sécuritaire des Etats européens et africains vis-à-vis de la menace terroriste n'a fait, dès lors, qu'augmenter. La propagation des différentes mouvances terroristes en Afrique a considérablement impacté la nature des relations franco-africaine et les enjeux sécuritaires qui lient les deux pays. Ces enjeux sécuritaires renvoient aux problématiques socio-économiques de l'Afrique, aux politiques d'aides au développement, aux systèmes politiques internes des Etats africains (patrimonialisme), à une certaine instabilité régionale par des conflits ethnico-confessionnels ou géographiques, ce qui crée un environnement favorable à la recrudescence terroriste et aux préoccupations sécuritaires.<sup>72</sup>

---

<sup>69</sup> Discours de M. François Mitterrand, Président de la République Française, au 16<sup>e</sup> sommet franco-africain tenu à La Baule, le 20 juin 1990, discours retranscrit intégralement sur le site vie-publique.fr, <http://discours.vie-publique.fr/notices/907015600.html>

<sup>70</sup> HUGON, Philippe, « La politique économique de la France en Afrique, la fin des rentes coloniales ? » *Politique africaine*, vol. 105, n°1, 2007, pp. 54-69

<sup>71</sup> MEINON, Julien, « La fin du pacte colonial ? La politique africaine de la France sous J. Chirac et après », *Politique Africaine*, vol. 50, n°1, 2007, pp. 7-26

<sup>72</sup> CILLIERS, Jackie, « L'Afrique et le terrorisme » , *Afrique contemporaine*, 2004, vol. 209, n°1, 2004, pp. 81-100

### **3.1.3. Sous la présidence de Jacques Chirac**

La France dans les années 1990 a marqué une rupture avec la tradition gaulliste sur trois plans. D'abord, elle veut normaliser ses rapports étatiques en Afrique, non plus la considérer comme son pré-carré. Ensuite, elle souhaite moins intervenir directement sur le continent. Enfin, elle désire insuffler l'esprit d'une réforme par la démocratisation du continent et le respect des droits de l'Homme en conditionnant ses aides aux développements. Le quinquennat de Jacques Chirac, quant à lui, fera rupture à cette vision vers une politique africaine plus traditionnelle. Avant d'accéder au pouvoir, la stature internationale de Jacques Chirac avait déjà été établie alors qu'il était Premier Ministre de François Mitterrand en 1988. Durant ce mandat, il avait entretenu des liens et des relations personnelles voire amicales avec les hommes d'Etat et des dirigeants africains. De même, Jacques Foccart, l'ancien ministre de l'Afrique du Général de Gaulle, a pendant longtemps été le conseiller personnel du Président Chirac.<sup>73</sup>

Le quinquennat de Jacques Chirac s'inscrit dans une tradition de coopération avec l'Afrique au nom de la puissance française face à l'hyperpuissance américaine. Cette rupture est perceptible dès le premier septennat de Jacques Chirac lors de son discours à Brazzaville en 1996 où il souligne :

*Le Général de Gaulle donnait sa vision de votre continent, de sa "marche en avant", des "devoirs de la France". Une fois encore, le Général ouvrait un chemin riche, prémonitoire, généreux, et réaliste. (...) Nous, Français, devons naturellement aider l'Afrique sur ce chemin. Je crois au dialogue entre les nations et entre les peuples. Je crois aux vertus de l'échange pour faire avancer les principes qui nous tiennent à cœur. Depuis longtemps, la France est présente à vos côtés et maintient dans le continent africain une puissante tradition de coopération scientifique, culturelle, pédagogique et technique (...) de ne pas baisser les bras, de garder confiance et d'augmenter leur aide à l'Afrique. (...). J'en appelle aussi à la famille francophone. Ici, à Brazzaville, nous avons la chance de parler le français, cette*

---

<sup>73</sup> BAT, Jean-Pierre, « Les archives Foccart aux Archives nationales », *Afriques & Histoire*, vol. 5, n°1, 2006, pp. 189-201

*langue de la liberté qui dépasse chacun de nos pays. Avec la France, c'est le mouvement francophone tout entier qui doit s'impliquer dans l'édification de la démocratie.*<sup>74</sup>

La politique africaine de Jacques Chirac s'est matérialisée sur trois axes. D'abord, elle consistait à être beaucoup plus volontariste en Afrique par des politiques en matière d'éducation publique, de santé, d'agronomie et d'accès à l'eau, mais aussi d'investissements face à l'inquiétude montante de la France aux capitaux chinois sur ce continent. Ensuite, elle a été, dans une forme traditionnelle héritée de de Gaulle, de préserver le fameux pré-carré francophone et les liens nécessaires à la politique de puissance de la France. Cela brise avec l'aspiration à la normalisation des rapports Nord-Sud et fait de la France, non pas le gendarme de l'Afrique, mais l'intercesseur entre les puissances mondiales et le continent Africain. Enfin, la conditionnalité de l'aide au développement avait été revue. Sa politique africaine consistait à privilégier les liens particuliers tissés par la Françafrique, notamment en soutenant les régimes autoritaires (Togo, Sénégal, Gabon, Djibouti...) en omettant les aspirations démocratiques ou l'ouverture à un pluralisme des sociétés africaines au risque (comme en Côte d'Ivoire) de voir une guerre civile éclatée.<sup>75</sup>

Avec l'impulsion Dominique de Villepin, Jacques Chirac souhaite retrouver une politique traditionnelle de partenariat avec l'Afrique sur base des liens culturels et linguistiques de la France avec l'Afrique, tout en rejetant l'idée d'une France néocolonialiste. Ainsi, de 2002 à 2007, la France s'est montrée beaucoup plus interventionniste sur le continent Africain, d'abord en Côte d'Ivoire lorsque la France a soutenu le régime de Gbagbo contre la rébellion dont elle invita à la négociation par les accords de Marcoussis<sup>76</sup>, ensuite lorsque Kofi Annan demande à la France son aide au Congo en 2003 dans le cadre multilatérale des Nations-Unis. De même, la politique africaine de Jacques Chirac s'est voulue être l'intercesseur entre les grandes puissances mondiales et l'Afrique, notamment lors du 22<sup>e</sup> sommet franco-africain en 2003 où 52 des 53 Etats africains étaient présents et de l'intégration au G8 d'Evian en 2003 de 5 Etats africains (Maroc, Algérie, Nigéria, Sénégal, Egypte). Comme de Gaulle autrefois qui désirait faire du continent africain un bloc solide au côté de la France face aux deux

---

<sup>74</sup> Discours de M. Jacques Chirac, Président de la République française, à Brazzaville le 18 juillet 1996, retranscrit intégralement en ligne sur vie-publique.fr, <http://discours.vie-publique.fr/notices/967011400.html>

<sup>75</sup> LESQUESNE, Christian, *La politique étrangère de Jacques Chirac ou la France sans surprise*, Leibniz-Institut, Berlin, 2007, pp. 1-12

<sup>76</sup> KONATE, Yacouba, « Côte d'Ivoire : le canari d'eau de Jacques Chirac », *Politique Africaine*, vol. 97, n°1, 2005, pp. 117-132

superpuissances issues de la seconde guerre mondiale, au nom du destin commun qui les anime. De même, Jacques Chirac, nous le percevons par sa politique africaine globale, veut davantage intégrer la France dans ses rapports avec l'Afrique et pousse à ce que la France reste le pays de référence pour ce continent face à l'hyperpuissance américaine, à l'intrusion chinoise dans ce continent et à la montée de puissances nouvelles émergentes.<sup>77</sup> Enfin, concernant la conditionnalité des aides à la démocratisation des régimes politiques africains, Jacques Chirac s'est montré beaucoup plus souple. Bien que l'aspiration à cette démocratisation revienne régulièrement dans ses discours :

*L'Afrique s'y emploie, la bonne gouvernance financière mais aussi démocratique apporte la stabilité des institutions, l'évolution sans heurt des sociétés civiles sans lesquelles il ne peut y avoir ni confiance ni croissance (...) mais l'expérience enseigne que la stabilité des Etats dépend avant tout du calendrier démocratique et de la régularité des élections. Les crises prennent souvent naissance dans des scrutins discutables, qui entachent la légitimité du nouvel élu. Il faut renforcer l'Etat de droit. Nous appuyons les fortes convictions de l'Union Africaine à cet égard.*<sup>78</sup>

Dans les faits Jacques Chirac atténua cette politique de conditionnalité à l'égard de certains régimes autoritaires (Tunisie, Egypte, etc.) au nom d'un processus qui devra s'accompagner d'un effort dans le temps long. Sans se montrer contraignant, Jacques Chirac poursuivit sa politique d'aide au développement à des pays autoritaires comme le Togo, le Burkina Faso ou le Gabon, au profit de ressources premières nécessaires à l'indépendance énergétique française (pétrole, gaz, bois) ou parce que ces régimes luttent contre le terrorisme islamique (Tunisie) malgré leur régime liberticide.<sup>79</sup>

Une des autres préoccupations du président Chirac a été la normalisation des rapports avec l'Algérie. L'Algérie est au centre de deux préoccupations essentielles pour la présidence de Jacques Chirac. D'abord, celle de l'indépendance énergétique de la France, or, l'Algérie est l'un des principaux fournisseurs de pétrole et de gaz, nécessaires. Ensuite, parce qu'il a la

---

<sup>77</sup> BOURNAUD, Daniel, « La nouvelle politique africaine de la France à l'épreuve », *Esprit*, n°317, 2005, pp. 17-27

<sup>78</sup> Discours de M. Jacques Chirac, Président de la République française, lors du 24<sup>e</sup> Sommet France-Afrique du 16 février 2007, retranscrit intégralement en ligne sur <http://www.ladepêche.fr/article/2007/02/15/390857-sommet-france-afrique-le-discours-de-jacques-chirac.html>

<sup>79</sup> CLAUDE, Gérard, « Chirac l'Africain : dix ans de politique africaine de la France, 1996-2006 », *Politique étrangère*, n°4, 2007, pp. 905-918

conviction que pour lutter contre le terrorisme. L'Algérie reste une des principales puissances dans l'Afrique du Nord et au Maghreb sans laquelle cette lutte ne pourrait avoir de répercussions assez efficaces pour éradiquer ou du moins endiguer ce qui s'apparente à la nouvelle menace sécuritaire tant des pays occidentaux que des pays africains et arabes.<sup>80</sup>

Nous le percevons, le second mandat de Jacques Chirac marque une rupture avec une politique africaine française qui voulait se retirer de sa sphère d'influence traditionnelle. Elle s'explique par la conviction idéologique héritée du gaullisme à renouer avec un bloc africain nécessaire à la puissance française et à la multipolarité face à l'hyperpuissance américaine sur la bases des liens historiques qui les animent (culture stratégique). Aussi, la distribution de la polarité amenant à ce que de nouvelles puissances développées s'intéressent à l'Afrique à pousser la France à rompre avec la normalisation voulue des années 1990 au nom des liens culturels dont la Francophonie.

#### **3.1.4. Sous la présidence de Nicolas Sarkozy**

Lors de sa campagne électorale de 2007, Nicolas Sarkozy désirait refonder les relations franco-africaines et briser la politique passéiste, paternaliste et trop amicale avec des dirigeants politiques africains corrompus. Nicolas Sarkozy souhaitait tourner la page :

*Il nous faut débarrasser des réseaux d'un autre temps, des émissaires officieux qui n'ont d'autre mandat que celui qu'ils s'inventent. Le fonctionnement normal des institutions politiques et diplomatiques doit prévaloir sur les circuits officieux qui ont fait tant de mal par le passé. Il faut définitivement tourner la page des complaisances, des secrets et des ambiguïtés (...) Nous aussi de débarrasser la relation Afrique-France de ses fantasmes et de ses mythes qui la polluent. Disons les choses clairement : la France n'a pas les intentions et l'influence qu'on lui prête. On lui prête la faculté de redresser les situations, de rechercher des intérêts économiques que nous n'avons pas et d'être capables d'assurer la stabilité ou de créer l'instabilité dans un pays. Bien souvent d'ailleurs, les deux fantasmes sont mêlés : la politique de la France en Afrique aurait pour seul objectif de s'approprier les ressources géologiques du continent. Où est la vérité ? A ceux qui pensent cela, je veux quand même rappeler qu'il n'existe plus de compagnie minière française, et que les entreprises françaises présentes en Afrique sont surtout spécialisées dans les services. (...) . On ne cesse de dire :*

---

<sup>80</sup> LAGRANGE, Delphine, & SFEIR, Antoine, « France et Algérie, des affaires tout sauf étrangères », *Les Cahiers de l'Orient*, Volume 100, n°4, 2010, pp. 33-40

*"la France perd ses positions en Afrique". (...) Ceux qui tiennent (...) ont une vision d'un autre âge. Ils l'assortissent en général d'un autre commentaire : "les Américains, les Chinois et les Indiens s'installent partout" ... Je vais peut-être vous surprendre, mais je considère que c'est une bonne nouvelle pour l'Afrique. D'abord, je ne vois pas la France dans une compétition pour savoir quel est celui qui aura la "meilleure place" en Afrique. L'Afrique est la patrie des Africains. »<sup>81</sup>*

La campagne de Nicolas Sarkozy s'agissant du continent africain s'est davantage axée sur le contrôle de l'immigration. Ce thème de campagne a été récurrent avant et après son élection en tant que Président de la République. Ainsi, l'intérêt premier de Nicolas Sarkozy est de tenter de trouver avec ses partenaires africains une coopération bi-multilatérale sur l'entrée d'immigrés sur le sol français, afin qu'en dernière instance, la France puisse choisir, contrôler et réguler avec ces pays l'immigration qu'elle considère trop importante.<sup>82</sup>

Cependant, son premier discours à Dakar en 2007 en tant que Président de la République française eut pour conséquence de rendre perplexe la société africaine sur la vision que le Président de la France pouvait avoir de l'Afrique. En effet, ce fameux discours de Dakar fut interprété comme xénophobe, paternaliste voire ouvertement raciste<sup>83</sup>, en cause notamment cette phrase où le Président réduisait l'Afrique à un rôle inexistant dans l'Histoire humaine.<sup>84</sup> Pour autant, Nicolas Sarkozy, symboliquement, retira la cellule africaine de l'Élysée et la rattacha à la cellule diplomatique. Nicolas Sarkozy est tiraillé entre l'optique d'une normalisation des rapports avec l'Afrique et les tenants d'une Françafrique.<sup>85</sup>

Sur certains dossiers, nous constatons une certaine continuité avec la politique de Jacques Chirac, sur d'autres, Nicolas Sarkozy axe davantage les intérêts économiques et militaires que

---

<sup>81</sup> Discours de M Sarkozy, Ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire au Bénin le 19 mai 2006, retranscrit intégralement sur le site officiel du ministère de l'Intérieur français, <http://www.interieur.gouv.fr/Archives/Archives-ministre-de-l-interieur/Archives-de-Nicolas-Sarkozy-2005-2007/Interventions/19.05.2006-Deplacement-de-M.-Nicolas-SARKOZY-au-Benin>

<sup>82</sup>S.n., « Sarkozy fait campagne sur l'immigration », *Nouvelobs*, 12 décembre 2006, <http://tempsreel.nouvelobs.com/politique/elections-2007/20061211.OBS2411/sarkozy-fait-campagne-sur-l-immigration.html>

<sup>83</sup> AGIER, Michel, « L'Afrique en France après le discours de Dakar », *Vacarme*, vol. 42, n°1, 2008, pp. 79-81

<sup>84</sup> Discours de M Sarkozy, Président de la République, à Dakar le 26 juillet 2007, retranscrit intégralement sur le monde.fr, [http://www.lemonde.fr/afrique/article/2007/11/09/le-discours-de-dakar\\_976786\\_3212.html](http://www.lemonde.fr/afrique/article/2007/11/09/le-discours-de-dakar_976786_3212.html)

<sup>85</sup> ASSANE, Thiam, « La politique africaine de Nicolas Sarkozy : rupture ou continuité », *Politique étrangère*, vol. hiver, n°4, 2008, pp. 873-884.

la diplomatie ou la géopolitique. L'aide au développement est réduite -entre autres dû à la crise financière de 2008-, mais elle reste la plus importante parmi les pays donateurs durant son quinquennat. Sur le plan militaire, l'implantation française reste conséquente, ceci malgré une restructuration et une réduction des effectifs sur place. Des accords militaires bilatéraux sont renégociés durant son mandat et de nouvelles bases sont créées à Dakar et à Djibouti. Nicolas Sarkozy craint que la France soit vue comme une ingérence autant qu'elle soit décriée pour son inaction en cas de crises ou de génocides. Sur le plan économique, les importations de matières premières restent essentielles et les coopérations sont renforcées (avantages fiscaux au secteur pétrolier et investissements étrangers), notamment en ce qui concerne l'indépendance énergétique de la France (pétrole, gaz).<sup>86</sup> Ainsi, concernant le cas Camerounais, régime autoritaire, ce pays reste une position géostratégique et économique essentielle pour la France. Géostratégique de par sa proximité avec les bases militaires françaises au Tchad, au Congo et au Gabon ainsi que la coopération militaire de défense (révisée en 2009 pour plus de transparence et de concertation). Economique de par les partenariats conclus sur les matières premières dont les hydrocarbures et les produits miniers. La France est le premier client et importateur des produits vendus par le Cameroun, inversement la France est l'un des principaux exportateurs dans le marché interne camerounais. Bien qu'il se soit moins impliqué personnellement et qu'il ait souhaité intégrer davantage l'Union Européenne dans la politique africaine, les relations bilatérales restent primordiales et privilégiées comme autrefois.<sup>87</sup>

Ainsi, en 2008, Nicolas Sarkozy reçoit avec bienveillance le Colonel Kadhafi à l'Elysée, le guide libyen au pouvoir depuis 40ans. Les coups d'Etats en Guinée, Mauritanie ou à Madagascar ont été soigneusement consentis. La France fut la seule à être présente lors de l'investiture de François Bozizé en République Centrafricaine malgré des rapports internationaux doutant de l'élection de ce dernier. De même, la France a réaffirmé son soutien à Idriss Déby au Tchad. Ou encore l'intervention en 2011 en Côte d'Ivoire contre Laurent Gbagbo, malgré la volonté du Président de ne plus être le gendarme de l'Afrique. Nous le

---

<sup>86</sup> HUGON, Philippe, « Où en est-on de la Françafrique ? », *Revue internationale et stratégique*, n°77, 2010, pp. 163-168

<sup>87</sup> KAJOUÉ, Kamga, Larissa, « Le Président Sarkozy et les relations franco-camerounaises », *Dynamiques Internationales*, n°4, 2011, pp. 1-20

percevons, l'Afrique reste un enjeu essentiel pour la politique française parce que ses intérêts sont directement liés, qu'ils soient économiques, militaires, géopolitiques ou sécuritaires.<sup>88</sup>

La rupture annoncée par Nicolas Sarkozy concernant la politique française en Afrique s'est, dans les faits, confrontée à la réalité qu'impose la question africaine pour la France. Au regard de notre cadre théorique, la politique africaine de Nicolas Sarkozy s'est confronté à la culture stratégique traditionnelle française qui, depuis de Gaulle, marque une certaine attitude de la France vis-à-vis de ce continent. Car au-delà de sa volonté idéologique de rupture, sa politique montre une part continuité contraints par les intérêts et l'histoire de la France avec l'Afrique, notamment de relations privilégiées et le rôle d'intermédiaire dans la politique internationale. D'autre part, Nicolas Sarkozy perdure une tradition de coopération de la France avec l'Afrique au nom de la puissance française et de son indépendance énergétique face aux puissances émergentes et à l'hyperpuissance américaine.

### **3.1.5. Conclusion intermédiaire**

Sur le thème de la politique africaine, plusieurs points essentiels semblent devoir être notés. L'Afrique est un enjeu essentiel pour la France sous la 5<sup>e</sup> République.

Pour de Gaulle, au regard de la structure internationale, l'Afrique est le pré-carré et la zone d'influence française qui projettent sa puissance extérieure. Cette zone lui permet d'ambitionner sa puissance de manière globale face aux blocs constitués après la Seconde Guerre mondiale. Cela s'inscrit dans sa conviction politique et idéologique que la France dispose d'une voix singulière dans le monde qu'elle doit être entendue et suivie, en favorisant la coopération entre les nations indépendantes. L'Afrique permet dès lors à la France de transférer son image au-delà de ces frontières, disposant, avec ses anciennes colonies, de liens culturels et historiques singuliers. La distribution de la puissance et la bipolarité issue de la guerre froide nous permettent d'expliquer l'intérêt spécifique de la France en Afrique car elle constitue un bloc qui, plutôt que s'aligner aux Etats-Unis ou l'URSS, devrait, pour de Gaulle, se joindre à l'indépendance nationale et une multipolarité internationale que la France souhaite incarner et insuffler. Au niveau des intérêts nationaux, l'Afrique constitue une part des besoins matériels nécessaire à la puissance française que ce soit en termes économiques, sécuritaires ou militaires. L'Afrique est un enjeu crucial puisqu'elle dispose de matières premières essentielles à l'indépendance énergétique nationale française mais aussi d'une zone

---

<sup>88</sup> MELANIO, Thomas, *Quelle politique africaine pour la France en 2012*, Fondation Jean Jaurès, Les Essais, 2011, pp 5-49

économique et monétaire commune avec ces pays. De même, les intérêts militaires et de défenses sont, pour beaucoup, les raisons de la présence française en Afrique. Ainsi, nous voyons s'imbriquer dans la question africaine, les impératifs tant structurels qu'idéologiques qui ont déterminé la politique africaine de de Gaulle. A ce titre, la question africaine s'est peu à peu imposé dans la culture stratégique de la politique étrangère que doit mener la France en Afrique.

Pour Jacques Chirac, nous voyons que cette culture stratégique est assumée et fidèle à l'esprit gaulliste. Bien que la situation internationale ait évolué ainsi que la structure internationale elle-même vers l'unipolarité, nous avons montré qu'au détriment de la politique menée dans les années 1990, Chirac renoue avec une politique africaine beaucoup plus bienveillante que normalisée. L'hyperpuissance américaine, son hégémonie internationale, ainsi que l'émergence de nouvelles puissances développées permettent d'expliquer ce rapprochement tandis qu'au cours des années 1990, l'influence française se perdait au détriment justement d'autres puissances. Renouant avec la tradition gaullienne de l'Afrique, Chirac voyait l'opportunité de développer des partenariats économiques, militaires et sécuritaires sur bases des liens culturelles, linguistiques et historiques précités nécessaires à la multipolarité et au multilatéralisme qu'il appelle de ses vœux. Il enjoint ainsi le dessein gaulliste de coopération avec l'Afrique où la France serait le partenaire privilégié et l'intermédiaire de ce continent avec les autres pays. Cette conception peut se comprendre au travers de la culture stratégique du réalisme néoclassique qui met en évidence la manière dont un Etat se comporte vis-à-vis d'un autre au regard de l'histoire qu'ils ont partagé. L'émergence de nouvelles puissances intéressées par l'Afrique renvoyant à une nouvelle distribution de la puissance dans le système internationale permet dans le même temps de comprendre ce regain d'intérêt français vis-à-vis de ce continent. Enfin, au nom de cette vision gaulliste de la France et de la non-ingérence, les intérêts économiques et énergétiques nécessaires à la puissance française ont supplanté une démocratisation des régimes africains.

Pour Nicolas Sarkozy, l'intérêt du continent africain est beaucoup plus perceptible au niveau de la politique intérieure d'immigration que d'une projection de la France vers l'extérieure. Un des soucis premiers de Sarkozy a été de trouver des solutions concernant ces promesses de campagnes sur l'immigration. Cependant, au fur à mesure de son mandat, et malgré la rupture annoncée d'une certaine Françafrique, la politique africaine de Nicolas Sarkozy se rapproche de celle de Chirac. Cette continuité s'explique par l'influence de la culture stratégique de la France en Afrique. L'entente avec les pays africains, la primauté des partenariats

économiques, la politique de défense (même s'il la veut plus européenne que française) en Afrique, le souci des matières premières et de l'indépendance énergétique sont autant de constantes de la politique française en Afrique qui nous permettent d'en déduire une certaine continuité avec de Gaulle et Chirac. Ce qui s'en distingue, c'est que Nicolas Sarkozy ne l'ait pas idéologiquement ou politiquement théorisé. Mais la structure internationale, les intérêts matériels de la France à entretenir des liens privilégiés avec l'Afrique face aux puissances émergentes qui souhaitent y investir, et surtout la culture stratégique de la France vis-à-vis du continent Africain (liens tissés historiquement) qui implicitement amène à ce que la France perçoivent que les réalités et les opportunités intrinsèques au continent africain lui sont primordiales, tous ces éléments, donc, semblent nous indiquer une continuité avec la période gaulliste quant aux rapports avec l'Afrique, malgré son intention première de vouloir sortir de cette vision.

## **3.2. La question européenne**

### **3.2.1. L'Europe européenne de Charles de Gaulle**

Charles de Gaulle avait une vision de l'Europe qui s'opposait à celle qui consistait à dépasser le cadre national au profit d'une structure supranationale.<sup>89</sup> Il soulignait :

*La France savait aussi bien que quiconque, en tout cas, beaucoup mieux que ceux qui ne sont pas européens, qu'il ne peut y avoir d'Europe qu'en vertu de ses nations, que, de par la nature et l'histoire, notre continent est tel que la fusion n'y est que confusion, à moins qu'elle ne soit l'oppression, qu'on n'est pas un européen si l'on est un apatride, que, par exemple, Chateaubriand, Goethe, Byron, Tolstoï pour ne parler que des romantiques n'auraient rien valu du tout en volapük ou en espéranto, mais qu'ils sont toujours de grand écrivains de l'Europe parce que chacun d'eux s'inspira du génie de son pays.*<sup>90</sup>

Sa vision est historique, culturelle et basée sur la structure qu'est l'Etat-Nation. Sa pensée politique postule que la nation est le fondement politique des pouvoirs et des actions de l'Etat -tout autant pour la France que pour les autres Etats dans le monde- et qu'il ne peut y avoir comme organisation politique que la coopération d'Etats dans l'indépendance. De Gaulle est

---

<sup>89</sup> VAÏSSE, Maurice, *La grandeur : Politique étrangère du Général de Gaulle*, Paris, CNRS Editions, 1998, p.41

<sup>90</sup> DE GAULLE, Charles, *Mémoire de guerres et mémoires d'espoir*, Gallimard, 2000, p. 233

révulsé par les idées de l'intégration européenne, par la supranationalité des institutions politiques, par la technocratie et le fédéralisme promus par d'autres acteurs politiques/hommes politiques européens. (Monnet, Spaak).<sup>91</sup>

A cela, de Gaulle souhaite y substituer une conception intergouvernementale de type confédéral. Plus encore, cette Europe doit être autant indépendante de l'intérieur qu'indépendante de l'extérieure sans ingérence des deux puissances mondiales. De Gaulle entreprit 5 grands moyens pour y arriver ou du moins freiner l'avancée européenne fédéraliste. Ces 5 moyens ont été : La PAC, le Plan Fouchet, le Traité de l'Elysée, la politique de la chaise vide et le veto sur l'entrée du Royaume-Uni.<sup>92</sup>

Concernant la PAC (Politique Agricole Commune). De Gaulle revenant au pouvoir en 1958, il accepte le marché européen commun issu du Traité de Rome en 1957. Cependant, il le trouve désavantageux vis-à-vis de la France et de son agriculture puisqu'il bénéficie surtout à la production industrielle allemande. Dès lors, il s'agissait pour de Gaulle –dans l'intérêt national de puissance française- de donner à la France la possibilité d'exporter librement sa production agricole dans un marché unifié -européen- de 200 millions d'habitants et de rester la première puissance agricole européenne face à la domination du charbon et de l'acier allemand.<sup>93</sup>

De Gaulle le mentionne lors de sa conférence de presse du 15 mai 1962 :

*Voilà des données de fait qui ont conduit six Etats du continent à tâcher d'établir entre eux des liens particuliers. Déjà, pendant la guerre mondiale, je me permets de le rappeler, je proclamais que cette évolution était un des buts essentiels de la France. Dans cet ordre d'idée-là, on a déjà fait quelque chose, quelque chose de positif, et qui s'appelle la Communauté Economique Européenne, qui a été créée en vertu du traité de Rome, créée en principe, et qui a été mise en œuvre grâce, d'abord, à notre redressement économique et financier de 58-59, car si nous n'avions pas fait ce redressement-là, il n'y avait pas de communauté qui tienne. En second lieu, grâce au fait que nous avons obtenu, en janvier dernier, que l'agriculture entre dans le marché commun. Et corrélativement, nous avons*

---

<sup>91</sup> BINO, Olivier, & GIACONE, Alexandro, *L'Europe difficile : Histoire politique de la construction européenne*, Edition Gallimard, 2007, p.16

<sup>92</sup> ANDREANI, Jacques, « Les deux dilemmes européens », *Commentaire*, n° 138, 2012, pp. 613-616.

<sup>93</sup> BINO, Olivier, & GIACONE, Alexandro, *L'Europe difficile : Histoire politique de la construction européenne*, Edition Gallimard, 2007, pp.17-25

*accepté de passer à ce que l'on appelle la deuxième phase, c'est-à-dire à une réelle application.*<sup>94</sup>

De la puissance de la France en terme économique, de Gaulle souhaite aussi imposer sa vision politique de l'Europe. Il essaye de la concrétiser spécifiquement par la tentative du Plan Fouchet. Lors de cette même conférence de presse, de Gaulle l'explique :

*La France a donc pris l'initiative de proposer une telle organisation [politique] (...) La commission Fouchet était destinée à mettre sur pieds, à mettre au point un projet de traité d'union (...) Je le répète une fois de plus. Pour que nous nous organisions politiquement, commençons par le commencement. Organisons notre coopération. Réunissons périodiquement nos chefs d'Etat ou de gouvernement pour qu'ils examinent en commun les problèmes qui sont les nôtres et pour qu'ils prennent, à leur égard, des décisions qui seront celles de l'Europe. Formons une commission politique, une commission de défense et une commission culturelle, tout de même que nous avons déjà une commission économique (...) Et voici ces deux objections. Ces opposants nous disent : " Vous voulez faire l'Europe des patries, nous voulons, nous, faire l'Europe supranationale " (...) je ne crois pas que l'Europe puisse avoir aucune réalité vivante si elle ne comporte pas la France avec ses Français, l'Allemagne avec ses Allemands, (...) Car ce sont les Etats, et les Etats seulement qui ont créé cette communauté économique (...) Et ce sont les Etats qui lui donnent une réalité et une efficacité. (...) Est-ce que le peuple français, le peuple allemand, (...) sont prêts à se soumettre à des lois que voteraient des députés étrangers dès lors que ces lois iraient à l'encontre de leur volonté profonde ? (...) Et puis, en effet, dès lors qu'il n'y aurait pas de France, pas d'Europe, qu'il n'y aurait qu'une politique, et faute qu'on puisse en imposer une à chacun des six Etats, on s'abstiendrait d'en faire. Mais alors, peut-être, tout ce monde se mettrait à la suite de quelqu'un du dehors, et qui, lui, en aurait une. Il y aurait peut-être un fédérateur, mais il ne serait pas européen, et ça ne serait pas l'Europe intégrée.*<sup>95</sup>

Nous le percevons, de Gaulle rejette l'idée d'une Europe qui ne serait pas fondée sur les peuples et les Etats. De Gaulle appelle à une Europe des Etats qui contrôlent l'action de la Communauté européenne. Il s'agissait en grande partie d'instituer des réunions régulières des

---

<sup>94</sup> Conférence de presse du 15 mai 1962, retranscription complète en ligne sur le site de l'Institut National de l'Audiovisuel dans la rubrique Charles de Gaulle Paroles Publiques, <http://fresques.ina.fr/de-gaulle/fiche-media/Gaulle00078/conference-de-presse-du-15-mai-1962-questions-europeennes.html>

<sup>95</sup> Ibid.

chefs d'Etats et de gouvernements pour débattre tant de sujets sociaux, culturels, de recherches, européens qu'internationaux. Cependant, les autres pays ne voulaient pas cette Union sans l'OTAN et sans intégration réelle. Pour ces raisons, le Plan Fouchet fut refusé.<sup>96</sup>

De Gaulle, voyant que ses projets n'aboutissent pas, décide de persister et de court-circuiter toute avancée de la construction communautaire européenne et atlantiste en favorisant, dès lors, la primauté des relations bilatérales entre Etats. Ainsi, le Traité de l'Élysée sera signé en 1963. Ce traité avait pour ambition de renforcer la coopération franco-allemande dans la perspective d'une Europe unie. Mais lors de la ratification, le Bundestag réaffirma la prééminence de l'Alliance Atlantique dans la défense commune de l'Europe.<sup>97</sup>

Dès lors, après ces échecs, il décida de procéder à la politique de la chaise vide qui consistait à refuser toute forme nouvelle d'orientation de la PAC, d'extension du Parlement européen et de la limitation de la règle de l'unanimité -au profit de la majorité- au sein du Conseil de la CEE. Elle consistait à bloquer les discussions avec les partenaires européens et aboutit aux compromis du Luxembourg qui fondaient la règle de l'unanimité des décisions comme impérieuse dans le cas où des intérêts vitaux de la France seraient affectés.<sup>98</sup>

Enfin, l'esprit gaulliste d'indépendance nationale vis-à-vis des blocs se cristallisa lors des négociations concernant l'entrée du Royaume-Uni au sein de la CEE. Par deux fois en 1963 et en 1967, le Général s'opposa à ce que le Royaume-Uni s'intègre dans la CEE. Tout d'abord, pour des raisons économiques, car l'intérêt principal de l'Angleterre était de profiter du Marché et d'approfondir cette zone économique vers plus de libre-échange. Ensuite, car la Grande-Bretagne est une force maritime et anglo-saxonne, le Général voyait sa potentielle entrée comme la fin d'une Europe continentale indépendante. La Grande-Bretagne serait, ainsi, le cheval de Troie de l'atlantisation -déjà présente parmi les 6 membres de la CEE- de l'Europe dont nous avons vu qu'il aspirait surtout à la libérer de toute ingérence extérieure.<sup>99</sup>

---

<sup>96</sup> SOUTOU, Georges-Henri, « Le général de Gaulle, le plan Fouchet et l'Europe », *Commentaire*, n° 52, 1990, pp. 757-766

<sup>97</sup> HARTMUT, Marhold, « Le traité de l'Élysée, d'un point de vue européen », *L'Europe en Formation*, n° 366, 2012, pp. 17-25.

<sup>98</sup> BOUSQUET, Raymond, « Pourquoi la politique de la chaise vide à Bruxelles ? », *Politique étrangère*, vol. 31, n° 2, 1966, pp. 119-135

<sup>99</sup> VERNANT, Jacques, « Le Général de Gaulle et la politique extérieure », *Politique étrangère*, 1970, vol. 35, n°6, 1970, p.626

Au regard de notre cadre théorique, tant la conviction idéologique profonde que l'Etat reste la seule réalité politique de l'organisation de l'Europe, la structure internationale bipolaire influençant son désir d'indépendance, que la volonté de puissance régionale de la France, permettent de comprendre la proposition du Général d'un nouveau projet européen puis à freiner celui qui ne le convenait pas (communautaire, fédéraliste et atlantiste).

### **3.2.2. Contexte historique des mandats de Jacques Chirac et Nicolas Sarkozy**

Commençons par le contexte régional. Les années 80, sous la présidence des deux mandats de Mitterrand, changent et bouleversent les dynamiques traditionnelles issues de la période gaullienne. En effet, les années Mitterrand marquent une profonde volonté d'intégration supranationale au profit, d'autrefois la Communauté Economique Européenne, rebaptisée, maintenant, l'Union Européenne. Alors que le Général croyait en une France puissante dans une Europe intergouvernementale puissante, Mitterrand croit que la puissance française doit s'intégrer dans une Europe fédérale puissante. La logique se veut la même, bien qu'elle se matérialise différemment -on parlera même d'héritage gaullo-mitterrandien-. Dans les faits, la construction d'une Europe supranationale se concrétise, d'abord par l'Acte Unique Européen, les Accords de Schengen et finalement la Monnaie Unique avec le Traité de Maastricht. Désormais, l'avenir de la France, c'est l'Europe. L'Europe se dote d'une monnaie unique, d'institutions communes avec des compétences élargies et des représentants avec plus de contrôle technique et démocratique sur ces institutions européennes.<sup>100</sup>

Cette conception de l'Europe (Maastricht, Amsterdam, Nice) marquera la politique française. Elle établira un consensus gauche-droite sur cette question. En effet, rappelons que dans leur grande majorité, le personnel politique français était en faveur du Traité de Maastricht. Certains voulaient préserver la tradition gaullienne de l'Europe intergouvernementale (citons notamment Jean-Pierre Chevènement, Philippe Séguin, Charles Pasqua ou encore Philippe De Villiers et Jean-Marie Le Pen), les autres davantage une Europe fédérale (citons notamment François Mitterrand, Jacques Chirac, Edouard Balladur, Valéry Giscard d'Estaing, Nicolas Sarkozy etc.). L'opposition au traité était minoritaire au sein des trois grands partis politiques

---

<sup>100</sup> GAILLARD, Marion, *France-Europe : politique européenne de la France de 1950 à nos jours*, Le point sur...Politique, De Boeck, 2010, pp. 121-142

français (PS, RPR-UDF), opposition qui s'est fait entendre par quelques grandes personnalités citées ci-précédemment.<sup>101</sup>

Ainsi, -ce qui renverse finalement la conception gaullienne de l'Europe tout en la validant- la seule façon pour la France de rester une grande puissance parmi les puissances consiste à davantage d'intégration européenne. Cette pensée est encore perceptible aujourd'hui dans les discours des hommes politiques français de gauche et de droite. En tous cas, l'avancée de la construction de l'Union Européenne s'est en quelque sorte imposée aux présidents qui succédèrent à François Mitterrand et elle a été consentie par le peuple français par référendum. Dès lors, les avancées de l'Union Européenne ont impacté l'approche politique des présidents français vis-à-vis de cette institution. De même, l'Union Européenne a été transformée en comparaison de l'Europe des Six durant la présidence de de Gaulle -avec une Allemagne coupée en deux, qui en 1991 s'est réunifiée- et des compétences dans de larges domaines. Le rapport de force régionale n'est plus le même, et la France change sa façon de concevoir ses relations avec l'Europe.

### **3.2.3. Sous la présidence de Jacques Chirac**

La politique européenne que va conduire le président élu Jacques Chirac fut marquée, d'une part, par l'élargissement de l'Union Européenne à de nouveaux membres issus de l'ancien bloc soviétique, d'autre part, par la tentative échouée du Traité Constitutionnel de l'Union Européenne.

Lors de la chute de l'Union Soviétique en 1991, l'Union européenne eut à se poser la question de l'intégration de pays anciennement communistes dans la Communauté Européenne. Fin des années 90, le duo Kohl-Chirac puis Schröder-Chirac devait se positionner sur un élargissement possible, souhaitable ou non, de l'Union Européenne. Le président Chirac oscillait entre idéalisme européen (grand espace démocratique ouvert à tous) et pragmatisme financier (difficultés matérielles, critères de convergences et coût effectif pour les pays fondateurs). L'élargissement soulevait à la fois l'enthousiasme et l'inquiétude du président

---

<sup>101</sup> PROZZI, Jérôme, « Le RPR face au traité de Maastricht : divisions, recompositions et réminiscences autour de la dialectique souverainiste », *Histoire et Politique*, n°24, 2014, pp.131-152

français. Son attachement à la promotion de la paix et de la démocratie en Europe légitimait néanmoins un processus d'élargissement souhaitable pour l'Europe et la France.<sup>102</sup>

Dans son discours devant le Bundestag à Berlin, le 27 juin 2000, Jacques Chirac disait, en effet :

*Ma première conviction est que l'élargissement de l'Union européenne est une grande ambition légitime et nécessaire. Il est en marche. Ce sera difficile, pour les pays candidats comme pour les États membres. Mais, demain, nous serons trente et plus représentés à Bruxelles, à Strasbourg, à Luxembourg. C'est un accomplissement ! Pour la paix et la démocratie, enracinées sur notre continent et qui donnent tout son sens à notre aventure commune. Pour les pays candidats, soutenus dans leur combat pour la liberté par l'espoir de nous rejoindre. Pour l'Union elle-même qui en sera plus forte, politiquement et économiquement. Mais, pour autant, l'exigence est claire. L'élargissement ne sera pas une fuite en avant. Nous ne laisserons pas se défaire le projet européen auquel vous et nous, avec nos partenaires, avons, depuis près d'un demi-siècle, consacré tant de volonté et tant d'énergie. Et qui, en retour, nous a tant apporté, non seulement la paix, mais aussi le succès économique, et donc le progrès social. Qui s'est avéré, pour nous tous, un formidable multiplicateur de puissance. Notre Union ne sera plus tout à fait la même demain. Mais elle ne connaîtra ni dilution, ni retour en arrière. Notre responsabilité est d'y veiller (...) Ni vous ni nous n'envisageons la création d'un super État européen qui se substituerait à nos États nations et marquerait la fin de leur existence comme acteurs de la vie internationale. Nos nations sont la source de nos identités et de notre enracinement. La diversité de leurs traditions politiques, culturelles et linguistiques est une des forces de notre Union. Pour les peuples qui viennent, les nations resteront les premières références.*<sup>103</sup>

Au regard de notre cadre théorique, il est perceptible dans ce discours de constater la vision idéologique du Président Chirac, oscillant entre d'une part, un idéalisme européen caractérisé par la nature profonde des valeurs démocratiques européennes et des principes de paix, d'autre part, les accents idéologiques gaullistes d'enracinement, d'Etat-Nation et de traditions. Ensuite, l'intérêt de la France à défendre l'élargissement de l'Union Européenne est triple.

---

<sup>102</sup> MILZOW, Katrin, « L'élargissement vers l'Est de l'Union européenne : négociations et marchandage entre les Quinze », *Relations Internationales*, n°136, 2008, pp. 73-90

<sup>103</sup> Discours de M. Jacques Chirac Président de la République devant le Bundestag, 27 juin 2000, extraits du discours prononcé sur le site en ligne [https://www.senat.fr/europe/avenir\\_union/chirac\\_062000.pdf](https://www.senat.fr/europe/avenir_union/chirac_062000.pdf)

D'abord, un intérêt géopolitique, qui consiste entre autres à favoriser l'émergence d'une Europe stable et stabilisée -suite aux affrontements ethno-confessionnels et nationalistes dans les Balkans- malgré les conséquences économiques qu'elles peuvent impliquer (hausse des prix, délocalisations...). Ensuite, un intérêt politique, qui, face à l'hégémonisme américain et la réunification allemande, peut permettre -par des liens historiques et culturels dont la francophilie de certains pays de l'Est- à ce que la France conserve un leadership européen et dispose de nouveaux précieux alliés avec lesquelles elle peut produire un contrepois dans les rapports de force européens -intra-européens- et faire émerger un rapport de force multipolaire -mondial-<sup>104</sup>. Enfin, notons un intérêt économique de puissance, l'appui de certains grands groupes patronaux français qui soutenaient l'élargissement en vue d'accaparer de nouveaux marchés européens nouvellement intégrés dans le Marché Unique suite à cet élargissement.<sup>105</sup>

Malgré les avancées dites fédéralistes de l'Union Européenne, une conception dite intergouvernementales subsiste encore sous la présidence de Jacques Chirac. L'élargissement se fait mais au profit d'Etats dits « petits » en termes géographiques et de puissances matérielles et économiques relatives. La France, elle, reste un Etat grand et puissant dans l'Union. Tant que la prééminence des grands subsiste, la France reste attachée à l'Union, mais ce qui l'inquiète est le conglomérat de petits Etats avec lesquelles elle devra passer du temps à marchander et trouver des consensus en demi-teinte. Jacques Chirac demeure à penser que l'Union Européenne est une construction politique au profit des Etats qui la gèrent. Les chefs d'Etats et de gouvernements sont les acteurs légitimes de l'action européenne, et la fédéralisation mise en œuvre n'est là que pour faciliter les discussions, les prises de décisions et l'opérationnalisation de l'action des Etats européens. L'Union Européenne amène et établit, donc, des processus techniques (Marché unique, BCE, Monnaie unique, libre circulation, contrôle de la gouvernance) pour que, in fine, cela permette de seconder les Etats dans leurs rapports infrarégionaux. Ici, nous voyons apparaître une séparation conceptuelle entre ce qui relève du technique et ce qui relève du politique. Face à une tradition gaullienne intransigeante à toute supranationalité européenne, une sorte de consensus français a été trouvé entre supranationalité et souveraineté nationale. Elle peut se résumer en ceci : déléguer

---

<sup>104</sup> RUCKER, Laurent, « L'Est et l'Union européenne avril 2003 », *Le courrier des pays de l'Est*, n°1034, 2003, pp. 75-76

<sup>105</sup> DELOCHE, Florence, « La France et l'élargissement à l'Est de l'Union Européenne », *Les Etudes du CERI*, Fondation nationale des sciences politiques, n° 46, 1998, pp. 36-41

des compétences nationales vers l'Union Européenne dans tout ce qui relève du technique mais conserver impérativement ce qui relève du politique (politique étrangère, police, défense, justice).<sup>106</sup> Mais à force de réclamer des compétences techniques, l'Union Européenne n'a-t-elle pas aussi besoin de plus de compétences politiques pour la contrôler ? C'est la question qui sera souligné lors du Traité sur la Constitution Européenne.

Lors de son discours devant les ambassadeurs, la 12<sup>e</sup> Conférence des ambassadeurs, le 27 août 2004, Jacques Chirac affirme sa volonté d'une telle constitution pour l'Europe :

*L'adoption d'une constitution, dont vous vous en souviendrez j'avais lancé l'idée devant le Bundestag en juin 2000, pose les fondations d'une Europe plus démocratique, plus efficace et plus forte. Elle est le résultat des efforts de tous, et en particulier de la détermination du couple franco-allemand, couple irremplaçable par sa légitimité historique et sa capacité d'entraînement. Pour notre avenir et celui de nos enfants, j'appellerai l'an prochain toutes les Françaises et tous les Français à se rassembler pour exprimer, à travers un référendum, leur adhésion à ce nouveau projet pour l'Europe. Une Europe que je souhaite capable de faire entendre sa voix sur la scène internationale et d'assumer ses responsabilités, y compris dans le domaine militaire, et ceci dans le cadre de la Politique européenne de sécurité et de défense ou de l'OTAN. Une Europe qui doit être en tête de la compétition économique mondiale et bénéficier d'une croissance aussi forte que celle des autres régions du monde. Ce qui n'est évidemment pas le cas aujourd'hui. Une Europe qui doit renforcer son modèle social qui est fait de justice et de solidarité et qui est exemplaire sur le plan planétaire à ce titre. Une Europe dotée d'une politique commerciale commune et d'une monnaie unique, qui mette enfin en place les éléments d'une véritable gouvernance économique. Renforçons la coordination des politiques économiques et budgétaires entre les pays membres de la zone Euro. Inspirons-nous de l'exemple des Etats-Unis pour construire un dialogue ouvert et constructif entre les gouvernements et la Banque Centrale Européenne et ceci pour définir et conduire la stratégie économique de l'Europe, au service de la croissance et de l'emploi.*<sup>107</sup>

---

<sup>106</sup> MOREAU DEFARGES, Philippe, « La France et l'Europe, l'inévitable débat », *Politique Etrangère*, vol. 67, n°4, 2002, pp. 951-966

<sup>107</sup> Discours de M. Jacques Chirac Président de la République lors de la 12<sup>e</sup> Conférence des ambassadeurs, 27 août 2004, discours prononcé retranscrit intégralement sur le site officiel de la vie publique française, <http://discours.vie-publique.fr/notices/047000134.html>

Loin de la vision en piliers proposée par la France en 1992 avec le Traité de Maastricht, le Traité Constitutionnel de 2004-2005 fait émerger une nouvelle vision de l'Europe. Ce changement de vision maintient néanmoins encore l'accomplissement d'un certain désir d'une France forte dans une Europe forte. Pour Jacques Chirac, l'Europe doit devenir plus légitime, plus efficace, plus démocratique, avec des institutions ad hoc. Lors de la Convention sur l'avenir de l'Europe, il définit les ambitions françaises d'une Europe puissance qui devra se doter d'une tête exécutive -Conseil européen- et d'une présidence européenne.<sup>108</sup>

Avec la guerre d'Irak de 2003 - la construction européenne s'est souvent accélérée lors de conflit extra-européens, guerre de Corée...-, le couple franco-allemand, moteur de l'Europe, propose un compromis institutionnel. En effet, Jacques Chirac, oscillant entre intransigeance sur le plan européen mais n'excluant pas un certain fédéralisme pragmatique, souhaitait privilégier dans un premier le temps la place de la France dans un cadre plus intergouvernementale. Un compromis est trouvé qui visait à renforcer tout autant le Conseil – vision intergouvernementale- que la Commission et le Parlement – vision communautaire- par plus de démocratie européenne. La France réussissait à imposer un Président de l'Union et un Ministre des Affaires Etrangère -intergouvernementale- à cause du 11 septembre notamment et de l'enjeu sécuritaire- en échange d'un renforcement fédéraliste du triangle institutionnel et des prérogatives -préférences allemandes- de la Commission et du Parlement avec une extension du vote à la majorité qualifiée. Ainsi, ce compromis semblerait aller dans le sens des préférences françaises et allemandes. Nous voyons, ainsi, que le couple franco-allemand, référence à de Gaulle et Adenauer, d'une certaine manière a réussi à imposer un compromis.<sup>109</sup> Jacques Chirac annonça la consultation de peuple français par referendum afin de ratifier le Traité. Il fut rejeté par le vote des français en 2005 à plus de 55% pour des raisons multiples -le non de gauche, trop libéral économiquement, pas assez d'Europe sociale et citoyenne, adhésion future de la Turquie-. Le projet de Constitution européenne est alors abandonné.<sup>110</sup>

---

<sup>108</sup> PHILIP KRAMER, Steven, & ROCHEFORT, David, « La fin de l'Europe française ? », *Politique Etrangère*, n°3, 2006, pp. 649-661

<sup>109</sup> JABKO, Nicolas, « Comment la France définit ses intérêts dans l'Union européenne », *Revue française de sciences politiques*, vol. 55, 2005, pp. 221-242

<sup>110</sup> JABKO, Nicolas, « La France face à la Constitution européenne : un héritage mal assumé », *Critique internationale*, n°29, 2005, pp. 131-151

### **3.2.4. Sous la présidence de Nicolas Sarkozy**

Après l'échec du Traité constitutionnel, l'avancée de l'Union Européenne sous la présidence de Jacques Chirac sera bloquée pendant un temps. Sa présidence sera marquée par un volontarisme européen plus affiché. Les grands dossiers abordés sont ici la relance de l'Europe par le Traité de Lisbonne, l'Union méditerranéenne, la présidence de l'Union Européenne et la crise de la Zone Euro et de la Grèce. Mais l'Europe reste un sujet de division dans la classe politique de droite, quelle va être la vision sarkozyenne de l'Europe ?

111

Face à l'échec du Traité Constitutionnel, c'est au nouveau président élu qu'incombe la tâche de relancer la construction européenne. Tel était l'ambition du Traité de Lisbonne. Dans les faits, il reprend les idées centrales du Traité Constitutionnel. C'est-à-dire, un président du Conseil européen élu pour 2 ans et demi renouvelable une fois, un président de la Commission élu par le Parlement et la création du Haut Représentant pour les Affaires Etrangère de la Politique de sécurité (triumvirat institutionnel). En grande partie, le Traité de Lisbonne établit les avancées institutionnelles que le Président Chirac désirait voir émerger, et c'est le Président Sarkozy qui le ratifie, cette fois-ci, par voie parlementaire.<sup>112</sup> Le couple Sarkozy-Merkel, d'ailleurs, a montré toute son importance dans ce traité. Partageant les mêmes vues européennes, la même volonté de relance européenne, le Président Sarkozy et la Chancelière Merkel s'accordèrent sur cette nouvelle Europe institutionnalisée.<sup>113</sup>

Dès les premiers mois de son investiture, l'activisme du président au niveau européen fut salué. En effet, des réticences -notamment allemandes- avaient été énoncées concernant en parties des craintes sur l'interventionnisme étatiste, souverainiste de Nicolas Sarkozy lors de sa campagne électorale. Son « bonapartisme » inquiétait le gouvernement d'Angela Merkel. Mais cette inquiétude fut soulevée lors des premières rencontres européennes pour relancer l'Union méditerranéenne. Depuis les débuts de la construction européenne, les enjeux liés aux régions du Maghreb et de l'Afrique étaient primordiaux pour l'Europe. D'un point de vue

---

<sup>111</sup> STRUDEL, Sylvie, « L'électorat de Nicolas Sarkozy : rupture tranquille ou syncrétisme tourmenté ? », *Revue française de science politique*, vol. 57, 2007, pp. 459-474

<sup>112</sup> LAMASSOURE, Alain, « L'Europe née de Lisbonne : premier bilan », *Politique Etrangère*, vol. autonome, n°3, 2010, pp. 537-549

<sup>113</sup> LIBERTI, Fabio, « Le retour de la France dans le processus européen ? », *Revue internationale et stratégique*, n°77, 2010, pp. 169-173

géostratégique, économique, culturel et historique, la France a toujours accordé de l'importance à ce continent et à ces régions.<sup>114</sup> Durant son discours de Tanger en 2007, Nicolas Sarkozy plaide pour une Union méditerranéenne chargée de définir et d'accorder les peuples, les pays et les civilisations autour de la méditerranée :

*En Méditerranée, se décidera si oui ou non les civilisations et les religions se feront la plus terrible des guerres. En Méditerranée se décidera de savoir si oui ou non le Nord et le Sud vont s'affronter, en Méditerranée se décidera de savoir si oui ou non le terrorisme, l'intégrisme, le fondamentalisme réussiront à imposer au monde leur registre de violence et d'intolérance. Ici on gagnera tout ou on perdra tout. Là se décidera une forte décision de l'avenir de l'Europe et l'avenir de l'Afrique. Car l'avenir de l'Europe, je n'hésite pas à le dire, il est au Sud. En tournant le dos à la Méditerranée, l'Europe se couperait non seulement de ses sources intellectuelles, morales, spirituelles, mais également de son futur. Car c'est en Méditerranée que l'Europe gagnera sa prospérité, sa sécurité, qu'elle retrouvera l'élan que ses pères fondateurs lui avaient donné. C'est par la Méditerranée, dans la prise de conscience de ce qu'elle lui doit, que l'Europe retrouvera son identité, que son projet retrouvera le sens qu'il n'aurait jamais dû perdre, qui est celui d'un projet de civilisation. C'est à travers la Méditerranée que l'Europe et l'Afrique s'uniront. C'est à travers la Méditerranée que l'Europe et l'Afrique se construiront une destinée commune. C'est à travers la Méditerranée que l'Europe et l'Afrique pèseront ensemble sur le destin du monde et sur le cours de la mondialisation. C'est à travers la Méditerranée que l'Europe et l'Afrique tendront la main à l'Orient Car si l'avenir de l'Europe est au Sud, celui de l'Afrique est au Nord. J'appelle tous ceux qui le peuvent à s'engager dans l'Union méditerranéenne parce qu'elle sera le pivot de l'Eurafrique, ce grand rêve capable de soulever le monde.<sup>115</sup>*

Il désire projeter une union politique par la coopération dans une grande région euro-méditerranéenne où la France serait le leader naturel de cette région au regard de l'histoire qui les lie. Cette union reflète la conception idéologique du président du rapprochement des peuples méditerranéens qui sont rattachés par un destin commun et des problèmes communs. L'Union Européenne se rapproche plutôt d'un moyen que d'un but en soi, c'est bien à la

---

<sup>114</sup> DEMESMAY, Claire, « L'Allemagne face à l'Europe de Nicolas Sarkozy », *Politique étrangère*, vol. été, n°2, 2008, pp. 373-384

<sup>115</sup> Discours de M. Nicolas Sarkozy, Président de la République à Tanger le 23 octobre 2007, discours en ligne retranscrit intégralement sur le site officiel de l'ambassade de France en Jordanie, <https://jo.ambafrance.org/Discours-de-M-Nicolas-Sarkozy>

France d'être le partenaire privilégié de cette union au nom de son apport civilisationnel et de sa prédominance au sein de l'Europe. Ce projet consiste pour la Président à rendre une certaine fierté et une certaine grandeur à la France et aux français. Deux grandes idées sont à mettre en évidence. 1) Contribuer au prestige et à la puissance nationale française sur la scène mondiale. Car il s'agit, d'abord, d'une démarche française, ensuite, car, depuis les attentats de 2001, les Etats-Unis semblent beaucoup plus intéressés par cette région du monde, qui à tort ou à raison, reste pour les présidents français, leur pré-carré. 2) Donner plus de poids à la France face aux nouveaux équilibres mondiaux (hégémonie américaine et puissances émergentes). En définitive, Nicolas Sarkozy aspire à accroître l'influence française au niveau européen et au niveau de la région méditerranéenne.<sup>116</sup> Face à une périphérisation de l'espace méditerranéen, une marginalisation de la France dans cette région et une absence relative de l'Europe, Nicolas Sarkozy désire que cette union pallie à ces manquements politiques.<sup>117</sup> Les objectifs de la France se sont concrétisés par la création d'une zone nouvelle de dialogue et d'échange par la coopération pour garantir la paix, la stabilité et la prospérité régionale. Dans les faits, cela s'est traduit par un contrôle plus strict de l'immigration, une libéralisation des échanges industriels et l'institutionnalisation de programme d'investissements, de partenariats, d'aides bancaires et de fonds bi-multilatéraux. Sur le plan politique, ce projet pour la Méditerranée invite les pays à davantage améliorer la gouvernance, la transparence et la démocratie donc à moderniser l'Etat méditerranéen. Enfin, l'initiative française visait à améliorer la coopération entre l'Union Européenne et les pays de la Méditerranée, non pas une intégration, et comprend 25 pays partenaires et une certaine institutionnalisation (Secrétariat, Réunion annuelle).<sup>118</sup>

La France obtient la présidence de l'Union au second semestre 2008. Il s'agit pour le nouveau président de concrétiser ses vues d'une Europe de l'action.<sup>119</sup> La présidence française de l'Union Européenne sous Nicolas Sarkozy a tenté de jouer un rôle constructif au sien de celle-ci. D'abord, redynamiser cette construction face aux nombreuses critiques, inquiétudes et

---

<sup>116</sup> RATKA, Edmund, « La politique méditerranéenne de Nicolas Sarkozy : une vision française de la civilisation et du leadership », *l'Europe en Formation*, n°356, 2010, pp. 35-51

<sup>117</sup> KHADER, Bichara, « De l'Union méditerranéenne à l'Union pour la Méditerranée », *Directeur du Centre d'Etudes et de Recherches sur le Monde Arabe Contemporain*, 2008, pp. 25-32

<sup>118</sup> BAUCHARD, Denis, « L'Union pour la Méditerranée : un défi européen », *Politique étrangère*, 2008, vol. printemps, n°1, pp. 51-64

<sup>119</sup> DE CHARETTE, Hervé, « Nicolas Sarkozy et la politique étrangère de la France : entre changement et continuité », *Revue internationale et stratégique*, n°70, 2008, pp. 7-12

indifférences/réticences des peuples vis-à-vis de celle-ci. Ensuite, donner un réel poids international à l'UE et à la France en tant que puissance régionale face aux nombreux défis mondiaux en jouant le rôle de modérateur entre les différents partenaires et interlocuteurs internationaux. La présidence française de l'Union Européenne a principalement opéré sur 4 champs d'action. La défense, le climat, l'agriculture et l'immigration.<sup>120</sup>

Concernant l'Europe de la Défense, Nicolas Sarkozy considérait que la PESD et l'OTAN, loin d'être concurrents ou de marginaliser l'un au profit de l'autre devaient se compléter mutuellement. D'où son rapprochement avec Washington. Un autre enjeu était la capacité matérielle et financière des Etats européens à contribuer pour une défense commune. La présidence française a initié la coopération structurée permanente, un programme ambitieux et contraignant qui visait à engager sur base volontaire les Etats européens à un programme d'équipement militaire et à fournir des unités de combats pour des missions relevant de la PESD. Cette coopération structurée permanente implique davantage d'intégration financière, matérielle et humaine de la part des Etats européens. S'agissant, maintenant, de l'énergie et du climat, la présidence française a tenu à ce que les Etats européens appliquent la diminution des émissions de gaz à effet de serre pour lutter contre le changement climatique préparant Copenhague. Troisièmement, l'agriculture, sujet capital pour la France. Nicolas Sarkozy a tenté de trouver un équilibre sur la Politique Agricole Commune et son financement. Le président a fait notamment émerger l'idée d'une préférence communautaire en matière agricole, sorte de protectionnisme intra-européen pour favoriser l'achat et la vente des pays européens entre eux face à la concurrence internationale et au manque de réglementations sanitaires et environnementales. Enfin concernant, l'immigration, la présidence française souhaitait mettre en place un Pacte européen sur l'immigration et l'asile où l'Union Européenne impulserait une harmonisation des politiques d'immigration. Son Europe, il l'a voulu protectrice face aux méfaits de la mondialisation tant économique que migratoire. Cette présidence du Conseil a été l'occasion de faire prévaloir les intérêts de la France.<sup>121</sup>

Enfin, concernant la crise de la zone euro et de la Grèce, Nicolas Sarkozy a été au premier plan de cette problématique. Cette crise de la zone euro débute lors de la découverte des déficits publics grecs et des données statistiques et financières qui ont été manipulées. L'enjeu

---

<sup>120</sup> SCHWARZER, Daniela, « La présidence française de l'Union Européenne : quels objectifs ? Quels partenaires ? », *Politique étrangère*, vol. été, n°2, 2008, pp. 361-371

<sup>121</sup> VAISSE, Justin, « Sarkozy au volant de l'Europe : ce qu'il faut attendre de la présidence française de l'Union européenne juillet-décembre 2008 », *Questions d'Europe*, Fondation Robert Schuman, 2008, pp. 1-13

est de taille car la crainte d'une contagion des crises des dettes souveraines européennes inquiète. Des plans de sauvetage par un fond européen sur bases de contributions individuelles d'Etats et de la BCE sont créés. Sous trois conditions. Des réformes substantielles, des conditions pénalisantes en cas de manquement, et une supervision par la Troïka FMI, BCE et UE.<sup>122</sup> Cette crise a conduit au nouveau Pacte de Stabilité et de Croissance dont l'objectif est de discipliner les Etats à la rigueur budgétaire sous peines de sanctions. Trois autres crises suivirent en juillet, août et décembre 2011 et des plans d'aide à la Grèce. Là encore, l'activisme européen du président Sarkozy s'est fait remarquer bien que des critiques aussi aient été formulées à l'encontre des mesures de court-terme, contraignantes vis-à-vis de la Grèce (austérité), et son suivisme vis-à-vis des décisions allemandes.<sup>123</sup>

### **3.2.5. Conclusion intermédiaire**

Au regard des différents éléments factuels que nous venons d'avancer, des décisions et actions concernant la politique européenne des présidents Chirac et Sarkozy, des conclusions semblent s'imposer. Tout d'abord, notons que les deux présidences successives ont été assez proches sur certains points. Notamment, la transformation institutionnelle de l'Union Européenne, et la ratification du Traité de Lisbonne. Les deux présidents, à leur manière, ont tenté de faire privilégier les intérêts français dans une construction européenne fédéraliste. L'élargissement vers les pays de l'Est pour favoriser des alliances face à l'Allemagne, l'Union Méditerranéenne, la présidence française de l'Union Européenne, ont été des moments politiques pour que la France réinstaure son statut de leadership régional.

Comment comprendre, dès lors, cette évolution du gaullisme sous ces deux présidences concernant les affaires européennes ? Nous devons, avant toute chose, insister sur la transformation radicale de l'environnement international. Comme nous le rappelions, la construction européenne s'est accélérée en même temps que la guerre froide se terminait. Autrement dit, les présidences de Chirac et Sarkozy ont reçu un héritage européen, intégré - fédéraliste-, qui s'est imposé à eux comme un fait établi, qui plus est, a été adoubé par le

---

<sup>122</sup> MISTRAL, Jacques, « Enfin une gouvernance économique de la zone euro ? », *Politique étrangère*, vol. hiver, n°4, 2011, pp. 763-772

<sup>123</sup> COHEN, Elie, « L'euro à l'épreuve de la crise des dettes souveraines », *Politiques étrangère*, vol. printemps, n°1, 2012, pp. 23-38

peuple français. Ainsi, cette nouvelle donne structurelle a déterminé leurs actions européennes.

Bien que cette vision de l'Europe intégrée contraste par définition avec la vision souverainiste de de Gaulle, les deux présidents ont tenté, comme il leur a été possible de faire, d'avantager la France dans cette construction et qu'elle valorise son rôle de puissance régionale incontournable. Ainsi, une distribution nouvelle de la puissance et l'émergence de nouvelles puissances mondiales intéressées par la zone méditerranéenne nous montrent que l'intérêt de la France pour une Union avec la Méditerranée s'explique par le fait qu'elle est devenue l'enjeu pour d'autres puissances. En ce sens, les deux présidents pensent que la fédéralisation nécessaire d'une Europe puissance doit être nécessairement accompagnée par la puissance française, sans laquelle l'Europe ne peut pas être puissante. Ceci ne contredisant pas l'aspect de puissance régionale voulu par le général de Gaulle durant les années 60.

A ce titre, donc, promouvant des aspects indispensables et essentiels à cette puissance française, tout en développant une Europe forte et intégrée, les deux présidents se sont accordés sur une vision de l'Europe mêlant un compromis sur certains points gaullistes (souveraineté exclusive sur des politiques nationales et coopération entre nations) et intégration fédérale au profit de l'Europe, donc de la France. L'Union Européenne était vue comme indispensable à la puissance française, discours devenu commun pour les présidents français depuis 1992. L'intérêt européen se trouve mêlé à l'intérêt français. Nous voyons donc une collusion idéologique qui s'est imprégnée dans le discours politique et la pensée gaulliste du 21<sup>e</sup> siècle. La France et l'Europe ont besoin l'une de l'autre et se fortifient l'une l'autre mutuellement. Cette idéologie s'est désormais intégrée dans la culture politique et stratégique de la France et de la politique étrangère française. Ainsi, l'idée d'une Europe intégrée s'est assimilée, s'est incorporée dans l'idéologie gaulliste des deux derniers présidents gaullistes de la France. Nous constatons qu'il y a donc eu un dépassement de l'intransigeance du Général sur la construction européenne durant les mandats de Chirac et de Sarkozy. Que ce dépassement se soit réalisé suivant une transformation du système international qui a poussé à une intégration plus importante de l'Europe face à la chute du système soviétique. Que cette Europe intégrée ait été construite pour favoriser les intérêts de la France -prédict à toute politique étrangère gaulliste-, et que celle-ci est devenu indispensable à la puissance française.

Enfin, la fragilité de l'économie française suite à la crise de 2008 et de la crise de la zone euro a montré que la résolution de problèmes économiques, financiers et budgétaire – monnaie

unique- ne pouvait se réaliser solitairement dans une Europe interdépendante. La capacité matérielle des Etats européens et leurs puissances économiques étant consubstantiellement liée les unes aux autres par cette construction fédérale, tant sur le plan de la défense, de l'économie que de la sécurité.

En d'autres termes, si nous reprenons l'analyse réaliste néoclassique, la combinaison de facteurs externes stimulants -développement fédérale de l'Union Européenne et fin de la bipolarité- et de facteurs internes -appréhension nouvelle de l'Europe à travers du gaullisme plus compatible avec l'idée d'une Europe fédérale puissante au service de la France et de sa puissance, de son leadership politique régional-, la politique étrangère menée par les deux présidents -qui ont le point commun d'avoir cherché l'intérêt français- nous montre que le gaullisme en relations internationales a évolué de telle sorte que l'intégration européenne, autrefois décriée par le Général, s'accorde désormais avec cette vision nouvelle de l'idéologie gaulliste en raison d'une structure internationale changée, d'une vision de l'intérêt nationale français compatible avec le dessein européen, et de l'interdépendance des capacités matérielles des Etats et des champs d'action autrefois purement étatiques maintenant européens.

### **3.3. Les relations de la France avec l'OTAN et les Etats-Unis**

#### **3.3.1. Le non-alignement américain de de Gaulle**

Le souci premier du Général vis-à-vis de la première puissance mondiale a été de chercher constamment une voie autre que l'alignement ou l'opposition à celle-ci. Car la France reste alliée des Etats-Unis mais ne souhaite pas être alignée à cette dernière. Lors de l'année 1966, le Général éclaire ses raisons lors de sa conférence de presse le 21 février :

*Tandis que se dissipe, tout au moins dans une certaine mesure, la perspective d'une guerre mondiale éclatant à cause de l'Europe, voici que d'autres conflits où l'Amérique s'engage dans d'autres parties du monde, (...) ces conflits peuvent, en vertu de la fameuse escalade, prendre une extension telle qu'on aboutisse à une conflagration générale. Et dans ce cas l'Europe, dont la stratégie est dans l'OTAN la stratégie de l'Amérique, y serait automatiquement impliquée, impliquée dans la lutte, même si elle ne l'avait pas voulue. Et ce serait le cas de la France, si l'imbrication de son territoire, de ses communications, de certaines de ses forces, de plusieurs de ses bases aériennes, de tels et tels de ses ports dans le*

*ystème de commandement américain, devait subsister plus longtemps. Et enfin, la volonté de la France de disposer d'elle-même, ce qui est indispensable pour qu'elle croie à son propre rôle, et pour qu'elle puisse être utile aux autres, cette volonté de la France est incompatible avec une organisation de défense dans laquelle elle est subordonnée.* <sup>124</sup>

Ainsi, en 1966, le Général de Gaulle décide souverainement de sortir du commandement intégré de l'OTAN et de renvoyer les bases de celle-ci du territoire français. A cela, deux raisons majeures sont invoquées D'une part, l'incompatibilité politique du dessein de grandeur que le Général tente de réaliser au niveau international avec une structure irréfornable dominée par les Etats-Unis et leur vision. De l'autre, sa volonté farouche d'entreprendre une politique de détente unilatérale de la France avec les pays du Pacte de Varsovie et l'URSS. L'intégration des forces militaires au sein de l'OTAN paraissait pour le Général inacceptable au regard de l'indépendance nationale qui fixe sa conduite en termes de politique étrangère. La défense de l'Occident doit, selon lui, s'opérer sur la coopération des Etats alliés et non pas sur la base d'un suivisme des Etats envers la puissance militaire principale que sont les Etats-Unis.<sup>125</sup> Le Général dénonçait l'inégalité intrinsèque de l'Alliance et désirait y substituer une coopération de force multilatérale ou multinationale égale et indépendante.<sup>126</sup> D'autant plus qu'ayant obtenu l'arme atomique, la France devenait une puissance nucléaire à part entière et lui donnait l'opportunité de garantir un rôle international plus libre et indépendant sur l'échiquier mondiale.<sup>127</sup>

Ensuite, de Gaulle défia la puissance économique et monétaire américaine. Le système de Breton Wood mis en place fin de la 2e guerre mondiale instaura la primauté du dollar comme monnaie de référence internationale. La France en 1964 appelait à une réforme du SMI et tentait de faire admettre aux États-Unis la nécessité de celle-ci. Partisan du retour à l'étalon-or, le stock d'or français augmente de 500 tonnes en 1957 à 4650 tonnes en 1967. Alors que les Américains sont en pleine guerre au Vietnam, en crise civile avec la révolte des minorités

---

<sup>124</sup> Conférence de presse du 21 février 1966, retranscription complète en ligne sur le site de l'Institut National de l'Audiovisuel dans la rubrique Charles de Gaulle Paroles Publiques, <http://fresques.ina.fr/de-gaulle/fiche-media/Gaule00113/conference-de-presse-du-21-fevrier-1966.html>

<sup>125</sup> BOZO, Frédéric, « De Gaulle, l'Amérique et l'Alliance Atlantique : une relecture de la crise de 1966 », *Vingtième Siècle, Revue d'histoire*, vol. 43, n°1, 1994, pp.55-68

<sup>126</sup> GROSSER, Afled, « Y'a-t-il un conflit franco-américain ? Ce qu'en pensent les Américains », *Revue française de sciences politiques*, vol. 14, n° 2, 1964, pp.309-323.

<sup>127</sup> ESHET, André, *Les aspects stratégiques de la politique étrangère gaullienne*, Presses Universitaire de France, Hors collection, pp. 75-84

raciales pour les droits civils, la politique monétaire française est perçue comme antiaméricaine. Parallèlement, la France désirait réduire l'investissement américain dans son pays trouvant que ces derniers prenaient une part prépondérante dans l'économie française. Alors que le Général avait laissé faire et avait même encouragé l'entrée d'investisseurs américains dès 1958, en 1963 il décidait d'opérer un retournement de cette politique d'ouverture. Pourquoi ? Car de Gaulle pensait que l'expansion de l'économie américaine pouvait mener la France à une dépendance des Etats-Unis.<sup>128</sup>

L'action du Général vis-à-vis des Etats-Unis se comprend, dès lors, par sa volonté intransigeante d'indépendance et d'une structure internationale bipolaire. Il rompit avec l'atlantisme de la 4<sup>e</sup> République pour y substituer coopération libre et égalitaire des Etats, aspirant à la multipolarité à laquelle la France jouerait sa place de puissance singulière dans le concert des nations. Aussi, tant l'idéologie intrinsèque à son action, les pressions systémiques de la guerre froide que la capacité matérielle de la France, obtenant l'arme atomique, tendent à expliquer la conduite du général envers les Etats-Unis et l'OTAN.

### **3.3.2. Contexte historique des mandats de Jacques Chirac et Nicolas Sarkozy**

Alors que la guerre froide avait structuré les relations internationales durant près de 50 ans, en 1989 et 1991, le bloc soviétique disparaît, l'Allemagne se réunit, et le camp occidental, démocratique et libéral triomphe. La tradition gaullienne qui se basait sur une politique étrangère équilibrée entre les deux superpuissances est bouleversée par la chute de l'Union Soviétique. Là où, en quelque sorte, la bipolarité internationale donnait la possibilité à la France d'être une voix singulière, une troisième voie, pour les nations du monde, l'hégémonie américaine amenait à chercher un nouvel équilibre dans la politique étrangère française. Le triomphe de la mondialisation heureuse, démocratique et libérale, chère à Fukuyama, se heurta en 1991 à la première guerre du golfe à laquelle la France participera. Celle-ci fût considérée par les politologues comme l'avènement d'une France plus alignée à l'OTAN, donc aux Etats-Unis, dernière superpuissance restante.<sup>129</sup>

Enfin, mettons aussi en évidence le profond impact sur les politiques étrangères occidentales des attaques du 11 septembre 2001. Avec le discours manichéen et messianique du président

---

<sup>128</sup> Ibid., p. 398

<sup>129</sup> COHEN, Samy, « Mitterrand, la fin de la guerre froide et l'unification allemande, De Yalta à Maastricht », *Critique internationale*, n°30, 2006, pp. 203-206

Bush (axe du Mal) qui consistait à redynamiser le militarisme américain, l'interventionnisme légitime des démocraties libérales face à l'islamisme barbare et terroriste<sup>130</sup>, la politique étrangère française voit de nouveaux ses rapports avec l'Amérique pris en tenaille par cette vision. Comment concilier la politique étrangère traditionnelle de la France de projection vers l'extérieur, de protection de l'intégrité territoriale et de compromis avec les puissances mondiale ? Avec les attentats du 11 septembre, l'agenda international sous influence américaine se résume en une croisade mondiale contre le terrorisme islamique. Quelle place pour la tradition française d'équilibre dans cette dualité imposée ? Quelle marge de manœuvre pour la France dans un rapport de force mondial inédit ? Comme le souligne Frédéric Charillon : « *Exister face aux Etats-Unis sans se brouiller avec eux, exister en Europe sans sacrifier à un plus petit dénominateur commun émollient : c'est au sein de cette quadrature du cercle que la nouvelle politique étrangère française devra trouver un espace.* »<sup>131</sup>

En résumé, nous voyons que le contexte international et la structure des relations internationales ont été éminemment marqués par l'hégémonie américaine -faisant primer son idéologie et ses intérêts- et par la montée de menaces nouvelles. La fin de la guerre froide et de l'affrontement bipolaire traditionnel, l'indépendance des pays anciennement communistes ainsi que les attaques terroristes du 11 septembre sont autant de facteurs contextuels pour la diplomatie française et la politique étrangère française post 2001 qui s'imposent à elles.

### **3.3.3. Sous la présidence de Jacques Chirac**

Jacques Chirac est confronté à une menace nouvelle. En effet, avec les attentats du 11 septembre 2001, la menace du terrorisme internationale devient la priorité de l'administration du président américain George W. Bush. Ce dernier estime, dès lors, que des interventions américaines, directes et sur le sol seront nécessaires au Moyen-Orient, dans des pays qui sont suspectés d'abriter, d'aider et de financer ces mouvances djihadistes. Aussi, la question d'une intervention en Irak fut soulevée par l'administration américaine, considérant que Saddam Hussein soutenait le terrorisme. La France aurait pu soutenir une intervention américaine en Irak, même timidement sans participation matérielle ou humaine, ou encore elle aurait pu

---

<sup>130</sup> CARVALLO, Fernando, « Les attentats du 11 septembre 2001, la France et l'Amérique Latine », *Topique*, n°83, 2003, pp. 149-154

<sup>131</sup> CHARILLON, Frédéric, « Peut-il encore y avoir une politique étrangère française ? », *Politique étrangère*, vol. 67, n°4, 2002, pp. 915-929

s'abstenir au Conseil de Sécurité des Nations-Unies. Mais Jacques Chirac décida de confronter les vues américaines, et s'opposa par veto au Conseil de Sécurité à celle-ci. Au nom de la multipolarité -la Russie, la Chine et l'Allemagne étaient contre aussi- afin de limiter l'unilatéralisme anglo-saxon, et favoriser la paix au Moyen-Orient, la diplomatie française décida de faire contrepoids aux Etats-Unis.<sup>132</sup> Le discours de Dominique de Villepin au Conseil de Sécurité en 2003, ministre des Affaires Etrangères de la France, est à ce titre riche d'enseignement :

*L'option de la guerre peut apparaître a priori la plus rapide. Mais n'oublions pas qu'après avoir gagné la guerre, il faut construire la paix. Et ne nous voilons pas la face : cela sera long et difficile, car il faudra préserver l'unité de l'Iraq, rétablir de manière durable la stabilité dans un pays et une région durement affectés par l'intrusion de la force. Face à de telles perspectives, il y a l'alternative offerte par les inspections, qui permet d'avancer de jour en jour dans la voie d'un désarmement efficace et pacifique de l'Iraq. Au bout du compte, ce choix-là n'est-il pas le plus sûr et le plus rapide ? Personne ne peut donc affirmer que le chemin de la guerre sera plus court que celui des inspections. Personne ne peut affirmer non plus qu'il pourrait déboucher sur un monde plus sûr, plus juste et plus stable. Car la guerre est toujours la sanction d'un échec. (...) La France, pour sa part, propose un nouveau rendez-vous (...) Il y a une alternative à la guerre : désarmer l'Iraq par les inspections. L'autorité de notre action repose aujourd'hui sur l'unité de la communauté internationale. Une intervention militaire prématurée remettrait en cause cette unité, ce qui lui enlèverait sa légitimité et, dans la durée, son efficacité. Une telle intervention pourrait avoir des conséquences incalculables pour la stabilité de cette région meurtrie et fragile. Elle renforcerait le sentiment d'injustice, aggraverait les tensions et risquerait d'ouvrir la voie à d'autres conflits.*<sup>133</sup>

Ce refus de la France fut alors considéré comme une émancipation de la tutelle américaine, retrouvant ainsi l'esprit et la culture stratégique gaullienne des années 60. Plus encore, il fut accompagné par une majorité de pays européens qui se rallièrent à celui-ci. Le veto français à l'intervention américain consista en un geste politique qui nouait des ambitions multiples du

---

<sup>132</sup> KRAMER, Steven Philip & ROCHEFORT, David, « La fin de l'Europe française ? », *Politique étrangère*, vol. autonome, n°3, 2006, pp. 649-661

<sup>133</sup> Discours de M. Dominique de Villepin, Ministre des Affaires Etrangères françaises, devant le Conseil de Sécurité de l'ONU à New York, le 14 février 2003, retranscrit intégralement sur le site figaro.fr, <http://www.lefigaro.fr/politique/le-scan/2014/04/08/25001-20140408ARTFIG00066-le-discours-de-villepin-sur-l-irak-a-l-onu.php>

président Chirac dépassant le cadre strict de la guerre en Irak.<sup>134</sup> Tout d'abord, il insistait sur une volonté franche de réduire ou de contenir l'hégémonisme américain qui, depuis la fin de la guerre froide, semblait n'avoir plus de rivalité qui pourrait modérer ses ambitions. Dans le même temps, ce veto visait à impulser un contrepoids international par un concept cher à la diplomatie française qu'est la multipolarité internationale. Plus que refréner l'interventionnisme américain, il s'agissait pour le monde de se doter de pôles d'Etats suffisamment puissants pour garantir un certain équilibre international pacifique. D'où, la force diplomatique qui ressort du soutien russe, chinois et allemand à ce veto.

Ensuite, la relation française avec les Etats-Unis et l'OTAN a souvent été conflictuelle. Tout en conservant une alliance nécessaire avec les Etats-Unis, La France tente de la ménager et de trouver des compromis tant sur le plan de la défense européenne, que sur le plan de l'Alliance Atlantique et la coopération bilatérale avec les forces américaines.<sup>135</sup> L'alliance franco-allemande contre l'interventionnisme américain, insufflant autant la conviction idéologique de multipolarité nécessaire à la paix, suggérait en parallèle une autonomisation européenne en termes de politique de défense et de sécurité face à l'OTAN. Chirac voit en la guerre d'Irak l'occasion de prolonger sa vision d'une Europe-puissance qui fonctionnerait grâce à l'axe Paris-Berlin (Moscou accessoirement aussi) retrouvant ainsi la tradition gaulliste et la mémoire du Traité de l'Elysée en 1963. L'Allemagne s'était peu à peu séparée de l'idée d'une Europe indépendante de l'OTAN et des Etats-Unis, mais en 2003, Schroeder, en prévision aussi du Traité Constitutionnel, semble favorable à un approfondissement d'une Europe européenne en matière diplomatique et de défense face à l'unilatéralisme anglo-saxon. Paris et Berlin scelleraient donc la mise en place d'un nouveau rapport de force intra-européen (Londres restant souvent un allié fixe des Etats-Unis) sur lequel d'autres Etats européens s'agrègeraient (Belgique, Italie...) et d'un nouveau rapport de force au sein de l'Alliance Atlantique.<sup>136</sup>

Enfin, mettons aussi en évidence les intérêts économiques propres à la France. L'intérêt notamment pétrolier. L'Irak est un fournisseur privilégié des entrepreneurs et patrons français

---

<sup>134</sup> MOULIER-BOUTANG, Yann, « La faille atlantique des relations Europe/Etats-Unis », *Multitudes*, 2003, pp. 13-20

<sup>135</sup> MICHEL, Leo, « UE-OTAN-Etats-Unis : vers un ménage à trois vertueux », *Politique américaine*, n°4, 2006, pp. 105-116

<sup>136</sup> SOUTOU, Georges-Henri, « Retour sur la plus grave crise franco-américaine depuis les années 60 », *Commentaire*, n°145, 2014, pp. 202-204

et inversement la France est le premier vendeur en Irak de produits alimentaire, militaire, ou encore automobiles. Les intérêts commerciaux sont aussi pris en compte dans le refus de l'intervention américaine car il lutte pour le maintien d'intérêt nécessaire la capacité matérielle et de la puissance française.<sup>137</sup>

### **3.3.4. Sous la présidence de Nicolas Sarkozy**

Nous constatons que suite à l'invasion de l'Irak, les rapports et les relations entre la France et les Etats-Unis se sont détériorés. L'unilatéralisme américain et la remise en cause de son interventionnisme dans ce cas précis ont fait du dernier quinquennat de Chirac, par son non-alignement américain, l'objet de critiques américaines. Avec l'arrivée de Nicolas Sarkozy au pouvoir en 2007, les relations entre la France et les Etats-Unis au travers de l'OTAN vont s'améliorer. Se montrant ostensiblement beaucoup plus atlantiste que son prédécesseur Jacques Chirac, parlant de valeurs occidentales, de familles occidentales à laquelle la France appartient, il considère que la France et l'OTAN sont une même famille face aux mêmes problèmes et dérives mondiaux (terrorisme, environnement, démographique émergence des pays en voie de développement). Une seconde raison à chercher est dans les couts financiers et matériels des nouvelles guerres asymétriques, désormais la norme dans l'environnement international. En effet, l'OTAN dispose de moyens conséquents à ces coûts (défense, financiers et humaine) et à la mesure des objectifs qu'elle tente de réaliser, contrairement à de nombreux pays européens, dont la France, malgré sa puissance diplomatique et militaire (suppression du service national, coupes budgétaires en matière de défense, etc.).<sup>138</sup> Nicolas Sarkozy le dit, lui-même, lors de ses différents discours de début de mandats :

*Je souhaite que la France, membre fondateur de notre Alliance, et qui est déjà un de ses premiers contributeurs, prenne toute sa place dans l'effort de rénovation de ses instruments et de ses moyens d'action, et fasse évoluer dans ce contexte sa relation avec l'Alliance en parallèle avec l'évolution et le renforcement de l'Europe de la Défense, lors de son voyage outre-Atlantique, en ajoutant, plus l'Europe de la Défense sera aboutie, plus la France sera résolue à reprendre toute sa place dans l'OTAN.*

---

<sup>137</sup> BRIGUET, Gaëlle, « *Grands Etats européens dans la guerre d'Irak : raisons et justifications* », Institut européen de l'université de Genève, 2004, pp. 18-25

<sup>138</sup> CHEVÈNEMENT, Jean-Pierre, « Le retour de la France dans l'OTAN : une décision inopportune », *Politique étrangère*, vol. hiver, n°4, 2009, pp. 873-879

Convictions réaffirmées à Bucarest, début avril 2008 avec, pratiquement, l'annonce de la « réintégration » pour 2009.<sup>139</sup> Sarkozy opère une transition diplomatique face à la posture française traditionnelle qu'il considère comme ambiguë au regard des enjeux sécuritaires nouveaux. Pour lui, les valeurs de l'OTAN et les défis mondiaux sont similaires tant pour la France que pour ses partenaires occidentaux. Il inscrit sa stratégie dans une perspective gagnante-gagnante où la France développe tant l'Europe de la Défense que sa réintégration dans l'OTAN comme meneur de la sécurité mondiale et européenne. Réintégrer la France dans la famille occidentale, cela passe par la réintégrer au sien de l'OTAN. La France de Nicolas Sarkozy opère ce tournant idéologique et politique en privilégiant ses liens avec les Etats-Unis qu'il rendra visite dès le début de son quinquennat.<sup>140</sup>

Nicolas Sarkozy a l'ambition donc d'accroître tant l'Europe de la Défense, que le poids de la France dans l'OTAN, pour que cette dernière in fine s'europanise. La France deviendrait donc un contrepoids au sein de l'OTAN et à l'extérieure par l'Europe de la Défense. Ce sont les deux faces d'une même pièce, nécessaires et complémentaires l'une à l'autre. La France pourrait désormais donner son avis sur les opérations militaires, influencer les engagements qui vont être pris, acquérir les connaissances et le savoir-faire américain. La France de Nicolas Sarkozy veut limiter l'atlantisation de l'organisation et son interventionnisme forcenée, et gager les autres pays européens qui ne veulent pas d'une Europe de la Défense que l'OTAN subsistera avec la France. Une communauté de défense, une communauté militaire, une communauté de valeurs, une communauté de civilisation, loin de l'exception française.<sup>141</sup>

Certains politologues ou journalistes rappellent que « l'atlantisme » collé à la présidence de Nicolas Sarkozy a été dévoyé et qu'en réalité il n'a fait que suivre un sillon qui était déjà tracé. L'amitié franco-américaine avait été scellé par de Gaulle en 62 à la crise de Cuba. Il avait lui-même appelé à la solidarité de la famille occidentale. Mais en 1966 il sort de commandement intégré de l'OTAN, privilégiant une indépendance plus forte hors de l'influence américaine et le développement d'une multipolarité internationale. Il en va de même pour Chirac qui réintègre la France dans le Comité Militaire de l'OTAN mais qui

---

<sup>139</sup> DAVID, Dominique, « France/OTAN : la dernière marche, Politique étrangère », vol. été, n°2, 2008, pp. 429-441.

<sup>140</sup> LACORNE, Denis, « Le « rêve américain » du président Sarkozy », *Le Débat*, n° 151, 2008, pp. 20-27.

<sup>141</sup> DUMOULIN, André, « La France et l'OTAN : vers la normalisation ? », *Courrier hebdomadaire du CRISP*, n° 2005, 2008, pp. 5-47.

refuse toute participation française à l'invasion américaine en Irak, montrant au monde et aux pays en voie de développement que la France ne procède pas d'un suivisme atlantiste irréfléchi et qu'une multipolarité internationale est nécessaire tant pour la France que le monde.<sup>142</sup> Nicolas Sarkozy, aussi, adhère aux idées gaullistes d'indépendance, qu'il croit préserver quand bien-même la France réintégrait complètement à l'OTAN, et aux idées de multipolarité où l'Europe de la Défense serait un poids international dans une famille occidentale diversifiée, transcendant les blocs géopolitiques.<sup>143</sup>

Nous percevons donc l'accélération et l'aboutissement sous le quinquennat de Nicolas Sarkozy du processus de réintégration dans l'Alliance Atlantique. Face à un environnement international nouveau, le Président Français a la conviction idéologique qu'une sécurité pan-européenne sous l'égide de l'OTAN et une autonomisation de la défense européenne (accord de Berlin Plus) où la France jouerait sur les deux tableaux est nécessaire.<sup>144</sup> Force militaire européenne et partenaire atlantique. Cette restauration de la France dans l'OTAN a fait énormément débat, tant au niveau des universités françaises qu'au sein des différents partis politiques qui forment la vie politique française.<sup>145</sup> Ainsi, Jean-Pierre Chevènement (PS) souligne que d'un point de vue gaulliste la réintégration de la France dans l'OTAN empêche à ce que la France devienne un pôle indépendant dans un monde multipolaire en puissance (montée des pays en voie de développement, BRICS) et que cela porte atteinte à son identité diplomatique spécifique et à une tradition qui s'est perpétuée. La géopolitique s'en voit donc bouleverser et l'image d'une France indépendante reléguer au rang du suivisme américain.<sup>146</sup>

### **3.3.5. Conclusion intermédiaire**

La structure internationale bipolaire et la volonté tant politique qu'idéologique de de Gaulle expliquent sa détermination à quitter la structure commandée de l'OTAN en 1966. En effet, la guerre froide qui se caractérise par la confrontation politique, économique et militaire entre deux superpuissances empêchait à ce que la certaine idée de la France puisse se

---

<sup>142</sup> VAISSE, Justin, *Sarkozy, le gaulliste décomplexé*, Brookings, 2008,

<sup>143</sup> BERNARD, Jean-Alphonse, « Le débat du Débat », *Le Débat*, n° 174, 2013, pp.187-192.

<sup>144</sup> DUMOULIN, André, « La France et l'OTAN : vers la normalisation ? », *Courrier hebdomadaire du CRISP*, n° 2005, 2008, pp. 5-47.

<sup>145</sup> LACORNE, Denis, *Le rêve américain du président Sarkozy*, *Le Débat*, n° 151, 2008, pp. 20-27.

<sup>146</sup> CHEVÈNEMENT, Jean-Pierre, « Le " retour " de la France dans l'OTAN : une décision inopportune », *Politique étrangère*, 2009, pp. 873-879.

déployer, mais paradoxalement elles l'ont incitée. D'autant plus que la puissance matérielle de la France -obtention de l'arme atomique- lui permettait de réaliser des desseins plus grands et avoir du poids dans le concert des nations. De même, c'est à cause de la violence de la guerre froide, des valeurs partagées entre les Etats-Unis et la France, les liens historiques qu'ils ont forgés dans le temps, et la puissance militaire des Etats-Unis, que de Gaulle resta prudemment allié à ceux-ci. Le geste de 1966 peut, en dernière instance, être interprété comme la volonté inaliénable d'indépendance de la France dans le bloc occidental, volonté nécessaire à la puissance française et à la multipolarité internationale.

Cette volonté idéologique d'indépendance se retrouve, quant à elle, dans le refus de Jacques Chirac d'intégrer les armées françaises dans l'intervention américaine en Irak en 2003. La structure internationale s'est changée en une unipolarité (hégémonie américaine), et depuis les attentats du 11 septembre, le discours messianique et manichéen des Etats-Unis excluait à ce que la France exprime une voix différente, d'où le refus français à cette intervention pour contrebalancer la puissance américaine. De même, Jacques Chirac, connaissant le monde arabe et prévoyant une déstabilisation potentielle de la région, renoue avec la pensée idéologique gaullienne de non-ingérence et de respect de l'intégrité des nations et des peuples de disposer d'eux-mêmes. Avec, l'Allemagne et la Russie, il renouvelle les convictions gaulliennes de multipolarité face à une structure internationale dominé par les Américains. Aussi, bien que s'opposant à cette guerre, Jacques Chirac ne va pour autant pas rompre les liens historiques, politiques et militaires qui unissent les deux pays. En ce sens, le refus de la guerre d'Irak par la France s'enracine dans la tradition gaullienne des relations internationales et renoue avec la culture stratégique, alliée mais non alignée.

Le quinquennat de Nicolas Sarkozy veut renforcer la relation franco-américaine. Nicolas Sarkozy, de façon pragmatique, souhaite sortir de ce qu'il considère comme hypocrite, car l'OTAN et la France sont partenaires, ont vocation à le rester et font face aux mêmes défis internationaux. Aussi, la structure internationale nécessite de plus de plus des solutions intégrées et globales à des défis eux-mêmes globaux. Dès lors, la réintégration de la France à l'OTAN par Nicolas Sarkozy s'explique principalement par cette interprétation différente des rapports internationaux. Aussi, sa conception de la politique internationale intègre la vision d'indépendance française communément au sein de l'OTAN et dans une Europe de la Défense. La meilleure façon de garantir la spécificité française et son indépendance est justement de participer intégralement à l'Alliance et de pouvoir efficacement contrebalancer la force américaine au sein même de cette organisation en associant l'Europe et l'Allemagne,

en particulier, dans la tradition gaullienne héritée du Traité de l'Elysée. Nous voyons donc une interprétation de la culture stratégique du Président Sarkozy qui s'est matérialisée différemment. Ainsi, les objectifs de la réintégration de l'OTAN et la culture stratégique tendent à la vision gaullienne d'indépendance nationale (spécificité française dans l'OTAN) et à la poursuite des intérêts nationaux français (l'OTAN dispose de capacités matérielles et techniques indispensables).

### **3.4. Ouverture de la France au monde**

#### **3.4.1. La Détente avec l'Est, l'Amérique Latine et le conflit israélo-arabe**

Le Général opéra une politique étrangère à la fois de détente vis-à-vis de l'Europe de l'Est et d'ouverture aux pays en voie de développement. Considérant que la France n'est pas une puissance alignée à la diplomatie de l'OTAN, et qu'en ce sens, elle est libre de ses choix de politique extérieure, le Général privilégia une politique internationale basée sur la détente. En quoi consistait-elle ? Il s'agit en grande partie de considérer que l'Europe est une réalité historique et géographique pour laquelle la France possède un destin en tant que puissance. Rejetant l'idée des blocs et des idéologies, et privilégiant l'aspect de relations internationales basées sur les Etats, il est à ce titre non-négligeable que la France entretienne des relations cordiales avec tous les Etats et peuples européens. Ces relations se sont concrétisées avec les Etats de l'Est selon le triptyque « détente-entente-coopération ».<sup>147</sup>

Ce triptyque s'est illustré comme le cadre général de la politique étrangère de détente et d'ouverture de la France vis-à-vis d'un monde bipolarisé.

Ainsi, le Général opta pour une diplomatie envers les pays du pacte de Varsovie basée sur la rencontre entre les Etats et la coopération diplomatique. La France invite la communauté internationale à privilégier des relations pacifiées avec le bloc de l'Est, plutôt que de laisser escalader les tensions (Cuba). Mais sa politique de détente relevait surtout d'une volonté de briser la « mainmise » des Etats-Unis sur l'Europe. Pour cela, il lui est paru nécessaire de se d'engager cette détente avec les pays de l'Union Soviétique et l'URSS. Ainsi, il entreprit de nombreux voyages officiels dans une partie des pays de l'Est -Pologne, Roumanie, Bulgarie,

---

<sup>147</sup> Ibid., pp. 419-420

Tchécoslovaquie, Hongrie, Yougoslavie- dès 1966.<sup>148</sup> L'idée de de Gaulle était de provoquer un choc international sur la base duquel les petits/moyens Etats de l'Est puissent s'émanciper, devenir indépendants et disposer d'eux-mêmes hors de la logique bipolaire, et cela en prenant exemple sur la France pour, ainsi, promouvoir une détente internationale généralisée nécessaire à la multipolarité.<sup>149</sup> En effet, le Général le rappelle :

*S'il est une voix qui puisse être entendue, une action qui puisse être efficace, quant à l'ordre à établir en remplacement de la guerre froide, ce sont par excellence la voix et l'action de la France. Mais à la condition que ce soient bien les siennes et que les mains qu'elle tend soient libres.*<sup>150</sup>

Malgré la mésentente avec le Kremlin sur la séparation de Berlin et de l'Allemagne, de Gaulle voyagea à Moscou en 1966. De Gaulle assura que les frontières héritées de 1945 ne seraient pas changées que des coopérations ainsi que des communications directes seraient établies. En effet, les intérêts des deux pays sont réciproques. L'URSS en panne économiquement avait besoin des pays de l'Europe Occidentale, et la France de conserver sa stature de grande puissance.<sup>151</sup>

Ainsi poursuivant sa politique de détente, le Général décida de l'entreprendre vis-à-vis de la Chine. La France du Général de Gaulle fut un des premiers pays occidentaux à reconnaître officiellement la République Populaire de Chine de Mao Tse Toung. Cette reconnaissance fut initiée en 1964, pour des raisons à la fois géopolitiques, historiques et politiques. De Gaulle - dans ses réflexions et ses actions- pensait selon l'Histoire, et les relations entre la France et la Chine, en tant que deux grandes puissances régionales, devaient à ce titre se normaliser quoique le régime ou l'idéologie du pays eut été. En ce sens, de Gaulle établissait un rapport d'Etat à Etat, l'idéologie est secondaire dans les rapports entre nations. Le peuple, l'histoire, la culture et l'Etat prime avant tout.<sup>152</sup>

---

<sup>148</sup> SAUL, Samir, « Regards officiels canadiens sur la politique étrangère de la France gaullienne, 1963-1969 », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, n° 223, 2006, pp. 69-91.

<sup>149</sup> BOUILLON, Pierre, « La politique hongroise de la France entre 1967 et 1973 », *Vingtième Siècle, Revue d'Histoire*, n° 125, 2015, pp. 91-103.

<sup>150</sup> BADALASSI, Nicolas, « Les accords d'Helsinki ou le triomphe des conceptions paneuropéennes du général de Gaulle », *Vingtième Siècle, Revue d'Histoire*, n° 119, 2013, pp. 55-70.

<sup>151</sup> FROMENT-MEURICE, Henri, « De Gaulle et la Russie », *Commentaire*, n° 156, 2016 pp. 797-800.

<sup>152</sup> LINCOT, Emmanuel, « Réinventer les relations franco-chinoises », *Géoéconomie*, n° 67, 2013, pp. 155-168.

La stratégie -qui reste au cœur de la pensée gaullienne- de la promotion d'un monde multipolaire brisant les blocs s'est aussi retrouvée dans les rapports qu'a entretenus la France avec l'Amérique Latine. Contester l'hégémonie américaine tout en restant allié. Ainsi, de Gaulle condamna l'embargo sur Cuba décrété par les Etats-Unis ou leur intervention militaire en République dominicaine. Il entreprit -comme il le fit à l'Est- de nombreux voyages dans 10 pays d'Amérique Latine. Il tenta de promouvoir la francophonie et les liens civilisationnelles ou culturelles -dont le catholicisme- qui pouvaient rapprocher ces peuples de la France plutôt que des Etats-Unis.<sup>153</sup> Nous pouvons à ce titre suggérer la lecture du discours de de Gaulle au Mexique en 1964.<sup>154</sup>

Cette ouverture de la France vers d'autres peuples s'est intensifiée par le rapprochement géopolitique qu'a initié de Gaulle avec les pays arabes suite à la guerre des 6 jours en 1967. A cette occasion, De Gaulle -dans le contexte de la guerre israélo-arabe- mis en place un embargo de ventes d'armes à l'adresse de l'Etat hébreu. Prônant une diplomatie d'intermédiaire entre les Anglo-américain et l'alliance des pays arabes avec l'URSS, de Gaulle n'aspirait pas à que ce conflit dégénéra en un nouvel affrontement entre les blocs.<sup>155</sup> Cette position de neutralité perdura comme tradition dans la politique étrangère de la France et donna à la France la possibilité de traiter tant avec l'Etat d'Israël que les pays arabes tout en essayant de « dé-bipolariser » le conflit où les Anglo-américains indéfectiblement soutenaient Israël et les Soviétiques les pays Arabes. Par une concertation des 4 grandes puissances mondiales et la discussion entre Arabes et Israéliens, de Gaulle désirait une paix sur le long terme. Concrètement, il initia des coopérations économiques avec les pays Arabes (Irak, Syrie, Arabie Saoudite) et poussa au rapprochement diplomatique envers ces pays pour qu'ils puissent avoir la possibilité d'un choix autre que de rester dans la mainmise soviétique.<sup>156</sup>

---

<sup>153</sup> COUFFIGNAL, Georges, « La politique étrangère de la France vis-à-vis de l'Amérique latine », *Observatoire des changements en Amérique latine (Paris). Amérique Latine, La Documentation française*, 2011, pp.59-72,

<sup>154</sup> Voyage au Mexique, discours du 16 mars 1964, retranscription complète en ligne sur le site de l'Institut National de l'Audiovisuel dans la rubrique Charles de Gaulle Paroles Publiques, <http://fresques.ina.fr/de-gaulle/fiche-media/Gaule00091/voyage-au-mexique.html>

<sup>155</sup> Gloriant, Frédéric, « Le conflit israélo-arabe : vision gaullienne et logique de bipolarisation au Moyen-Orient », *Les cahiers Irice*, n° 10, 2013, pp. 151-162

<sup>156</sup> LAURENS, Henry, « La diplomatie française dans le conflit israélo-arabe (1967-1970) », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, n°96, 2009, pp. 3-11

### **3.4.2. Contexte historique des mandats de Jacques Chirac et Nicolas Sarkozy**

A la grande différence de la période gaulliste des années 60-70, les mandats de Jacques Chirac et Nicolas Sarkozy sont marqués par la fin de la guerre froide. La libéralisation des régimes de l'Est, la démocratisation relative de ceux-ci, l'entrée dans l'économie mondiale sont autant de données nouvelles dans la conduite des relations internationales françaises. L'Est a été bouleversé par des guerres ethno-confessionnelles durant les années 90. Ce qui alimenta la question sécuritaire de l'Europe, l'élargissement de l'OTAN vers ces pays ainsi que l'intégration de ceux-ci dans l'Union Européenne.<sup>157</sup>

La Chine, quant à elle, est devenue un acteur économique et une puissance démographique incontournable. Avec les différentes réformes de libéralisation de son économie, acceptant ainsi la globalisation économique et abandonnant son système d'économie planifiée, la Chine a connu un développement économique impressionnant. Le Général considérait la Chine comme un acteur démographique et territoriale puissant. Les mandats successifs de Jacques Chirac et Nicolas Sarkozy adoptèrent la considération que la Chine est tout aussi une puissance économique et militaire incontournable. En effet, depuis la fin de la guerre froide, l'armement chinois s'est vu croître de manière significative. De même, le régime, quoiqu'autoritaire, semble s'être installé durablement. L'ambition chinoise rêve de grandeur, de puissance tant économique que politique.<sup>158</sup>

L'Amérique Latine, dans sa globalité, connaît aussi un développement sans précédent dans l'histoire. A contrario du 19<sup>e</sup> et d'une grande partie de 20<sup>e</sup> siècle où ce continent ne disposait pas d'une réelle autonomie, des projets d'émancipation nationale émergent fin du 20<sup>e</sup>. Notamment, le Brésil, l'Equateur, le Pérou et le Venezuela. Des coopérations interétatiques, des communautés économiques et des alliances militaires voient le jour, alors que les Etats-Unis se préoccupent davantage du Moyen-Orient que du continent sud-américain. Le développement économique du continent dans la mondialisation reflète le parcours chinois, avec la différence que de nombreux pays optent pour une démocratisation de leurs régimes politiques. Ainsi, des pays comme le Brésil, l'Argentine ou le Venezuela deviennent des

---

<sup>157</sup> MUELLER, John, « Vers la fin de la guerre ? », *Politique étrangère*, vol. hiver, n°4, 2006, pp. 863-875

<sup>158</sup> NIQUET-CABESTAN, Valérie, « L'émergence de la puissance chinoise : facteurs de paix ou de conflit ? », *Cités*, vol. 24, n°4, 2005, pp. 47-61

incontournables dans l'environnement politique régional et international de par leurs puissances économiques relatives et leurs volontés d'indépendances.<sup>159</sup>

Le conflit israélo-arabe ou israélo-palestinien, quant à lui, a évolué de manière à ce que la séparation entre Israéliens et Palestiniens soit terminée. Depuis de Gaulle, Israël a connu des victoires militaires nettes (1973) et opéra à une paix séparée avec l'Égypte de Sadate en 1979. Les années 80 et 90 ont vu l'accélération du processus de séparation des peuples palestiniens et hébreux. Malgré des tentatives de paix (accord d'Oslo) et la reconnaissance d'une autorité palestinienne, le conflit reste une constante dans la politique internationale depuis 1948, avec des sursauts de violences et de radicalités dans les deux camps. Les grandes différences historiques entre le mandat de de Gaulle et ceux de ses successeurs au 21<sup>e</sup> résident dans l'établissement durable de l'État hébreu dont la sécurité fait l'objet d'un quasi consensus international ainsi que la montée des extrémismes religieux, reflétant à tort ou à raison les attentats de New York et les nouvelles menaces sécuritaires pour les démocraties.<sup>160</sup>

### **3.4.3. Sous la présidence de Jacques Chirac**

Concernant l'Europe de l'Est et la Russie, nous l'avons mentionné antérieurement, le mandat de Jacques Chirac a fait des relations avec l'Est et la Russie l'objet de grand projet pour la France et l'Europe. D'abord par l'intégration officielle des pays de l'Est dans l'Union Européenne, dès lors profondément élargie. Ensuite, Jacques Chirac voyait en Moscou un partenaire géopolitique et géostratégique essentiel, d'une part, lors de la guerre d'Irak en 2003 où la Russie comme la France refusèrent l'intervention américaine,<sup>161</sup> d'autre part, pour amener le monde sur base de l'idée gaullienne et la culture stratégique du Général de multipolarité face à l'hégémonisme grandissant outre-Atlantique<sup>162</sup> L'optique de coopération avec la Russie et d'une association politique avec la Russie s'est renforcée. En effet, lors de sa

---

<sup>159</sup> KOURLIANDSKY, Jean-Jacques, « Quelle autonomie pour l'Amérique Latine ? », *Revue internationale et stratégique*, vol. 72, n°4, 2008, pp. 199-208

<sup>160</sup> PARIZOT, Cédric, « Temporalités et perceptions de la séparation entre Israéliens et Palestiniens », *Bulletin du Centre de recherche français à Jérusalem*, 2009, pp. 3-71

<sup>161</sup> VERNET, Daniel, *Les trois mousquetaires et la Russie*, Le Monde, Europe, 22 février 2005 consulté le 20 avril 2017, [http://www.lemonde.fr/europe/article/2005/03/22/les-trois-mousquetaires-et-la-russie\\_630014\\_3214.html](http://www.lemonde.fr/europe/article/2005/03/22/les-trois-mousquetaires-et-la-russie_630014_3214.html)

<sup>162</sup> GOMART, Thomas, « La politique russe de la France : fin de cycle ? », *Politique étrangère*, vol. printemps, n°1, 2007, pp. 123-135

réélection en 2002, Jacques Chirac choisit comme première visite bilatérale son homologue russe. Ils décident d'organiser leurs relations par la création du conseil de coopération franco-russe sur les questions de sécurités communes. Dans d'autres domaines l'ouverture se réalise que ce soit dans la culture ou l'économie.<sup>163</sup>

S'agissant de la République Populaire de Chine, depuis 1964, très peu avait été initié pour enjoindre la France et la Chine à des relations plus rapprochées. Qian Qichen, un des anciens Ministres des Affaires étrangères de la Chine notait que la France n'occupait finalement que très peu de place dans la diplomatie chinoise. Jacques Chirac entamait entre autres des ventes et des partenariats économiques avec la République populaire, notamment des Airbus et des Mirages. Le refus de Chirac à la guerre d'Irak en 2003 montra cependant à la Chine que la France, comme au temps du Général, pouvait être dissonante dans un bloc occidental qu'elle - la Chine- considérait, alors, comme étant unifié autour de Washington. A ce titre, la France est devenue un allié et un partenaire global dans des domaines plus larges. En disant non aux Etats-Unis, la France se rapproche dès lors à la critique formulée par d'autres puissances mondiales à l'encontre de l'hégémonisme et l'unilatéralisme américain et invite à la multipolarité internationale, comme y aspirait la Chine.<sup>164</sup> Partageant une vision de monde similaire sur la multipolarité nécessaire à une politique internationale équilibrée, la relation franco-chinoise a été marquée sous le mandat de Chirac par un rapprochement politique sur la base d'une critique commune de l'environnement international et par l'avènement de partenariats nouveaux.<sup>165</sup> Ainsi, Chirac appelait à lever l'embargo européen de ventes d'armes à la Chine. De même, Chirac appelait à la fin de son mandat à consolider ce partenariat global, politique, économique, culturel, environnemental, scientifique et technologique avec la Chine afin que, dans le long terme, les relations franco-chinoises se renforcent.<sup>166</sup>

Concernant, l'Amérique Latine, de Gaulle en avait fait un enjeu pour constituer la multipolarité internationale. La coopération voulue par ce dernier entre la France et ce

---

<sup>163</sup> De Grossouvre, « Henri, Paris-Berlin-Moscou : une géopolitique pour l'Europe », *Outre-Terre*, vol. 4, n°3, 2003, pp. 270-285

<sup>164</sup> PHILIP, Bruno, « Jacques Chirac loue le multilatéralisme devant les étudiants chinois », *Le Monde, Asie-Pacifique*, 27 novembre 2006, consulté le 23 avril 2017, [http://www.lemonde.fr/asi-pacifique/article/2006/10/27/devant-les-etudiants-chinois-m-chirac-loue-le-multilateralisme\\_828256\\_3216.html](http://www.lemonde.fr/asi-pacifique/article/2006/10/27/devant-les-etudiants-chinois-m-chirac-loue-le-multilateralisme_828256_3216.html)

<sup>165</sup> RUOLIN, Zheng, « Un intérêt renouvelé pour la France », *Revue internationale et stratégique*, vol. 53, n°1, 2004, pp. 113-116

<sup>166</sup> NIQUET, Valerie, *Singulière et ambiguë : la relation franco-chinoise en redéfinition*, Leibniz Institut, 2009, pp. 1-17

continent perdura durant le mandat de Jacques Chirac. Notamment en ce qui concerne la protection des minorités culturelles des pays d'Amérique Latine par l'adoption en 2005, de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles par l'Unesco. Au sein de l'Union Européenne, Jacques Chirac contribue à impulser les valeurs d'Etat de droit, de démocratisation ainsi que des programmes culturels et d'enseignement communs.<sup>167</sup> Enfin, comme de Gaulle, Chirac invite à l'autodétermination des peuples d'Amérique Latine, à l'indépendance vis-à-vis du voisin étatsunien au profit d'un multilatéralisme nécessaire aux ambitions tant sud-américaines que françaises.<sup>168</sup> Lors du sommet UE-Amérique Latine et Caraïbes le 12 mai 2006, Jacques Chirac soulignait :

*La défense de la paix, la lutte contre la pauvreté et les pandémies, le changement climatique et la dégradation de l'environnement, le terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive, sont autant de défis qui exigent des réponses collectives, car les voies de l'unilatéralisme conduisent à de dangereuses impasses. Pour relever ces défis communs, nous devons donc œuvrer ensemble au renforcement du multilatéralisme.*<sup>169</sup>

S'agissant du conflit israélo-palestinien, Jacques Chirac demeure dans la continuité de de Gaulle de neutralité et d'intermédiaire dans le conflit. Cependant, le refus de Jacques Chirac de l'intervention américaine en Irak en 2003 avait été considéré par les Israéliens comme le rapprochement de la France avec les pays Arabes.<sup>170</sup> La perception israélienne d'une politique française plutôt favorable aux arabes se conforte lors de la visite entre Yasser Arafat et des ministres français en 2004. Bien que la coopération soit toujours d'entente, les relations entre les deux pays sont brouillées. D'autant plus que la détermination de Jacques Chirac à voir se créer un Etat palestinien reste intacte.<sup>171</sup>

---

<sup>167</sup> COUFFIGNAL, Georges, « La politique étrangère de la France vis-à-vis de l'Amérique Latine », *Observatoire des changements en Amérique Latine*, 2011, pp. 59-72

<sup>168</sup> LOMBART, Laurent, « La politique extérieure du Président Jacques Chirac dans un monde américano-centré », *La Documentation française*, 2007, pp. 378-392.

<sup>169</sup> Discours de M. Jacques Chirac Président de la République le 12 mai 2006 à Vienne lors du Sommet UE-Amérique Latine et Caraïbes, discours prononcé retranscrit intégralement sur le site officiel de la représentation permanente de la France auprès de l'Union européenne, <https://ue.delegfrance.org/Discours-de-M-Chirac-lors-du-VIeme>

<sup>170</sup> EYTAN, Freddy, « La France, Israël et les Arabes : le double jeu », *Outre-Terre*, vol. 9, n°4, pp. 437-449

<sup>171</sup> SCHAFER, Isabel & SCHMID, Dorothee, « L'Allemagne, la France et le conflit israélo-palestinien », *Politique étrangère*, vol. été, n°2, 2005, pp. 411-422

#### 3.4.4. Sous la présidence de Nicolas Sarkozy

Nicolas Sarkozy poursuit l'intégration des pays de l'Est de l'Europe au sein de l'Union Européenne. Les relations bilatérales avec la Russie furent marquées par la crise géorgienne. Le Président Sarkozy, étant en charge de la présidence de l'Union Européenne, réussit à convaincre le Président Medvedev d'arrêter l'avancée des troupes russes en Ossétie du Sud, devenue depuis indépendante.<sup>172</sup> Par ailleurs, Nicolas Sarkozy et le nouveau président russe ont convenu de nouvelles coopérations économiques et industrielles (gaz, chemins de fer, automobile, aviation). Contrairement à ses ambitions affichées de rupture et de rapprochement vis-à-vis de l'Alliance Atlantique au détriment d'autres partenaires, Nicolas Sarkozy s'inscrit dans la politique initiée par de Gaulle de relation spéciale avec Moscou.<sup>173</sup> Lors de son voyage à Saint -Pétersbourg le 19 juin 2010, Sarkozy soulignait :

*La Russie est une grande puissance, nous sommes des voisins, nous avons vocation à être des amis. Nous devons nous rapprocher. C'est une conviction profonde.*<sup>174</sup>

S'agissant de la Chine, Nicolas Sarkozy privilégie davantage la relation de la France avec la Chine au niveau de l'échelon international. Ainsi, le G20, issu de discussion franco-américaine suite à la crise de 2008, symbolise cette volonté de la France, face aux défis mondiaux, d'une gouvernance mondiale par la coopération des Etats puissants pour les régler dans le long terme. La Chine s'intègre dans cette perspective politique. La bilatéralité des relations franco-chinoises se voit substituer à une politique de gouvernance globale.<sup>175</sup> La dimension bilatérale, quant à elle, entre la France et la Chine s'axe principalement autour des investissements et du commerce par des partenariats économiques et la volonté affichée de confiance mutuelle. De même, un partenariat stratégique global sur les champs culturels, scientifiques et énergétiques embrasse la coopération que souhaitaient de Gaulle et Jacques

---

<sup>172</sup> COGAN, Charles, « Les grands axes de la présidence Sarkozy à l'international », *La Revue Internationale et Stratégique*, vol. 77, n°1, 2010, pp. 87-92

<sup>173</sup> DUBIEN, Arnaud, « Nicolas Sarkozy et la Russie, ou le triomphe de la Realpolitik », *La Revue Internationale et Stratégique*, vol. 77, n°1, 2010, pp. 129-131

<sup>174</sup> Discours de M. Nicolas Sarkozy Président de la République le 19 juin 2010 à Saint-Pétersbourg, discours prononcé retranscrit intégralement sur le site officiel de la vie publique française, <http://discours.vie-publique.fr/notices/107001450.html>

<sup>175</sup> TIBRGHIEN, Yves, « La Chine face au grand jeu du G20 et de la gouvernance mondiale », *Revue Internationale de politique comparée*, vol. 18, n°3, 2011, pp. 95-121

Chirac avec ce pays. Comme ce dernier, l'autoritarisme du régime chinois, bien que dénoncé, n'intègre pas cette politique de coopération d'Etat à Etat.<sup>176</sup>

S'agissant de l'Amérique Latine, Nicolas Sarkozy s'est vu sentir moins présents sur les dossiers latino-américains. Bien qu'il ait conservé la conduite des objectifs traditionnels de la France, l'intégration du continent sud-américain dans une politique internationale globale favorisant la multipolarité s'est substituée à la focalisation exclusive de la France envers certains pays dont le Brésil et le Mexique. Nicolas Sarkozy désire les associer aux groupes mondiaux dans l'optique d'une gouvernance globale équilibrée en raison de leurs poids économiques et géopolitiques. De même, Nicolas Sarkozy envisage davantage les relations avec le continent sud-américain dans le cadre de l'Union Européenne (Euolac, Eurosociété, Euroclima...) car le président Sarkozy axe la politique étrangère de la France dans le cadre de la globalisation des défis politiques, sociaux, environnementaux par des solutions globales.<sup>177</sup>

Concernant la politique vis-à-vis d'Israël, Nicolas Sarkozy souhaitait renouer les liens d'amitié avec ce pays (discours devant la Knesset en 2008) qui unissent les deux pays. Le ton a changé et une certaine attitude vers plus de collaborations entre les deux pays se ressent. En réalité, pour lui, ne reniant nullement la volonté de solution politique des deux Etats ainsi que la cessation de la colonisation des territoires palestiniens que la France a toujours soutenus<sup>178</sup>, la France, pour permettre d'être un réel médiateur et intermédiaire dans le conflit opposant Israël et la Palestine, doit nécessairement rééquilibrer ses relations envers Israël. Ainsi, il croit essentiel de revenir à un équilibre dans ce conflit en associant davantage Israël pour garantir le rôle d'intermédiaire.<sup>179</sup>

---

<sup>176</sup> GUILLARD, Olivier, « L'Asie, grande négligée de la politique étrangère du Président Sarkozy ? », *La Revue Internationale et Stratégique*, vol. 77, n°1, pp. 139-144

<sup>177</sup> COUFFIGNAL, Georges, « La politique étrangère de la France vis-à-vis de l'Amérique Latine », *Observatoire des changements en Amérique Latine*, 2011, pp. 59-72

<sup>178</sup> AMALRIC, Jacques, « Sarkozy, l'inconstance faite diplomatie », *Alternatives Internationales*, vol. 54, n°3, 2012, p. 12

<sup>179</sup> COGAN, Charles, « Les grands axes de la présidence Sarkozy à l'international », *La Revue Internationale et Stratégique*, vol. 77, n°1, 2010, pp. 87-92

### **3.4.5. Conclusion intermédiaire**

De Gaulle ambitionnait l'objectif d'une multipolarité internationale dans l'intérêt de la puissance française. Cette multipolarité permettrait de dépasser le cadre d'une confrontation bipolaire et d'avantager tant la puissance française qu'une stabilité internationale. Aussi, la conviction idéologique de l'intérêt national français d'indépendance nationale par la coopération entre nations libres souveraines et la structure internationale duale permettent de comprendre la volonté du Général d'entreprendre autant la détente vis-à-vis de bloc de l'Est que d'ouvrir des coopérations nouvelles avec les pays d'Amérique Latine et les pays arabes.

Pour beaucoup, le second mandat Jacques Chirac s'attache à perdurer les différents aspects de politique internationale promus en son temps par le Général de Gaulle. En effet, au regard d'une structure internationale caractérisée par l'hégémonie américaine, conséquente à la fin de la guerre froide, la politique étrangère de Jacques Chirac se tourna vers les fondamentaux gaullistes de multipolarité et d'indépendance au cœur de la culture stratégique et idéologique promue de Gaulle. Ceux-ci furent d'autant plus prégnants durant ce quinquennat qu'ils ont été, en grandes parties, favorisés par le veto français de 2003 qui fédéra autour de lui des puissances, critiques à l'hégémonie américaine. La disparité de la distribution des puissances du système international face à l'hégémonie américaine permet de comprendre leur souhait de la limiter. En renouant aux idées gaulliennes d'indépendance, symboliquement et politiquement, la voix française fut davantage entendue par d'autres pays. Nous l'avons vu notamment par le rapprochement de la France avec la Russie, avec la Chine et avec l'Amérique Latine. L'environnement international favorisa la réappropriation idéologique des tendances constitutives de la politique étrangère gaullienne. La critique commune de l'hégémonie américaine, la poursuite de l'indépendance, l'aspiration à la multipolarité internationale ainsi que la coopération entre Etats-Nations montrent cette continuité.

Quant au quinquennat de Nicolas Sarkozy, il marque une certaine continuité aux idées de coopération et de multipolarité s'agissant notamment de relations bilatérales avec Moscou. Cependant, Nicolas Sarkozy opère à une transition tant idéologique que géopolitique. En privilégiant l'intégration des relations entre Etats et la prise de résolutions politiques au sein d'organisation à vocation globale (gouvernance globale), Nicolas se distingue de l'héritage gaullien de relations bilatérales d'Etat à Etat. Cette distinction peut s'expliquer par une appréhension idéologique de la réalité internationale et de son influence systémique (économique, politique, sécuritaire) au travers des globalisations qui lui sont désormais

intrinsèques. Ainsi, Nicolas Sarkozy estime que la meilleure façon de préserver la puissance française et l'intérêt français d'indépendance est davantage l'intégrer dans la globalisation.

Quant à la relation avec Israël, les deux présidents maintiennent le consensus français de la solution à deux États et de la médiation française, bien que l'un ait privilégié une certaine écoute plus attentive envers les pays arabes, et que l'autre envers Israël. Nous pouvons l'expliquer par la constance en politique internationale du conflit israélo-palestinien et que foncièrement l'attitude française envers ce conflit s'est ancrée dans une culture stratégique française de neutralité et d'intermédiaire depuis de Gaulle, perpétuée par ses successeurs.

## Chapitre 4. Conclusion générale

A la question de savoir « *Comment le réalisme néoclassique en relations internationales permet-il de comprendre l'évolution du gaullisme en politique étrangère française au 21<sup>e</sup> siècle durant les quinquennats successifs de Jacques Chirac (2002-2007) et de Nicolas Sarkozy (2007-2012) ?* », certains constats peuvent être dressés.

Le réalisme néoclassique permet d'appréhender la politique étrangère d'un pays en associant des variables tant idéelles que structurelles. Nous avons privilégié l'aspect idéologique propre aux convictions et pensées des présidents, la culture stratégique dans les rapports entre les nations, la structure internationale influençant la conduite de la politique étrangère d'un Etat, la distribution et la recherche de puissance inhérentes aux actions de l'Etat.

Aussi, le gaullisme en relations internationales, donc l'action du Général de Gaulle durant ses deux mandats, se caractérise par la défense de l'intérêt national français en termes de puissance, par l'indépendance nationale, par la coopération entre les Etats-Nations et par l'aspiration à une multipolarité internationale. Celles-ci relèvent des convictions idéologiques du Général à ce que doit ambitionner la France dans les relations internationales. Ces convictions idéologiques se sont confrontées à la réalité bipolaire de la structure internationale. Cette structure formée par deux superpuissances hégémoniques a contraint la conduite extérieure du Général au regard de l'idéologie qui l'anime.

Ainsi, la politique étrangère sous de Gaulle s'est matérialisé, selon les thématiques, par la préservation de l'influence française en Afrique, par la volonté de sortir de la logique bipolaire (indépendance européenne et sortie de l'OTAN), par la détente vis-à-vis de l'Est et par l'aspiration à la multipolarité internationale, dont la France, par son histoire, sa culture et sa puissance politique, désire engager une direction singulière dans les relations internationales.

Certaines de ces thématiques sont devenues des références et ont constitué une culture stratégique que le Général a contribué à dessiner les contours politiques. Cette politique s'inscrit dans un environnement international façonné par la guerre froide et correspond à la fois à la personnalité propre du Général, de l'homme du 18 juin et de l'indépendance française, et à sa culture historique et littéraire propre.

Ses successeurs, quant à eux, ont été imprégnés par cet héritage mais aussi par la modification profonde de la structure internationale et de l'apparition de facteurs structurels nouveaux. Aussi, si, tout d'abord, nous constatons l'évolution du gaullisme par le quinquennat de Jacques Chirac, nous pouvons dire qu'en grandes parties, il a été fidèle tant à l'esprit de la politique du général de Gaulle qu'aux ambitions de celui-ci.

En réalité, seule l'avancée fédéraliste européenne fait défaut, mais comme nous l'expliquions, celle-ci est un fait qui s'est imposé à sa présidence et que le peuple français l'avait accepté. Le souverainisme de de Gaulle, cependant, persiste dans la culture stratégique de la présidence Chirac avec l'Europe, privilégiant les rapports entre Etats, les institutions interétatiques et la préservation de certaines souverainetés régaliennes non négociables. Ainsi, la relation de la France avec l'Europe, depuis, oscille entre ces deux tenants idéologiques : le fédéralisme européen et la souveraineté nationale exclusive.

Par ailleurs, Le quinquennat de Chirac marqua les esprits de certaines puissances mondiales, alors qu'il renouait avec une politique étrangère d'indépendance nationale par son refus de l'intervention américaine en Irak. Tant l'hégémonie américaine que le Président Chirac souhaite contrebalancer, que le multilatéralisme qu'il appelle de ses vœux s'explique par la continuité idéologique et l'appropriation de la culture stratégique de non alignement français sur les Etats-Unis ainsi que par une structure internationale dominée par l'hégémon américain au détriment de la singularité française dans les rapports internationaux.

Ainsi, son désir de rétablir l'influence française en Afrique, d'affirmer une relation spéciale avec Moscou, d'engager une multipolarité internationale avec les puissances émergentes asiatiques et sudaméricaine, de perpétuer le compromis français sur le conflit israélo-palestinien, nous indique une perpétuation de la politique gaullienne en relations internationales face une distribution des puissances internationales critiques de l'unipolarité.

Finalement, cette perpétuation, quant à elle, se comprend au travers du réalisme néoclassique par un environnement international défavorable à la voix française (son souhait de multilatéralisme, hégémonie américaine, interventionnisme unilatérale et messianisme manichéen), par sa concordance l'idéologie en politique internationale du gaullisme, et la personnalité du président pragmatique et attaché aux valeurs de paix, de démocratie et d'auto-détermination des peuples.

En ce qui concerne le quinquennat de Nicolas Sarkozy, ce dernier à son arrivée au Palais de l'Élysée voulait entamer une rupture assumée avec son prédécesseur (durant la campagne). Rupture avec la Françafrique, rupture avec l'hostilité primaire de la France envers les États-Unis, rupture avec l'immobilisme européen. Cette rupture, en réalité, n'a pas été aussi franche qu'elle aurait pu sembler.

Dans les faits, Nicolas Sarkozy renversait la logique gaullienne tout en essayant d'y rester fidèle et de l'intégrer dans sa politique étrangère comme justificatif. Ainsi, il réintègre la France dans l'OTAN parce qu'il estime qu'elle sera plus utile à ses desseins de grandeur, de puissance et de contrepoids à l'hégémonie américaine que si la France restait en dehors. Il relance le fédéralisme européen parce qu'il croit qu'il est nécessaire pour une France forte de concrétiser une Europe forte face à l'hégémonie américaine et aux puissances émergentes. Il souhaite mettre fin aux relations ambiguës avec l'Afrique mais finalement s'accorde avec les régimes autoritaires et assume la spécificité de la relation entre la France et l'Afrique. Il souhaite davantage se rapprocher d'Israël pour consolider le rôle d'intermédiaire de la France au détriment du camp palestinien.

Pour le réalisme néoclassique, l'évolution du gaullisme sous Nicolas Sarkozy se comprend en ce qu'il assume l'héritage idéologique gaullien, le perpétue mais il le matérialise de manière totalement inédite face aux fondamentaux gaullistes et à leurs matérialisations sous de Gaulle. Ces actions sont justifiées par un gaullisme qu'il s'est approprié à sa façon.

A côté de cela, des points de continuité à l'adresse d'une politique gaullienne se retrouvent. Ainsi, les convictions idéologiques et la culture stratégique se veulent dans la même lignée mais se sont concrétisées différemment voire contrairement aux actions du Général. Pour certains, il conserve la tradition politique d'État à État comme avec la Russie. Mais pour d'autres, ils s'inscrivent soit au niveau de l'Union Européenne, soit des organisations internationales. Ainsi, l'Union pour la Méditerranée est une initiative européenne, comme l'ont été les programmes vis-à-vis de l'Amérique du Sud, où encore de l'institutionnalisation du G20 avec la Chine à l'échelon internationale. Nicolas Sarkozy désire restaurer le leadership régional de la France au détriment des relations bilatérales et de la coopération entre États-Nations chères au Général. Ainsi, sur de nombreux sujets, la France de Sarkozy privilégiera davantage les instances supranationales (Europe) ou les enceintes mondiales de la gouvernance globale (G20).

Cette grande différence s'explique par la constatation des phénomènes de globalisations grandissants (économique, migratoire, politique) que de ses convictions profondes que face aux défis globaux nouveaux des réponses globales et communes sont nécessaires. Le rôle de la France est, pour Nicolas Sarkozy, non plus de se distinguer par sa singularité, mais de trouver des consensus globaux. Ainsi, l'appropriation idéologique de Nicolas Sarkozy du gaullisme et l'influence d'un environnement international dominée par les Etats-Unis et les phénomènes de globalisations tendent à montrer que sa politique étrangère en termes gaullistes a pu transgresser des aspects traditionnels au regard de l'action du Général.

Ainsi, le réalisme néoclassique au travers de ses variables nous a permis de comprendre l'évolution du gaullisme en relations internationales au travers de la modification de la structure internationale, de la distribution et la recherche de puissance de la France, des convictions idéologiques et de la culture stratégique. Certaines variables sont plus prédominantes sur d'autres pour comprendre cette évolution, mais le fait que cette théorie intègre tant l'aspect structurel des relations internationales que l'idéologie et la culture stratégique d'un pays enrichissent l'analyse de cette évolution. A ce titre, nous pouvons valider les hypothèses explicatives que nous avons soulignées, car toutes trois, dans leurs mesures, et selon les thématiques, valident la compréhension de cette évolution.

# Bibliographie

## Introduction

- ✓ BOZO, F., 2011, « François Mitterrand et le monde, la diplomatie mitterrannique : 1981-1985 », Nanterre, BDIC, Matériaux pour l'histoire de notre temps, pp.39-45.
- ✓ CREPON, S., *Les faux-semblants du Front National*, Paris, Presses de Sciences Po, 2015.
- ✓ DOLEZ, B., & LAURENT, A., 2000, « Quand les militants du RPR élisent leur président (20 novembre-4 décembre 1999) », Paris, Revue française de science politique, vol. 50, pp. 125-146.

## Chapitre 1.

- ✓ ALLISON, G-T, & ZELIKOWV, P., 2000, « L'essence de la décision. Le modèle de l'acteur rationnel », Paris, l'Harmattan, Cultures & Conflits, Rationalités et Relations Internationales, pp. 2-45.
- ✓ DRAUS, F., 1984, « Raymond Aron et la politique », Paris, Revue française de science politique, vol.34, pp. 1198-1210.
- ✓ Battistella, D., *Théories des relations internationales*, 4<sup>e</sup> édition, Sciences Po Les Presses, 2013.
- ✓ BOUSSAGUET, L., *Dictionnaire des politiques publiques*, Paris, Presses de Sciences Po, 2010.
- ✓ GIDEON, R., 1998. « Neoclaissal realism and theory of foreign policy », Cambridge, World Politics, pp. 158-163.
- ✓ HANS, M., *Politics Among Nations, The struggle for Power and Peace*, The McGraw-Hill Companies Higher Education, 7<sup>th</sup> Edition, New York, 1948.
- ✓ KESSLER, M-C., *La politique étrangère de la France : Acteurs et processus*, Paris, Presses de Sciences Po, 1999.

- ✓ KITCHEN, N., 2010, « Systemic pressures and domestic ideas : a neoclassical realist model of grand strategy formation », Cambridge, British International Studies Association, p.117.
- ✓ LOBELL, S., RIPSAN, M-N., & TALIAFERRO, J., *Neoclassical realist theory of international politics*, Oxford, Oxford University Press, 2011.
- ✓ SAGAUT, P., *Introduction à la pensée scientifique moderne*, Paris, Institut Jean le Rond d'Alembert, 2008.
- ✓ RATHBUN, B., *A Rose by any other name : Neoclassical realism as the logical and necessary extension of structural realism*, Southern California, Security Studies, 2008.
- ✓ UCBAS, U., *Neoclassical realism in analysing crisis management : the case of Turkish foreign policy crises*, Istanbul, Suleyman Sah University, 2009.
- ✓ WILLET, G., 1996, *Paradigme, théorie, modèle, schéma : qu'est-ce donc ?*, Bordeaux, Presses universitaires de Bordeaux, pp. 54-56.
- ✓ VAN CAMPENHOUDT, L., & QUIVY, R., *Manuel de recherche en sciences sociales*, Paris, Dunod, 2011.

## Chapitre 2.

### 2.1 Sur le gaullisme en relations internationales

- ✓ BARNAVI, E., & FRIEDLANDER, S., *La politique étrangère du général de Gaulle*, Paris, Presses universitaires de France, 1985.
- ✓ BOZO, F., 1996, *Deux stratégies pour l'Europe. De Gaulle, les Etats-Unis et l'Alliance Atlantique, 1958-1969*, Paris, Plon, 1996.
- ✓ DE GAULLE, C., *Mémoires de guerre – L'appel : 1940-1942*, Paris, Pocket, 2007.
- ✓ ESHET, A., 1985, « Aspects stratégiques de la politique étrangère gaullienne », Paris, Presses universitaires de France, pp. 75-84.
- ✓ GROSSER, P., 2001, « Histoire de la guerre froide ou histoire des vainqueurs ? » Paris, Presses de Sciences Po, Critique Internationale, vol.12, pp. 69-80.
- ✓ IAN, A., 2009, « L'OTAN et les armes nucléaires », Paris, Institut français des relations internationales, Politique étrangère, vol. hiver, pp. 883-895.
- ✓ JEANNESSON, S., *La guerre froide*, Paris, La Découverte, 2014.

- ✓ KEITH, K., 1994, « la France et La Grande-Bretagne devant les crises internationales », Paris, Histoire, économie et société, vol.13, pp. 79-100.
- ✓ TENZER, N., 1998, « La face cachée du gaullisme : de Gaulle où l'introuvable tradition politique », Paris, Hachette, pp. 216-220.
- ✓ TURPIN, F., *Les politiques au pied du mur*, l'Harmattan, 2007.
- ✓ TURPIN, F., « De Gaulle, Pompidou et l'Afrique (1958-1974), Décoloniser et coopérer », Paris, Les Indes Savantes, 2010.
- ✓ SEVILLA, J., « Histoire passionnée de la France », Paris, Perrin, 2013.
- ✓ VAISSE, M., *La grandeur : Politique étrangère du général de Gaulle*, Paris, Biblis, 2013.
- ✓ VAISSE, M., 2009, « *La France et l'OTAN* », Paris, Institut français des relations internationales, Politique étrangère, vol. hiver, pp. 861-872.
- ✓ VALENCE, D., *1958-1962 : l'avènement d'un « pouvoir gaulliste ?* Paris, Presses de Sciences Po, 2010.
- ✓ VERNANT, J., « Politique étrangère : le général de Gaulle et la politique extérieure », Paris, Centre d'Etudes de Politiques Etrangères, 1970.
- ✓ VERNANT, J., *Politique étrangère : Fondements et objectifs de la politique extérieure française*, Paris, Centre d'Etudes de Politiques Etrangères, 1963.

## **2.2. Sur le continent Africain et le Maghreb**

- ✓ AGIER, M., 2008, « L'Afrique en France après le discours de Dakar », Paris, Vacarme, vol.42, pp. 79-81.
- ✓ ASSANE, T., 2008, « La politique africaine de Nicolas Sarkozy : rupture ou continuité ? », Paris, Institut Français des relations internationales, Politique étrangère, vol. hiver, pp. 873-884.
- ✓ BAT, J-P., & GOUNIN, Y., 2013, « Le Syndrome Foccart. La politique française en Afrique, de 1959 à nos jours », Paris, De Boeck Supérieur, Afrique contemporaine, pp. 151-153.
- ✓ BAT, J-P., 2006 « Villes d'Afriques : circulations et expressions culturelles », Paris, Verdier, Afrique & Histoire, pp. 7-14.
- ✓ BAYART, J-F., 2007, « France-Afrique : La fin du pacte colonial », Paris, CNRS-CERI, Politique africaine, vol.1, pp. 47-54.

- ✓ BODIN L, & DROZ, B., *Les guerres franco-française*, Paris, Vingtième Siècle, 1985.
- ✓ BOURNARD, D., 2005, « La nouvelle politique africaine de la France à l'épreuve », Paris, Esprit, pp. 17-27.
- ✓ CILLIERS, J., 2004 « L'Afrique et le terrorisme », Paris, De Boeck Supérieur, *Afriques contemporaine*, pp. 81-100.
- ✓ CLAUDE, G., 2007, « Chirac l'Africain », Paris, Institut français des relations internationales, *Politique étrangère*, vol. hiver, pp. 905-918
- ✓ DE GAULLE, C., *Mémoire de guerres et mémoires d'espoir*, Paris, Gallimard, 2000.
- ✓ DROZ, B., 1995, « Le cas très particulier de la guerre d'Algérie », Paris, Vingtième siècle, *Revue d'histoire*, vol.5, pp. 81-90.
- ✓ DOZON, J-P., 2002, « Les temps moderne : l'Etat franco-africain », Paris, Gallimard, *Les Temps Modernes*, pp. 261-288.
- ✓ DOZON, J-P, 2003, « Frères et sujets. La France et l'Afrique en perspective », Paris, Flammarion, *Politique africaine*, pp. 181-196.
- ✓ GERBET, P., *La construction de l'Europe*, Paris, Armand Colin, 2007.
- ✓ GOUTTERBRUNE, F., 2002, « La France et l'Afrique, le crépuscule d'une ambition stratégique », Paris, *Politique étrangère*, vol. 67, pp. 1033-1047.
- ✓ HUGON, P., 2001, « L'économie des conflits en Afrique », Paris, Armand Colin, *Revue internationale et stratégique*, pp. 152-169.
- ✓ HUGON, P., *France-Afrique, Sortir du Pacte colonial*, Paris, Karthala, 2007.
- ✓ HUGON, P., 2010, « Où on est-on de la Françafrique ? », Paris, Armand Colin, *Revue internationale et stratégique*, pp. 163-168.
- ✓ KOJOUE KAMGA, L., 2011, « Le Président Sarkozy et les relations franco-camerounaises », Bordeaux, *Dynamiques Internationales*, pp. 1-20.
- ✓ KONATE, Y., 2005, « Médias, journalistes et espace public, Côte d'Ivoire : le canari d'eau de Jacques Chirac », Paris, Karthala, *Politique Africaine*, pp. 117-132.
- ✓ LAGRANDE, D., & SFEIR, A., 2010, « Algérie quel bilan ? France et Algérie, des affaires tout sauf étrangères », Paris, Centre d'études et de recherches sur le Proche-Orient, pp. 33-40.
- ✓ LEQUESNE, C., *La politique étrangère de Jacques Chirac ou la France sans surprise*, Berlin, Gesis, 2007.
- ✓ MEINON, J., 2007, « La fin du pacte colonial ? La politique africaine de la France sous J. Chirac et après », Paris, Karthala, *Politique Africaine*, vol.1, pp. 7-26

- ✓ MELONIO, T., *Quelle politique africaine pour la France en 2012 ?* Paris, Les Essais, 2012.
- ✓ TURPIN, F., 2008, « 1958, la Communauté franco-africaine : un projet de puissance entre héritage de la IV<sup>e</sup> république et conceptions gaullienne », Paris, Outre-mer, pp. 45-58.

### 2.3. Sur l'Europe

- ✓ ANDREANI, J., 2012, « Les deux dilemmes européens », Paris, Commentaire SA, pp. 613-616.
- ✓ BAUCHARD, D., 2008, « L'Union pour la Méditerranée : un défi européen », Paris, Institut français des relations internationales, Politique étrangère, vol. printemps, pp. 51-64.
- ✓ BOUSQUET, R., 1966, « Pourquoi la politique de la chaise vide à Bruxelles », Paris, Politique étrangère, vol. 31, pp. 119-135.
- ✓ COHEN, E., 2012, « L'euro à l'épreuve de la crise des dettes souveraines », Paris, Institut français des relations internationales, Politiques étrangère, vol. printemps, pp. 23-38.
- ✓ DE CHARRETTE, H., 2008, « Nicolas Sarkozy et la politique étrangère de la France : entre changement et continuité », Paris, Armand Colin, La Revue Internationale et Stratégique, vol.2, pp. 7-14.
- ✓ DEMESMAY, C., 2008, « L'Allemagne face à l'Europe de Nicolas Sarkozy », Paris, Institut français des relations internationales, Politique étrangère, vol. été, pp. 373-384
- ✓ DELOCHE, F., 1998, « La France et l'élargissement à l'Est de l'Union européenne », Paris, Fondation nationale des sciences politiques, pp. 36-41.
- ✓ GAILLARD, M., « France-Europe : Politique européenne de la France de 1950 à nos jours, Paris », De Boeck, 2010.
- ✓ JABKO, N., 2005, « Comment la France définit ses intérêts dans l'Union Européenne », Paris, Presses de Sciences Po, Revue française de sciences politiques, vol.55, pp. 221-242.
- ✓ JABKO, N., 2005, « La France face à la Constitution européenne : un héritage mal assumé », Paris, Presses de Sciences Po, Critique internationale, pp. 131-151.

- ✓ KHADER, B., 2008, « De l'Union Méditerranéenne à l'Union pour la Méditerranée », Louvain-La-Neuve, Centre d'Etudes et de Recherches sur le Monde Arabe Contemporain, pp. 25-32.
- ✓ LAMASSOURE, A., 2010, « L'Europe n'e de Lisbonne : premier bilan », Paris, Institut français des relations internationales, Politique Etrangère, vol. autonome, pp. 537-549
- ✓ LIBERTI, F., Le retour de la France dans le processus européen ? Paris, Armand Colin, 2010.
- ✓ MARHOLD, H., 2012, « le traité de l'Elysée d'un point de vue européen », Nice, L'Europe en formation, Centre international de formation européenne, pp. 17-25 ?
- ✓ MILZOW, K., 2008, « L'élargissement vers l'Est de l'Union Européenne : négociations et marchandages entre les Quinze », Paris, Presses Universitaires de France, Relations Internationales, pp. 73-90.
- ✓ MISTRAL, J., 2011, « Enfin une gouvernance économique de la zone euro ? », Paris, Institut français des relations internationales, Politique étrangère, vol. hiver, pp. 763-772.
- ✓ OLIVI, B., & GIACONE, A., *L'Europe difficile, histoire politique de la construction européenne*, Paris, Gallimard, 2007.
- ✓ MOREAU DEFARGES, P., 2002, « La France et l'Europe : l'inévitable débat », Paris, Politique étrangère, vol. 67, pp. 951-966.
- ✓ POZZI, J., 2014, « Le RPR face au traité de Maastricht : divisions, recompositions et réminiscences autour de la dialectique souverainiste », Paris, Presses de Sciences Po, Histoire et Politique, pp. 131-152.
- ✓ RATKA, E., 2010, « La politique méditerranéenne de Nicolas Sarkozy : une vision française de la civilisation et du leadership », Nice, Centre international de formation européenne, l'Europe en Formation, pp. 35-51.
- ✓ ROCHEFORT, D., 2006, « La fin de l'Europe française ? », Paris, Institut français des relations internationales, Politique étrangère, pp. 649-661.
- ✓ RUCKER, L., 2003, « L'Est et l'Union Européenne avril 2003 », Paris, La Documentation française, pp. 70-76.
- ✓ SOUTOU, G-H., 1990, « Le général de Gaulle, le plan Fouchet et l'Europe », Paris, Commentaire SA, pp. 752-766.

- ✓ STRUDEL, S., 2007, « L'électorat de Nicolas Sarkozy : rupture tranquille ou syncrétisme tourmenté ? », Paris, Presses de Sciences Po, Revue française de science politique, vol. 57, pp. 459-474.
- ✓ SCHWARZER, D., 2008, « La présidence française de l'Union européenne : quels objectifs, quels partenaires ? », Paris, Institut français des relations internationales, Politique étrangère, vol. été, pp. 361-371.
- ✓ VAISSE, J., 2008, « Sarkozy au volant de l'Europe : ce qu'il faut attendre de la présidence française de l'Union européenne », Paris, Fondation Robert Schuman, pp. 1-13.
- ✓ VERLUISE, P., 2010, « L'Union pour la Méditerranée deux après le Sommet de Paris », Paris, Institut de relations internationales et stratégiques,

#### **2.4. Sur les Etats-Unis et l'OTAN**

- ✓ BERNARD, J-A., « Le débat du débat », Paris, Gallimard, 2013.
- ✓ BOZO, F., 1994, « De Gaulle, l'Amérique et l'Alliance Atlantique : une relecture de la crise de 1966 », Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, Vingtième siècle, Revue d'histoire, vol.43, pp. 55-68.
- ✓ BRIGUET, G., *Grands Etats européens dans la guerre d'Irak : raisons et justifications*, Institut européen de l'Université de Genève, 2005.
- ✓ CARVALLO, F., 2003, « Les attentats du 11 septembre 2001, la France et l'Amérique Latine », Paris, L'Esprit du Temps, pp. 149-154.
- ✓ CHARILLON, F., 2002, « Peut-il encore y avoir une politique étrangère de la France ? », Paris, Institut français des relations internationales, Politique étrangère, vol. 67, pp. 915-929.
- ✓ CHEVENEMENT, J-P, 2009, « Le retour de la France dans l'OTAN : une décision inopportune », Paris, Institut français des relations internationales, Politique étrangère, vol. hiver, pp. 873-879.
- ✓ COHEN, S., 2006, « Mitterrand, la fin de la guerre froide et l'unification allemande », Paris, Presses de Sciences Po, Critique Internationale, pp. 203-206
- ✓ DAVID, D., 2008, « France/OTAN : la dernière marche », Paris, Institut français des relations internationales, Politique étrangère, vol. été, pp. 429-441.

- ✓ DUMOULIN, A., 2008, « La France et l'OTAN : vers la normalisation ? », Paris, CRISP, pp. 5-47.
- ✓ GROSSER, A., 1964 « Y a-t-il un conflit franco-américain ? », Paris, Presses Universitaires de France, vol. 14, pp. 309-323.
- ✓ MICHEL, L., 2006 « UE-OTAN-Etats-Unis : vers un ménage à trois vertueux », Paris, l'Harmattan, Politique américaine, vol. printemps, pp. 105-116.
- ✓ MOULIER-BOUTANG, Y., 2003 « La dérive atlantique des relations Europe/Etats-Unis », Paris, Association Multitudes, vol. autonome, pp. 13-20.
- ✓ LACORNE, D., 2008, « Le rêve américain du président Sarkozy », Paris, Gallimard, Le Débat, vol.4, pp. 20-27.
- ✓ PHILIP KRAMER, S., 2006, « La fin de l'Europe française ? », Paris, Institut français des relations internationales, Politique étrangère, vol. autonome, pp. 649-661.
- ✓ SOUTOU, G-H., 2014, « Retour sur la plus grave crise franco-américaine depuis les années 60 », Paris, Commentaire SA, pp. 202-204.
- ✓ VAISSE, J., *Sarkozy le gaulliste décomplexé*, Paris, Brookings, 2008.

## **2.5. Sur l'ouverture au monde**

- ✓ AMALRIC, J., « Sarkozy, l'inconstance faite diplomatie », Paris, Alter. Economiques, pp. 1-12.
- ✓ BADALASSI, N., 2013, « Les accords d'Helsinki ou le triomphe des conceptions paneuropéennes du Général de Gaulle », Paris, Presses de Sciences Po, Revue d'histoire, pp. 55-70.
- ✓ BOUILLON, P., 2015, « La politique Hongroise de la France entre 1967 et 1973 », Paris, Presses de Sciences Po, Revue d'histoire, pp. 91-103.
- ✓ COGAN, C., 2010, « Les grands axes de la présidence Sarkozy à l'internationale », Paris, Armand Colin, La Revue Internationale et Stratégique, pp. 87-92.
- ✓ COUFFIGNAL, G., 2011, « La politique étrangère de la France vis-à-vis de l'Amérique Latine, Paris », La Documentation française, pp. 59-72.
- ✓ DE GROSSOUVRE, H., 2003, « Paris-Berlin-Moscou, une géopolitique pour l'Europe », Paris, Outre-terre, vol.4, pp. 270-285.
- ✓ DUBIEN, A., 2010, « Nicolas Sarkozy et la Russie, ou le triomphe de la Realpolitik », Paris, Armand Colin, La Revue Internationale et Stratégique, pp. 129-131.

- ✓ EYTAN, F., 2004, « La France, Israël et les Arabes : le double jeu », Paris, Outre-terre, vol. 9, pp. 437-449.
- ✓ FROMENT-MEURICE, H., « De Gaulle et la Russie », Paris, Commentaire SA, 2016.
- ✓ GOMART, Thomas, 2007, « La politique russe de la France : fin de cycle ? », Paris, Institut français des relations internationales, Politique étrangère, vol. printemps, pp. 123-135.
- ✓ GLORIAN, F., 2013, « Le conflit israélo-arabe : vision gaullienne et logique de bipolarisation au Moyen-Orient », Paris, IRICE, pp. 151-163.
- ✓ GUILLARD, O., 2010, « L'Asie, grande négligée de la politique étrangère du président Sarkozy », Paris, Armand Colin, La Revue Internationale et Stratégique, vol. 77, pp. 139-144.
- ✓ KOURLIANDSKY, J-J., 2008, « Quelle autonomie pour l'Amérique latine ? », Paris, Armand Colin, Revue internationale et stratégique, vol. 72, pp.109.208.
- ✓ LAURENS, H., 2009, « La diplomatie française dans le conflit israélo-arabe (1967-1970) », Paris, BDIC, pp. 3-11.
- ✓ LINCOT, E., 2013, « Réinventer les relations franco-chinoises », Paris, Editions Choiseul, Géoeconomie, pp.155-168.
- ✓ LOMBART, L., *La politique extérieure du Président Jacques Chirac dans un monde américano-centré*, Paris, La Documentation française, 2007.
- ✓ MUELLER, J., 2006, « Vers la fin de la guerre ? », Paris, Institut français des relations internationales, Politique étrangère, vol. hiver, pp. 863-875.
- ✓ NIQUET, V., 2005, « L'émergence de la puissance chinoise : facteur de paix ou de conflit ? », Paris, Presses Universitaires de France, vol.24, pp. 199-208
- ✓ NIQUET, V., « Singulière et ambiguë : la relation franco-chinoise », Paris, Institut français des relations internationales, 2009.
- ✓ PARIZOT, C., 2009, « Temporalités et perceptions de la séparation entre Israéliens et Palestiniens », Jérusalem, Bulletin du centre de recherche français à Jérusalem, pp. 3-71.
- ✓ RUOLIN, Z., 2004, « Un intérêt renouvelé pour la France, Après la guerre d'Irak : l'image de la France dans le monde », Paris, Armand Colin, Revue internationale et stratégique, vol. 53, pp. 113-116.
- ✓ SAUL, S., 2006, « *Regards officiels canadiens sur la politique étrangère de la France gaullienne, 1963-1969* », Paris, Presses universitaires de France, pp. 69-91.

- ✓ SCHAFER, I., & SCHMID, D., 2005, « L'Allemagne, La France et le conflit israélo-palestinien », Paris, Institut français des relations internationales, Politique étrangère, vol. été, pp. 411-422.
- ✓ TIBERGHIEU, Y., 2011, « La Chine face au grand jeu du G20 et de la gouvernance mondiale », Paris, De Boeck Supérieur, Revue internationale de politique comparée, vol. 18, pp. 95-121.